

AUJOURD'HUI



Des animaux bien nourris — page C 2

Ottawa tentera de réduire le volume de papier-monnaie — page A 2

La mère d'un "meurtrier" paiera des dommages — page A 3

Les cours aux Italiens: la CECM s'inquiète du rôle de son personnel — page A 7

Washington met Hanoi en garde contre la portée de ses actes — page A 10

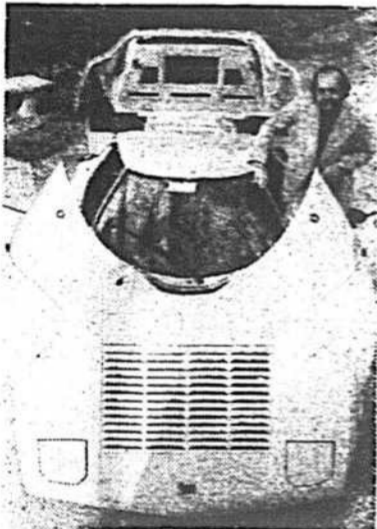
Schlesinger reconnaît que la CIA a commis certains "écarts" — page A 11

Les raffineries: deux piqueteurs sont blessés — page A 13

La commission Plumpré dénonce le prix du poulet — page A 14

Centre Claude-Robillard: un mois de retard — page A 15

Le filet se resserre autour de Cotroni — page H 1



La Lancia Stratos, championne du monde — page G 4

ECONOMIE & FINANCES

- General Dynamics gagne la première manche
- Baisse générale du taux d'intérêt
- Bombardier en Autriche? Rentable!
- Profil d'entreprises: les bougies Baillargeon
- Feux sur la fiscalité
- Thetford en chômage — cahier B

SOMMAIRE

- Alimentation: C 2
- Arts et spectacles: H 3 à H 5
- Bandes dessinées: H 2
- Cinéma: H 4
- Décès, naissances, etc.: A 12
- Economie: B 1 à B 6
- Editorial: A 4
- Etes-vous observateur? H 2
- Horoscope: C 5
- Informations étrangères: A 10, A 11
- Les moux de notre langue: B 5
- L'auto: G 4 à G 6
- Loisirs et Récréation: H 2
- Médecine d'aujourd'hui: C 6
- Mon Oeil sur Montréal: C 5
- "Mot-mystère": H 2
- Mots croisés: E 13
- Petites annonces: E 1 à E 16
- Radio et télévision: A 8
- Sports: G 1 à G 3, G 7, G 8
- Vivre aujourd'hui: C 4 à C 6

Service de l'habitation de Montréal

15,000 logements sur 20,000 visités sont jugés insalubres

par Florian BERNARD

Plus de 15,000 logements sur les 20,000 visités par les inspecteurs du service de l'habitation de Montréal, depuis 1970 ont été jugés insalubres et ont fait l'objet d'une action auprès de leurs propriétaires.

Ces logements étaient situés, pour la grande majorité, dans les zones anciennes de la métropole, principalement à partir des voies du Canadien Pacifique, au sud du boulevard Rosemont, entre Saint-Denis jusqu'à Pointe-Saint-Charles, de même que dans le centre-sud de Montréal jusqu'à Hochelaga.

Environ 10 p. cent des propriétaires

de ces logements insalubres ont contesté devant les tribunaux les constatations du service de l'habitation, mais les autorités municipales n'ont pas perdu une seule cruse jusqu'ici.

Ces chiffres et ces faits ont été divulgués à LA PRESSE par le directeur-adjoint du service de l'habitation de Montréal, M. Bernard Galarneau. Il a ajouté que sur les 20,000 logements visités, 4,795 avaient été jugés conformes au code du logement, mais que tous les autres avaient fait l'objet de réparations majeures, tant au niveau des structures que des équipements.

M. Galarneau a expliqué que le

nombre élevé de logements trouvés insalubres (près de 80 p. cent) était la conséquence directe d'une absence presque totale d'inspection systématique dans le passé. Depuis 1970, les autorités municipales procèdent à des tournées d'inspection régulières en vertu du nouveau code du logement et n'attendent pas de recevoir des plaintes. Chaque quartier — par ordre prioritaire — est passé au crible par les inspecteurs.

Dès qu'un logement est trouvé insalubre, son propriétaire est mis en demeure d'effectuer les réparations qui s'imposent dans un délai prescrit par la loi. Le propriétaire peut bénéficier d'une aide à la rénovation si la vé-

tusté de son logement découle de l'usage et de la dépréciation normales. Toutefois, si l'insalubrité découle d'une négligence pure et simple d'entretenir convenablement les lieux, le propriétaire ne peut profiter d'aucune aide financière.

Les principales causes d'insalubrité découvertes durant ces inspections touchent la plomberie (absence d'installations sanitaires convenables), la canalisation (absence de renvois convenables et d'égouts), l'électricité (danger d'incendie et filage inadéquat), les enduits et les systèmes de chauffage.

Les autorités municipales ont par ailleurs poursuivi leur programme de restauration de logements en collaboration avec les propriétaires.

En effet, depuis 1970, 2,752 logements ont été restaurés pour un coût de près de \$9 millions. Les propriétaires ont bénéficié d'une aide à la restauration de quelque \$2 millions, soit environ 20 p. cent du coût global. D'autre part, suite aux inspections systématiques, 303 logements ont été démolis parce que leur état d'insalubrité était trop avancé et que les coûts de restauration auraient été prohibitifs. Enfin, les structures de 2,775 logements ont été démolies et remplacées par de nouvelles charpentes.

Une enquête s'impose sur les inspecteurs de la CIC

— Morin

par Pierre VENNAT

Une étude des dossiers de tous les inspecteurs de la CIC embauchés depuis quelques années s'impose, selon le président de cet organisme, M. Fernand Morin.

Pour la bonne raison que des inspecteurs de la Commission de l'industrie de la construction "publieraient qu'ils ne sont plus à l'emploi d'un syndicat et continuent d'agir comme s'ils étaient des délégués de chantiers".

D'autres "exerceraient des activités parallèles à leur fonction dite principale". Enfin, un certain nombre d'inspecteurs du même organisme participent à une foule d'activités étrangères à celles d'inspection de chantiers ou de livres et ce, au cours de leur journée normale de travail.

Cette situation a été dénoncée, peu avant Noël, par le président de la CIC, M. Fernand Morin, dans une série de mémos dont il vient d'envoyer copie à la Commission Cliche.

Le 6 décembre, dans un premier mémo au comité de direction générale de la CIC, après avoir déploré la situation énumérée plus haut, il ajoutait qu'"une telle situation nuit considérablement à la Commission dans l'exercice de ses fonctions principales et à tous les autres salariés de la Commission qui entendent assumer leurs tâches d'une façon honnête et équitable tant à l'égard des salariés que des employeurs".

M. Morin proposait alors au comité de direction générale de la CIC de circonscrire le problème et allait même jusqu'à suggérer, en plus de menacer de sanctions ceux qui ne respecteraient pas les statuts de la CIC au sujet des conflits d'intérêt, qu'on oblige les inspecteurs à faire une déclaration "écrite".

"En cas de doute, on pourrait inviter ces salariés à faire une déclaration écrite des autres activités (ou intérêts) professionnelles, commerciales ou syndicales qu'ils peuvent exercer. Par la suite, la Commission pourra clarifier la situation particulière et ce, à l'avantage de tous. De plus, il faudrait également rappeler les sanctions que la Commission pourrait exercer

Voir ENQUETE, page A 6



"Qu'est-ce que t'as fait de notre argent? Si t'as jamais fait de profits avec Economy Ware Kitchen Specialties, où as-tu pris l'argent pour l'acheter des maisons en Floride et sur les rives du Richelieu?" Voilà quelques-unes des questions que s'est vu poser, hier, au centre Paul-Sauvé, par 2,500 de ses 19,239 créanciers, le président Gilles Marchand, qui a déclaré une faillite de \$3,700,000, le 12 novembre dernier.

Un millionnaire en faillite se fait parler

par Conrad BERNIER

La scène se passe dans la vaste salle de curling du Centre Paul-Sauvé où sont réunis pour la première fois 2,500 des 19,239 créanciers impliqués dans la faillite de la Cie Economy Ware Kitchen Specialties qui faisait aussi affaire sous le nom de Cercle d'économie de la future ménagère.

Sur l'estrade, derrière une longue table semée de micros, sont assis le syndic Gérard Blais, la présidente de l'Office de la protection du consommateur, Mme Niquette Delage, le responsable du séques-

tre, Randolph Jones, et Gilles Marchand, président de la Cie Economy Ware Kitchen Specialties, qui a fait cession de ses biens le 12 novembre dernier.

Le syndic Gérard Blais parle d'abord à ses circonstances qui, d'une part, ont obligé le ministre William Tetley à ordonner une enquête sur la situation financière de la Cie Economy Ware Kitchen Specialties, et amené, d'autre part, cette dernière à se déclarer en faillite le 12 novembre 1974.

"A cause du caractère particulier de cette faillite qui a fait un nombre astronomique de victimes, ex-

plique-t-il, je me dois de vous fournir des informations additionnelles qui..."

Un créancier crie aussitôt à tue-tête: "C'est ça, Blais, dis tout ce que tu sais sur cette faillite-là, pis essaie pas de nous cacher des affaires parce qu'on le prendra pas!" Toutes les sales combines administratives et financières de la famille Marchand doivent être connues de tout le monde. T'es donc averti, Blais, pas de passer en dessous de la table pour nous écoeurer. Pis toi, Gilles Marchand, prépare-toé Voir MILLIONNAIRE, page A 6

Une formule d'aide aux locataires

En obligeant les propriétaires de plus de 15,000 logements à dépenser quelque \$9 millions en travaux de réparation et de restauration, les dirigeants de Montréal ont contribué, malgré eux, à augmenter le coût des loyers.

En effet, malgré le tribunal du logement, plusieurs propriétaires de logements vétustes à qui on a fait débours des sommes importantes à la restauration ont, naturellement, augmenté le coût des loyers. Le tribunal du logement lui-même, malgré son rôle de protection du locataire, a été forcé, dans bien des cas, d'autoriser certaines hausses en guise de juste dédommagement pour le coût des réparations apportées à de nombreux logements.

Voir FORMULE, page A 6

Le temps, plus fort que le pic!

par Guy DESHAIES

La démolition de l'intérieur, par le temps plutôt que par le pic, serait-elle devenue l'arme plus lente mais plus subtile des spéculateurs financiers et promoteurs domiciliaires de Montréal dans les quartiers où de plus en plus de gens s'opposent à la disparition des vieilles raisons?

C'est ce que se demandent sérieusement les quelque 300 familles qui habitent les immeubles Somerset, situés dans le quadrilatère borné par les rues Du Fort, Sherbrooke, Chomedey et Lincoln.

L'un des six édifices, le 2054 Sherbrooke, ouest, a été évacué en mai dernier par les nouveaux propriétaires, la Kristee Corporation, administrée par Pollock Enterprises, qui ont l'intention de démolir pour ériger un édifice moderne d'une vingtaine d'étages.

Il se trouve que les nouveaux acheteurs avaient le permis de démolir mais que l'Association des locataires des autres édifices Somerset a promptement réagi en demandant au ministre des affaires culturelles du Québec de classer monument historique les deux tours de l'ancien fort Belmont

Voir TEMPS, page A 6

Québec et la santé

Plus d'argent, plus de liberté

par Marcel PEPIN
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le gouvernement fédéral et les provinces sont aux prises avec la même difficulté: comment freiner la hausse continue des soins médicaux?

Depuis quatre ans qu'ils se consultent, les 11 gouvernements n'ont pas encore réussi à s'entendre sur une formule qui faciliterait une réduction des dépenses relatives à la santé, tout en maintenant des services adéquats.

Aujourd'hui et demain, les ministres fédéral et provinciaux de la santé reprendront la discussion sur ce vieux thème, sans qu'un consensus paraisse facile à atteindre. Pour une bonne raison: Ottawa estime que tant qu'il continuera à payer la moitié des dépenses des programmes de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation,

il ne pourra contrôler la dépense, les provinces n'ayant point intérêt à repenser la structure de leurs services, donc des coûts généraux.

De leur côté, les provinces refusent toute formule qui ne serait pas directement reliée aux coûts réels de ces services, précisément parce qu'elles soutiennent qu'elles n'en contrôlent pas seules la dimension, les services de santé étant offerts en principe à tous les citoyens qui en ont besoin.

Québec suggère une formule

Le ministre québécois de la Santé, M. Claude Forget, est arrivé à Ottawa avec un énoncé de principe et une formule sous le bras.

En gros, il demande un transfert fiscal du gouvernement fédéral aux provinces, de manière à laisser ces dernières entièrement libres de mettre sur pied les services de santé qu'elles

jugent appropriés, mais ce transfert fiscal, selon M. Forget, devrait être plus généreux que la participation fédérale actuelle.

Le ministre Forget estime, selon un document auquel LA PRESSE a eu accès, qu'il serait possible de reconstruire les accords actuels pendant une période intermédiaire de trois ans, à la condition:

1 — que la contribution fédérale aux services de santé soit élargie à l'ensemble des programmes de santé et non limitée à l'assurance-maladie et à l'assurance-hospitalisation.

2 — que pendant les trois prochaines années soit mis en place un mécanisme de normalisation des coûts ou d'incitatifs à la réduction de la croissance des coûts.

3 — qu'un mode de transfert fiscal approprié soit déterminé à la fin des trois ans, de manière à laisser les

provinces entièrement libres de l'orientation de leurs programmes.

Deux défauts majeurs

Le ministre Forget reproche au régime actuel deux défauts majeurs: il encourage, selon lui les provinces à continuer à mettre l'accent sur les soins spécialisés, alors qu'il vaut mieux affecter des ressources plus abondantes à la prévention de la maladie et "à la promotion de la santé"; ensuite, M. Forget estime que le présent système pénalise les provinces qui veulent modifier l'orientation de leurs programmes pour mettre l'accent sur les services de soins généraux, de soins à domicile et de programmes de prévention plutôt que sur les soins hospitaliers.

M. Forget déplore que les formules de partage de frais offertes par Ot-

Voir ARGENT, page A 6

104,000 nouveaux chômeurs en décembre

OTTAWA (PC) — Le chômage était de 6.1 p. cent en décembre dernier contre 5.1 p. cent le mois précédent.

Avec cette hausse de un p. cent du chômage au cours du mois, 104,000 chômeurs sont venus s'ajouter aux 493,000 déjà recensés en novembre pour un total de 597,000.

Par ailleurs, le taux de chômage désajusté, c'est-à-dire celui qui indique la tendance à long terme de l'économie, a lui aussi grimpé pas-

Voir CHOMEURS, page A 6

TEMPS

SUITE DE LA PAGE A 1

qui abritait la fortification des messieurs de Saint-Sulpice.

Construites entre 1677 et 1689 ces deux belles tours qui bordent la rue Sherbrooke sont les seuls vestiges du fort Belmont. Des demandes en ce sens avaient été faites vainement depuis trois ans mais à force de pression l'Association des locataires obtient de Québec que les tours soient classées monuments historiques. Or, d'après la loi des biens culturels (Québec) on ne peut ériger ou démolir dans un rayon de 500 pieds autour d'un tel monument.

Le classement a été fait en novembre dernier et Pollock Entreprise a vu son permis de démolition expirer.

Depuis huit mois l'édifice est désaffecté, sans chauffage, sans électricité et il est soumis à la morsure du froid et du temps.

Un investissement mort...

Les acheteurs ont un investissement mort dans cet édifice de plus de

\$500,000 et ils n'ont pas accepté les alternatives proposées par les locataires, à savoir de faire un condominium avec l'édifice actuel et vendre les appartements ou encore de vendre l'édifice à l'Association pour son exploitation.

C'est ce qui inquiète les locataires. Tout se passe comme si M. Pollock était certain de pouvoir démolir tôt ou tard l'édifice actuel et d'ériger son fameux gratte-ciel.

Les maisons du complexe Somerset datent du début du siècle.

Les promoteurs de l'Association des locataires ont réuni la presse hier pour faire valoir encore une fois leurs inquiétudes de voir Québec octroyer la permission à Pollock de démolir l'édifice devenu inhabitable et peut-être même dangereux et d'accorder ainsi à ce constructeur le droit d'ériger un édifice moderne en hauteur, à quelques pieds des belles tours des Sulpiciens, et de briser l'harmonie que confèrent à ce secteur les maisons Somerset, des édifices solides, aux baies vitrées, de brique rouge et aux intérieurs vastes et riches.

Vous désirez du bon temps?

Adressez-vous à l'une ou à l'autre de ces

AGENCES DE VOYAGES

CENTRE-VILLE

VOYAGES A.M.C. LTÉE	1110, Sherbrooke ouest suite 2108	845-3241
VOYAGES ALPERN INC.	1253, McGill College, suite 240, coin rue Ste-Catherine	866-7811
AMERICAN EXPRESS CO. LTD.	1200 rue Peel	861-3611
VOYAGES BEL-AIR INC.	2155 rue de la Montagne	844-8817
VOYAGES R. BERGERON INC.	Metro Guy	935-1182
AGENCE DE VOYAGES HOLIDAY INC.	550 ouest, rue Sherbrooke	849-3571
VOYAGE HONE	1460 Union	845-8221
VOYAGES KUEHNE & NAGEL	485 rue McGill	861-9311
LM VOYAGES LTÉE	1184 ouest rue Ste-Catherine, 4e étage	879-1184
AGENCE de VOYAGES HENRI KELENY	2112, boul St-Laurent (Angle Sherbrooke)	845-3111
AGENCE de VOYAGES MEADOWS	751 Square Victoria	849-1243
VOYAGES PANORAMA INC.	Tour de la Bourse Place Victoria	866-8856
VOYAGES SELECT LTÉE	620, rue Cathcart suite 504	866-3345
TOUREX VOYAGES INC.	1454 de la Montagne, Suite 211	843-8873
VOYAGES TRAVELAIDE	1010 ouest, rue Sainte-Catherine	861-7272
VOYAGES UNIVERSE TRAVEL SERVICE	1, Plaza Alexis-Nihon Etage de Modes	932-2911
AGENCE DE VOYAGES VIAU	3428, rue St-Denis	842-1751

EST

AGENCE DE VOYAGES ATLAS	1821 est, rue Sherbrooke	527-8881
VOYAGES R. BERGERON INC.	7190 boul. Pie-IX	376-6700
AGENCE VOYAGE INTERNATIONAL	1589 Jean-Talon Est Montréal	728-9281
AGENCE DE VOYAGES MAISONNEUVE	3905 est, RACHEL	255-4162 255-4141
VOYAGES TRAVELAIDE	4454, rue Saint-Denis	845-8225

VILLE D'ANJOU

AGENCE DE VOYAGES MARTIN	Place Versailles 7275 est, rue Sherbrooke	353-6930
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Les Galeries d'Anjou	353-7650

OUEST

AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC & PACIFIC	4950 ch. Queen Mary suite 405	735-4181
AGENCE DE VOYAGES LAING INC.	6260 ave Victoria suite 1	735-4451
AGENCE DE VOYAGES LaSALLE	388, rue Lafleur LaSalle	366-8262

ST-LAURENT

AGENCE DE VOYAGES JAPON-CANADA LTÉE	329, Benjamin-Hudon, St-Laurent	332-1325
AGENCE DE VOYAGES MINI-VACANCES	329, Benjamin-Hudon, St-Laurent	332-10648

NORD

VOYAGES R. BERGERON INC.	7725 St-Denis	273-3301
AGENCE DE VOYAGE JONICA		379-6396
TOTAL VOYAGES ENR.	361 est, boul. Henri-Bourassa	382-2429 382-3483
VOYAGES TRAVELAIDE	911 est, rue Beaubien	273-7755

LAVAL

AGENCE DE VOYAGES VIAU	Carrefour Laval	688-6211
VOYAGES MONTAMBAULT INC.	512, boul. des Laurentides, Pont-Viau	669-1733
	Centre d'achats Duvernay, 3100, boul. de la Concorde	661-4860
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Laval	688-5310

ST-EUSTACHE

VOYAGES MONTAMBAULT INC.	350 boul. Sauvé St-Eustache	627-4761
--------------------------	-----------------------------	----------

SAINT-JÉRÔME

JARO VOYAGES	Appels de Montreal 22 rue Legault, Saint-Jérôme	430-3657 436-3520
--------------	---	----------------------

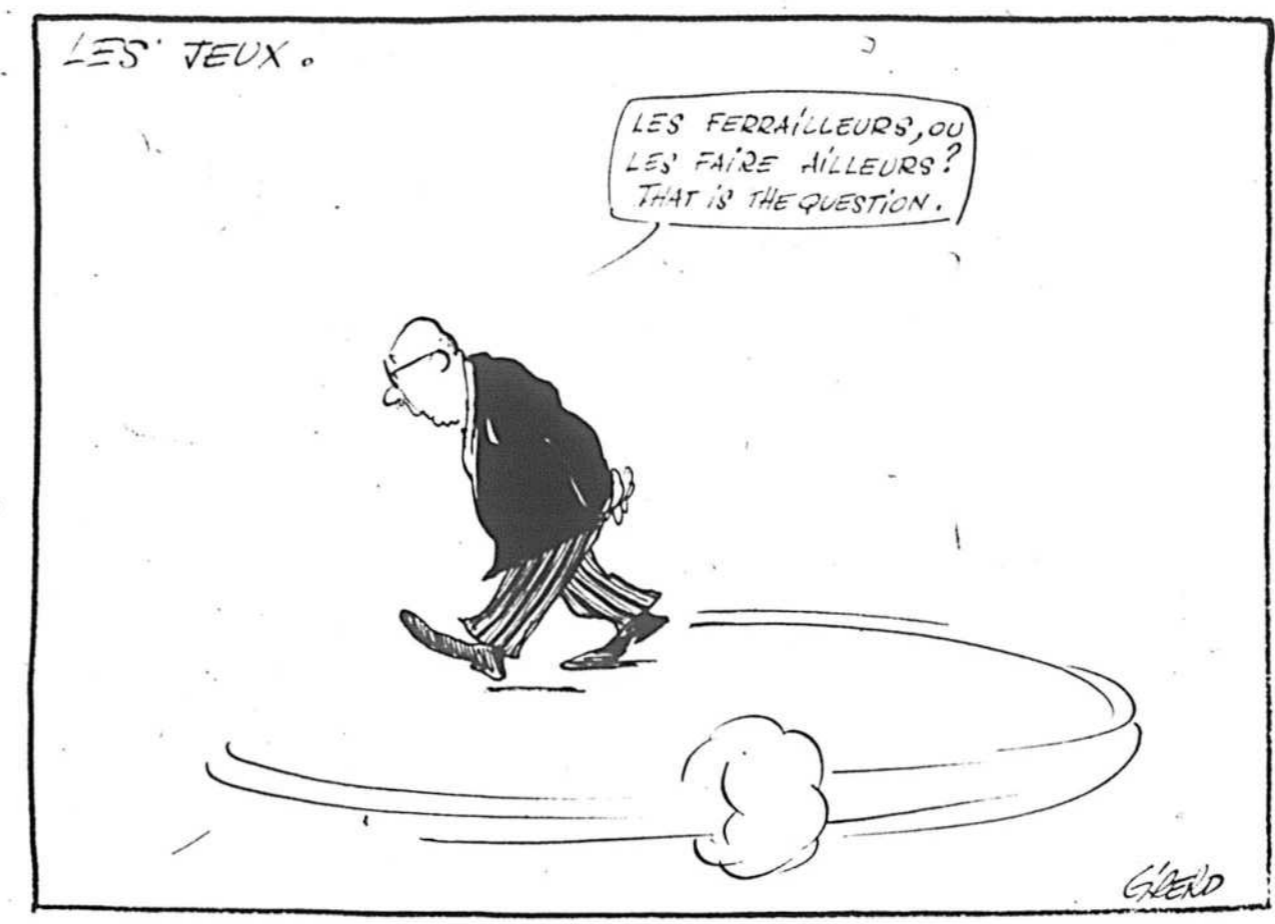
RIVE-SUD

AGENCE DE VOYAGES GASTON HOULE	536, Marie-Victorin Boucherville	655-0624
G.W. CLARK & CO. LTD.	43 rue Green, Saint-Lambert	671-5555
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Place Longueuil	679-3777

Voyagez rassuré, demandez à votre Agence de Voyages, l'assurance voyage

consultez nos pages touristiques chaque samedi

de l'Agence d'Assurance le Voyageur Ltée



MILLIONNAIRE

SUITE DE LA PAGE A 1

parce qu'on a des questions à te poser!"

Les 2,500 créanciers présents sont visiblement avis de cette intervention passionnée et ne s'en cachent pas. Non seulement ils ont la fièvre, mais ils souhaitent ouvertement que la fièvre monte et que ça explose. Le syndic Blais reprend ses notes et poursuit son exposé des faits.

Un ordinateur pour les listes de créanciers

La faille de la Cie Economy Ware Kitchen Specialties — celle-ci appartient à Gilles, Charles, André, Claudette et Lorette Marchand — atteint la somme de \$3,700,000. Des avis de réclamation ont été expédiés au cours des dernières semaines à 19,239 créanciers. Ceux-ci, qui sont pour la plupart de jeunes consommateurs, sont impliqués pour pour des montants variant entre \$300 et \$1,500.

De l'aveu même du syndic, cette faille monumentale a fait tellement de victimes qu'il a fallu utiliser un ordinateur pour confectionner la liste des créanciers. 600 caisses de dossiers ont été récupérées dans les bureaux de la compagnie et confiées au ministère du Revenu.

Celui-ci est d'ailleurs un créancier privilégié de la Cie Economy Ware Kitchen Specialties et lui réclame une somme de \$600,000 au seul chapitre de la taxe de vente.

Un créancier ordinaire

Un créancier ordinaire bondit et lance: "C'est toujours la même histoire! Les gros créanciers d'abord, pis les petits créanciers ensuite. C'est toujours les petits qui se font f..."

Ça commence à hurler dans la foule des créanciers ordinaires. Le syndic Blais tente de les rassurer en déclarant: "Je vous comprends, mais patientez! Nous avons beaucoup travaillé jusqu'ici pour voir clair là-dedans. Je peux pas tout vous dire tout de suite. Je dispose de rapports qui, pour le moment, doivent rester confidentiels. Je vous rappelle que je suis ici pour défendre d'abord vos intérêts. C'est là le premier devoir d'un syndic."

Mais cette foule de créanciers ordinaires — des petits salariés pour la plupart — qui a conservé jusqu'ici un certain calme, s'anime de plus en plus, crie son refus de patienter plus longtemps, et réclame que les rapports confidentiels soient rendus publics sur-le-champ. Gérard Blais riposte que ces rapports confidentiels le resteront aussi longtemps qu'il le faudra "pour assurer la bonne marche de l'enquête".

La protection du consommateur

Niquette Delage, présidente de l'Office de la protection du consommateur, prend ensuite la parole pour expliquer le rôle qu'elle a joué relativement à l'enquête ordonnée par le ministre Tetley sur l'état des finances de la Cie Economy Ware Kitchen Specialties.

On l'écoute peu. On l'écoute même d'une oreille méprisante. Plus tard, au cours de cette première assemblée des créanciers, qui a débuté, hier vers 10h30 pour se terminer peu après 15h, les 2,500 créanciers ordinaires l'accuseront d'incompétence, de négligence, d'ignorance, instruiront un procès improvisé et acharné de l'organisme qu'elle dirige depuis juillet 1971, et rejetteront comme "absolument inefficace" la loi actuelle visant à protéger le consommateur.

Même quand Niquette Delage leur rappellera qu'elle a suspendu à deux reprises le permis de vente de la Cie Economy Ware Kitchen Specialties, les créanciers riposteront avec fureur: "Votre affaire, ça vaut pas de la mer... Vous ne protégez pas les petits; vous protégez les gros. Y faut r'penser votre patente de A à Z. C'est clair, ça, non?"

"Jamais de PROFITS..."

Un adjoint du syndic résume ensuite à l'intention des créanciers l'interrogatoire qu'a subi Gilles Marchand, le président de la Cie Economy Ware Kitchen Specialties, après la cession de ses biens. Le silence revient dans la salle. Mais au fur et à mesure que celle-ci prend connaissance de la confes-

sion de Gilles Marchand, ce silence devient carrément hostile.

Selon Gilles Marchand, sa compagnie n'a jamais fait de profits; l'inflation a nuï à la bonne marche de l'entreprise depuis un peu plus d'un an; c'est seulement en novembre dernier qu'il a découvert que la compagnie était insolvable; il a fait son possible pour bien administrer son entreprise et pour satisfaire tous ses clients: il possède encore une entreprise qui va bien: il s'agit du Foyer d. la future ménagère limitée.

Une période de questions est prévue aux fins de permettre aux créanciers d'obtenir des informations additionnelles susceptibles de les rassurer quant au remboursement des sommes qu'ils ont jusqu'ici versées et pour lesquelles ils n'ont pas encore eu les marchandises achetées. Un micro est déjà installé au centre de la salle. Le syndic Blais, Niquette Delage et Gilles Marchand seront tour à tour questionnés.

Le défilé des créanciers commence. L'assistance a maintenant l'air d'une meute qui veut bouffer sa proie. Les questions éclatent brutales, passionnées, et se doublent le plus souvent d'accusations et de jugements. En voici quelques exemples.

● Explique-nous donc, Marchand, avec quel argent t'as acheté tes maisons de Floride? Si t'as jamais fait de profits, tu devais tout de même pas avoir ben de l'argent pour avoir des maisons en Floride?

● Comment expliques-tu, Marchand, qu'il ne restait plus que pour \$100,000 de marchandises dans tes entrepôts au moment où tu as déclaré faillite? Pour-quoi tous ces camions devant tes entrepôts la veille de la cession de tes biens? Pour transporter des marchandises de ta compagnie en faillite dans les locaux de celle qui ne t'est pas encore?

● Penses-tu pas que c'est de la fraude, Marchand, que d'écrire à un client pour lui réclamer une taxe de vente additionnelle? Pourquoi deux taxes de vente sur une même marchandise? Qu'est-ce qu'on attend pour porter des accusations de fraude contre toi et pour te boucler?

● C'est qui ton tailleur, Marchand? C'est qui ton vendeur de tapis de Turquie pour ta maison? Qu'est-ce que tu vas faire de tes belles maisons en Floride et de la région du Richelieu? Faut que ça fasse partie de la comptabilité de la faillite, ça!

Pendant plusieurs heures, les créanciers ont ainsi boxé impitoyablement Gilles Marchand qui, en fait, n'a jamais répondu aux questions qui lui étaient posées.

Les créanciers ont réclamé des poursuites en Cour criminelle contre Gilles Marchand; ils ont suggéré son arrestation, la confiscation de tous ses biens, surtout de ses "châteaux de Floride", la vérification de ses impôts, la saisie immédiate de l'actif du Foyer de la future ménagère Ltée.

Enfin, les créanciers ont bouillé le choix des adjoints au syndic prévu par Gérard Blais. Un syndic est toujours assisté de cinq adjoints pour éclaircir une faillite. Ceux-ci sont généralement des inspecteurs des ministères du Revenu et de la Justice, qui ont l'expérience des faillites, des connaissances juridiques et un solide budget. Ce sont les créanciers qui décident du choix de ces adjoints au syndic.

À ces inspecteurs chevronnés, les créanciers ont préféré deux avocats de l'Aide juridique, un représentant de l'ACEF, un enquêteur à l'emploi d'un bureau d'avocats de Montréal et un créancier... ordinaire...

La Cie Economy Ware Kitchen Specialties offrait à ses clients, aux quatre coins du Québec, un "plan d'économie systématique" pour d'éventuels achats de meubles, de lingerie, de trousseaux pour jeunes mariés. Les argentés versés dans ce plan devaient être déposés dans un compte en fiducie par la compagnie. Celle-ci a préféré "mêler frauduleusement" ces sommes avec les autres actifs de ses entreprises. Si, comme l'exigeait la loi, les sommes versées par les participants à ces plans de "mise de côté" avaient été mis en fiducie, les 19,239 créanciers pourraient aujourd'hui les récupérer intégralement. Parce qu'elle ne l'a pas fait, 19,239 petits salariés et consommateurs se sentent aujourd'hui déposés.

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE A 1

dans tous les cas d'infraction à cette règle de conduite."

Quelques jours plus tard, le 9 décembre, dans une autre communication à tous les membres de la CIC, dont copie a également été envoyée à la Commission Cliche, M. Morin allait plus loin, parlant de la nécessité d'enquêter sur chacun des inspecteurs de la CIC.

"Je suis d'avis que la firme-conseil devrait procéder, sans autre délai, à une étude des dossiers des embauches effectuées depuis les dernières années de façon à s'assurer que la procédure a été régulièrement suivie en chaque cas, et d'une façon plus particulière, que les conditions d'admission à l'emploi ont été scrupuleusement respectées pour chacun des candidats choisis."

ARGENT

SUITE DE LA PAGE A 1

tawa soient fondamentalement axées sur les ressources hospitalières, alors que le Québec s'engage dans une voie différente, en en tentant d'intégrer les services de prévention et de réadaptation et en misant davantage sur les soins à domicile.

Pour avoir davantage accès à la manne fédérale, M. Forget réclame donc que soit élargie la conception de la santé, pour inclure ces nouveaux services para-médicaux qu'offrent par exemple les CLSC.

Pour à la fois garder son accès traditionnel au trésor fédéral et protéger davantage son autonomie en ce secteur, le Québec préconise donc un retrait du gouvernement fédéral du domaine des programmes mais une implication accrue d'Ottawa au niveau financier, par le biais d'une formule de partage de frais plus généreuse.

Répondant d'avance à l'objection fédérale, à savoir qu'une telle formule ne limite aucunement la participation financière d'Ottawa, M. Forget préconise l'adoption de normes touchant l'équipement physique de la santé. Une province qui dépasserait ces normes (par exemple 5 lits par 1,000 habitants) se verrait pénalisée.

Assez curieusement, les objectifs de M. Forget coïncident intégralement avec ceux du ministre fédérale de la Santé, M. Marc Lalonde, qui, lui aussi, juge que la hausse des coûts de la santé est directement reliée à un certain abus de l'hospitalisation.

Mais loin de vouloir élargir sa contribution à d'autres programmes pro-

vinciaux de santé, M. Lalonde propose plutôt une contribution uniforme basée sur la population. Le rajustement de cette contribution fédérale serait déterminée par la croissance du produit national brut.

En d'autres mots, le gouvernement fédéral veut que les Canadiens se paient un régime de santé qui corresponde aux moyens dont ils disposent.

Pour faciliter l'adaptation des trésors provinciaux à cette nouvelle formule, Ottawa est prêt à créer une caisse de compensation qui financerait partiellement la reconversion des services provinciaux de santé.

Et c'est précisément pour permettre aux provinces d'adopter une conception "élargie" de la santé qu'Ottawa est prêt à fonder sa contribution non plus sur un partage direct de coûts mais sur un appui général aux efforts de protection de la santé.

Cette méthode a cependant l'avantage, pour Ottawa, de déterminer d'avance sa contribution aux services généraux de santé, ce qui n'est pas le cas présentement puisque statutairement le trésor fédéral doit rembourser la moitié des coûts encourus par les provinces.

Bref, le débat dans ce secteur ressemble à toutes les autres divergences fédérales-provinciales: les provinces veulent accroître leur autonomie et toucher davantage de fonds fédéraux en même temps. Le gouvernement fédéral veut de son côté se libérer d'une obligation budgétaire qu'il juge trop contraignante, mais plutôt que de céder un champ fiscal, il s'offre à assumer le rôle de "normalisateur" des programmes.

Pour se faire une idée de l'ampleur du débat, il s'agit de rappeler que des fonds fédéraux de l'ordre de \$2 milliards seront affectés, pendant la présente année fiscale, aux programmes d'assurance-maladie, d'assurance-hospitalisation et de services généraux de santé.

Ottawa trouve que ces montants sont trop élevés. Les provinces en veulent davantage tout en exigeant, dans le cas du Québec tout au moins, "le retrait du gouvernement fédéral du domaine des programmes de santé".

FORMULE

SUITE DE LA PAGE A 1

Dans chacun des cas, c'est finalement le locataire qui a écopé d'une surcharge de coûts.

Dans le but de contrer les surcharges faites aux locataires, les autorités municipales de Montréal ont soumis un programme d'aide financière à la location aux deux autres paliers de gouvernement. Selon ce programme, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la Ville de Montréal absorberaient à 100 p. cent tout loyer additionnel découlant de l'obligation de restaurer un logement. Ottawa financerait 50 p. cent de la surcharge tandis que Québec en financerait 40 p. cent, laissant un solde de 10 p. cent aux autorités municipales.

Des négociations sont en cours à ce sujet, mais aucun résultat concret n'a encore été obtenu.

CHOMEURS

SUITE DE LA PAGE A 1

sant de 5.5 en novembre à 6.1 p. cent en décembre.

Cette hausse de un p. cent est entièrement due à une augmentation du chômage chez les hommes, le taux de chômage féminin étant resté stationnaire à 4.9 p. cent, tandis que celui des hommes est passé de 5.2 à 6.8 p. cent.

Par région

Toutes les régions canadiennes, sauf la Colombie-Britannique, ont été touchées par cette brusque progression du chômage. Les provinces atlantiques et le Québec étant les plus durement éprouvées avec des hausses de 3.1 et de 1.7 p. cent de leurs taux de chômage respectifs, contre 0.4 en Ontario et 0.9 dans les Prairies.

Votre mauvaise grippe, un virus bien ordinaire

par Jeanne DESROCHERS

Je mouche, tu tousses, son nez coule.

À regarder autour de soi, il semblerait tout le monde a la grippe. Mais ce n'est pas une épidémie de grippe. C'est la bonne vieille grippe qui revient chaque année avec les Fêtes, époque de tensions et de fatigues qui peuvent diminuer notre résistance à la maladie.

Et d'abord, comment savoir si on a la grippe ou un simple rhume. Pour le profane, la différence, c'est que quand on a la grippe, on se sent courbaturé, on a mal "dans tout le corps". Pour le scientifique, c'est une différence de virus.

Les services d'épidémiologie à Montréal, à Québec, à Ottawa, nous affirment que nous avons affaire cette année à un virus bien ordinaire, le Port Chalmers, auquel nous sommes habitués depuis l'année dernière. Et les vaccins ont été disponibles, comme moyens de prévention, au début de l'hiver, pour les éléments les plus vulnérables de la population.

Le virus England de 1972 nous avait donné plus de fil à retordre, mais pas autant que le Hong-Kong en 68, et l'Asiatique en 57. On relève encore quelques cas isolés de ces vieux virus, mais il semblerait qu'ils sont allés se promener ailleurs.

À Ottawa, nous n'avons pas pu parler au chef de service. Il avait la grippe. Nous avons tout de même appris que la situation n'a rien d'alarmant.

et les vieillards qui finissent par succomber à une pneumonie. En janvier de l'année dernière, on comptait cinq morts par pneumonie à Montréal et, cette année, on en compte 9. C'est un chiffre encore raisonnable.

Par contre, certaines industries soulignent un absentéisme dérangeant, quoique comparable à ce qui se passe à chaque début d'année. La température "de fou" de cette année s'y serait pour rien: les virus ne se laisseraient pas prendre par un faux printemps en plein janvier...

Trois jours de repos

Il y a unanimité sur un point dans les prescriptions médicales: il faut trois jours de repos pour que l'organisme retrouve ses moyens de défense. Si la sagesse présidait aux affaires humaines, on prendrait trois jours de repos après les Fêtes et on n'en parlerait plus...

Si on était tout à fait sage, on cesserait d'irriter ses muqueuses (qui sont des soldats de première ligne dans la protection contre le rhume et la grippe) avec la fumée de cigarette. Et si on était encore plus sage, on se mettrait, après les bombances des Fêtes, à un régime plus léger et plus vitaminé.

C'est là ce que le Dr Paul-Emile Rolland, adjoint au directeur de la médecine préventive au service de santé de la Ville de Montréal, appelle "maintenir l'intégrité de l'organisme". C'est là, dit-il, la meilleure mesure préventive contre la grippe, comme contre toute autre maladie.

Le poste CFVO-TV congédie ses cinq journalistes

par André BELIVEAU

Coup de théâtre hier à CFVO-TV, la nouvelle station de télévision coopérative de l'Outaouais: dans un geste dont les motifs sont difficilement compréhensibles, la direction a soudainement licencié tous les journalistes de la station et

a retiré de la programmation la seule émission d'information qui y était inscrite.

Les cinq personnes ainsi mises à pied sont le directeur de l'information, M. Louis Tardif, et les journalistes Michel Beauparlant, Robert Philibert, Lyse Huot et René Petit.

Des irrégularités entoureraient les cinq congédiements au "Jour"

par Guy DESHAIES

Même si la majorité des membres de la Société des rédacteurs du quotidien Le Jour a approuvé le licenciement de cinq rédacteurs, certains journalistes du Jour estiment que ces mises à pied ont donné lieu à une série d'irrégularités commises par le conseil de rédaction et notamment par le rédacteur en chef du journal, M. Yves Michaud.

Il s'agit de cinq journalistes qui avaient été embauchés au début de la publication du Jour et qui n'avaient pas d'expérience reconnue à cette époque sauf pour l'un d'eux. Ils gagnaient en moyenne environ \$8.000 par année.

Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, qui agit au titre de membre de la Société des rédacteurs et de membre du Conseil d'administration de la société

éditrice, a approuvé les cinq mises à pied par procuration n'ayant pu être présent à l'assemblée au cours de laquelle les rédacteurs ont approuvé à majorité simple le licenciement.

M. Maurice Giroux, secrétaire général de la rédaction et délégué de la société des rédacteurs au conseil d'administration, a refusé personnellement d'entériner les mises à pied en s'abstenant de voter au conseil d'administration et en exposant les irrégularités susmentionnées.

En gros, M. Giroux a argué que M. Michaud n'avait pas procédé à toutes les étapes prévues par le mécanisme de réévaluation des journalistes pour arriver à la conclusion qu'il fallait recommander le non-renouvellement des contrats des cinq intéressés.

Au surplus, M. Giroux a fait valoir qu'il aurait fallu la majorité des deux tiers des membres de la Société des

rédacteurs pour licencier les cinq journalistes puisque la constitution prévoyait telle majorité lors d'une expulsion et qu'il y avait déjà eu un précédent dans le cas du journaliste Jean-Pierre Fournier contre qui l'administration n'avait pu rassembler les deux tiers des votes des rédacteurs qui pour lui faire perdre son poste de secrétaire de la rédaction, M. Fournier avait offert sa démission de son gré plus tard.

Bref, selon certains rédacteurs du Jour, une procédure de fin d'engagement qui ne résisterait pas aux critères usuels de n'importe quel syndicat. Au Jour, les employés ne sont pas syndiqués et les journalistes font partie d'une société des rédacteurs qui participe aux décisions administratives.

Pour le moment, les cinq journalistes (ce sont eux qui avaient sollicité un emploi au Jour) préfèrent taire leur nom mais ils doivent se ma-

nifester par une déclaration commune d'ici la fin de semaine.

Ils affirment qu'aucun d'entre eux n'aurait été congédié si le vote des deux tiers avait été requis, si le processus d'évaluation de leurs tâches et de leur travail avait été suivi, s'ils avaient pu se défendre avant d'être condamnés et si le conseil de rédaction n'avait pas décidé péremptoirement de s'en débarrasser avec ou sans la démocratique société des rédacteurs.

Pour le moment, nul ne sait si le journal a l'intention d'embaucher d'autres journalistes plus expérimentés à la place des cinq dont la direction estime qu'ils ne correspondent pas aux critères rédactionnels exigés par cette maison.

Cette équipe produisait quotidiennement, cinq jours par semaine, une émission d'information locale et régionale de 30 minutes intitulée "Le Quotidien", qui disparaît en même temps qu'elle.

Dans une note datée du 13 janvier adressée aux journalistes et à tous les membres du personnel, le comité exécutif de CFVO explique ainsi son étonnante décision:

"Considérant les coûts dans l'opération du bloc "Le Quotidien";

"Considérant la faiblesse du "Quotidien" dans l'atteinte des objectifs;

"Considérant l'importance pour la Coopérative de télévision de l'Outaouais de mettre à l'horaire une nouvelle programmation visant plus spécifiquement à faire intervenir la participation, principe de base de la coopérative;

"Considérant le besoin d'augmenter la programmation locale et régionale en regard de l'objectif de diffuser 16 h 30 (d'émissions locales et régionales chaque semaine);

"Le Comité exécutif, sur la recommandation du directeur général, a décidé de retirer "Le Quotidien" des ondes de CFVO-TV.

"Par conséquent, nous sommes dans l'obligation de vous aviser que les services du personnel de la salle des nouvelles ne sont plus requis, et cela à compter du 13 janvier 1975 à 18h."

Selon le directeur de l'information, M. Louis Tardif, rien ne laissait présager cette mesure lorsque, vers 17 h 50 hier soir, il fut convoqué avec les quatre autres journalistes à une rencontre avec la direction de la station.

"Cette rencontre eut lieu à 18h. M. Gilles Poulin, le directeur général, nous dévoila la teneur de la note du comité exécutif et nous annonça notre licenciement. Tout le monde était estomaqué. Nous avons quitté les lieux sans même que les trois agents de sécurité de la firme SOS engagés pour la circonstance n'aient eu à intervenir..."

Nous avons vainement tenté hier soir de joindre M. Poulin: il était en réunion dans les locaux de la station et n'a pas retourné notre appel. Sa secrétaire nous a cependant confirmé la teneur de la note et l'essentiel des faits.

Elle a également confirmé que la direction entend maintenant mettre un comité sur pied "afin de réviser les politiques d'informations à CFVO-TV".

Les cinq licenciés ont déjà résolu pour leur part de former un "comité de résistance" avec l'objectif de faire rescinder la décision de la direction.

CFVO-TV n'a commencé à diffuser que le 1er septem-

bre dernier après avoir obtenu du Conseil de la radio-télévision canadienne la permission d'exploiter la première station de télévision coopérative du Québec.

Ses promoteurs avaient affirmé, lors des audiences du CRTC, s'être donné les trois priorités suivantes: l'information, la culture et l'éducation, et le divertissement. Ils avaient considérablement insisté sur la nécessité de l'information régionale et locale, qui était grandement négligée par les stations existantes.

Affiliée au réseau TVA, CFVO devait diffuser 98 heures par semaine, dont 16 h 30 d'émissions produites localement.

Depuis son entrée en ondes, souligne M. Tardif, elle n'avait pourtant réussi à produire chaque semaine que 6 h 15 d'émissions régionales, dont les 2h 30 du "Quotidien", maintenant banni de la programmation.

"Je ne vois pas comment, en éliminant tous les journalistes et en diminuant la programmation régionale de 40 p. cent, on compte se rapprocher des objectifs exposés devant le CRTC", a-t-il commenté.

Le personnel de CFVO ne jouit encore d'aucune véritable sécurité d'emploi. Un mouvement de syndicalisation — avec affiliation à la Fédération nationale des communications (CSN) — se dessinait cependant depuis quelque temps. On avait même convoqué une réunion à ce sujet pour jeudi prochain. Tout en reconnaissant que les journalistes exerçaient "un certain leadership au sein du personnel", M. Tardif hésite toutefois à attribuer le geste patronal à une volonté délibérée de briser ce mouvement de syndicalisation.

Tout comme il renonce à y voir une volonté délibérée de censure. Pour lui, il s'agirait plutôt d'un "geste de panique" et d'une très mauvaise compréhension du rôle et de la nature de l'information journalistique dans une station de télévision.

"Poulin pense que la participation en information, c'est inviter le gars qui a été témoin d'un accident à venir raconter l'accident en ondes. C'est un peu simpliste, mais il est convaincu qu'en étendant ce principe, on peut en arriver à se passer complètement des journalistes."

La Coopérative de télévision de l'Outaouais compte environ 9,000 sociétaires. C'est sur eux que les cinq journalistes licenciés comptent s'appuyer pour forcer la direction à rendre des comptes et à réviser sa décision.

Ils entendent également demander au CRTC d'exiger de CFVO le respect des engagements pris lors des audiences, particulièrement au sujet de sa politique d'information.

CHANGEMENTS télé-presse

18:00 4 7 10 10-1 Parle, parle, jase, jase. Inv.: juge Marcel Beauchemin, Me Roland Blais. Sujet: le viol. Animateurs: Réal Giguère et Suzanne Lapointe.

23:00 2 9 9 11 13 Appelez-moi Lise. Inv.: Pierre Dufresne, le groupe

Contraction, Claudia Larmarche et Hubert Loiseau.

MERCREDI

16:30 7 Cinéapéro: "Sept Winchester pour un massacre". Il. 1967. Western d'E. G. Rowland avec Edd Byrnes, Guy Madison. — Après la guerre de Sécession, un colonel continue la lutte contre les Nordistes à la tête d'une bande d'irréductibles.

RADIO fm

CFOR 92.5 CKMF 94.3
CBM 95.1 CJFM 95.9
CKVL 96.9 CHOM 97.7
CHRC 98.1 CBF 100.7
CHLT 102.7 CFDM 104.3
CFGL 105.7

18:00 CBF, Prélude au soir

"Ludus tonalis" (Hindemith); Hans Petermann, piano.

18:20 CBM, Classical Guitar

Celedonio, Pepe, Colin et Angel Romero, guitares. Concerto en ré majeur (Telemann), "Concierto Andaluz" (Rodrigo).

19:03 CBM, Orchestral Concert

Oeuvres de Verdi, Mozart, Cilea et Puccini.

20:03 CBF, L'Art aujourd'hui

A l'occasion de la publication d'un livre de H. H. Stuckenschmidt sur Schoenberg, entretiens de Maurice Fleuret avec le célèbre musicologue.

21:00 CBF, Documents

Claude Lévi-Strauss, CBM, Canadian Concert Hall

Oeuvres de Kodaly et Mozart.

22:00 CBF, Les Petits ensembles

Sonate en sol pour violon et piano (Haydn), Sonate, op. 134 (Shostakovich).

CKVL, Ce soir à l'opéra

"Khovanshchina" (Moussorgski); Aleks. El. Krivchenya, Vladislav Pyavko, Aleks. Maslennikov, Viktor Nechipaillo, Irina Arkhipova, dir. Boris Khaikin.

22:30 CBF, L'Atelier des inédits

"Ironie du sort", de Nadine Maigret, "Souvenir d'après-midi" et "Octobre", de Normand Landry, et "La Bulle d'air", de Laurent Lachance.

23:00 CBF, Vienne la nuit

Le CBF et l'œuvre de Stravinsky.

23:03 CBM, A Little Night Music

Oeuvres de Wagner, Debussy et Purcell.

MERCREDI

13:00 CBF, Contrepoint

Quintette K 452 (Mozart); Friedrich Gulda, piano, et ens. à vent de la Philharmonique de Vienne.

13:03 CBM, Afternoon Concert

Oeuvres de Haydn, Bach, Schumann, Dazhin, Rachmaninov, Caumon, Soter, Grandos, etc.

14:00 CBF, Airs d'opéra

Extr. de "Rigoletto" (Verdi) et "Lakmé" (Delibes); Mado Robin.

Extr. de "Hamlet" (Thomas) et du "Jonifleur de Notre-Dame" (Massenet); Michel Denis.

choix d'émissions

18:00 10 — Parle, parle, jase, jase. Avec Réal Giguère et Suzanne Lapointe. Réal Giguère a reçu une longue ovation en entrant dans le studio, hier. Il a commencé par une émission comme les autres, mais ce soir il aura un sujet et pas n'importe quel sujet: le viol! Alors il a invité une victime, un psychiatre, un médecin, un juge et un avocat, mais pas de violateur.

19:30 2 — La petite semaine. Le feuilleton de Michel Faure, avec Yvon Dufour, Olivette Thibault, Jean Besré et Louise Portal. Lucien veut agrandir sa boutique, mais Ginette n'est pas d'accord.

20:30 2 — Vedettes en direct. Avec le groupe Harmonium.

20:30 10 — Symphonien. Le feuilleton de Marcel Gamache, avec Gilles Latulippe et Janine Sutto. Et, en supplément, Fernand Gignac, vieux partenaire de Gilles Latulippe à la télévision et sur la scène du Théâtre des variétés.

21:00 2 — Rue des pignons. Flagosse reçoit un coup de fil mystérieux d'un inconnu qui l'interroge sur Tit-Bé et sa mère.

21:30 2 — Le 60. Plusieurs sujets dont un document sur la Tchécoslovaquie d'aujourd'hui.

23:00 2 — Appelez-moi Lise. A la fortune du pot.

24:00 2 — Le visage du plaisir. Un bon film américain de 1961 ("The Roman Spring of Mrs Stone"). Avec Vivian Leigh et Warren Beatty.

R.-T.

cette sacrée télé

PAR RUDEL-TESSIER

C'est parti! Le dixième "Concours du plus bel homme du Canada" a été lancé hier soir par Madame Payette — qui ne semble pas avoir retenu la suggestion d'Aline Desjardins, qui a demandé, en toute innocence, pourquoi les concurrents ne devraient pas se présenter en caleçon de bain. Madame Payette n'a évidemment pas été scandalisée par l'idée d'Aline Desjardins, mais elle a objecté, en ricanant, que ces beaux hommes désignés par la voix populaire subiraient peut-être font mal l'épreuve de la nudité. C'est encore, bien sûr, un coup de la vieille dent que Madame Payette a contre les hommes, car les hommes ont toujours séduit les plus grands artistes, Vinci, Raphaël, Cocc-

longtemps, que Madame Payette est une sorte d'humoriste, qui a trouvé là un filon qu'elle exploite — comme Guy Fournier exploite le filon antiféministe. Et leur admiration pour Madame Payette fait partie de l'arsenal qu'ils mettent dans la vitrine où ils annoncent leur virilité. Je ne dis pas cela pour faire de la peine à Madame Payette, car je serais plutôt en sympathie avec son féminisme agressif, puisqu'elle mène le bon combat, et qu'il faut beaucoup d'agressivité pour gagner les guerres — même les guerres justes, surtout, peut-être, les guerres justes! Napoléon l'a dit: ce ne sont pas les bons généraux qui gagnent les batailles, mais les généraux chanceux. Madame Payette n'a pas de chance, tout simplement. Elle ne fait pas peur à l'ennemi!

Cela dit, parce que l'occasion se présentait, je serais plutôt en faveur de les candidats au titre du "plus bel homme du Canada" soient soumis à l'épreuve du bikini. Tel qu'il est, ce concours est vraiment trop démocratique, car, on le sait maintenant, n'importe qui peut s'atten-

dre à être proclamé "le plus bel homme du Canada" — ce qui en fait une loterie aussi immorale que les autres.

Quant on ne gagne pas le gros lot, on est malheureux — ce qui fait que presque tout le monde est malheureux tout le temps. Mais cette loterie du plus bel homme du Canada est par-dessus le marché humiliante. Ne pas gagner le gros lot, c'est décevant, mais cela ne comporte aucune humiliation, tandis que ne jamais entendre son nom, soir après soir, pendant des semaines, année après année, quand on lit la liste de ceux qui ont au moins une petite chance de se mériter le titre — qui ont une mère, des sœurs, des filles, une femme, pour vous trouver aussi beau que Monsieur Net ou André Payette, cela est difficilement supportable la tête haute. Je sais que je n'ose plus relever la tête depuis des années!

Alors, je pense, pour d'autres raisons qu'Aline Desjardins, que les candidats devraient être obligés de se déshabiller le grand soir venu, et obligés de faire acte de candidature en soumettant une photo nue jusqu'à la dernière indécence (inclusivement ou exclusivement) et authentifiée par leur signature devant notaire. Comme ça, nous les exclus, nous pourrions toujours prétendre que nous avons, nous, de la vertu.

AUBAINES de JANVIER EN ÉCLAIRAGE

 BEA18. Tiffany 18". Choix de couleurs: ambre, beige, blanc, vert, bleu. 59⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 Tiffany 106-58. 18" diamètre. Choix d'arrangement de couleurs: ambre, beige, vert, bleu, etc... 69⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 A739. Fixture suspension fini laiton. Verre cristallisé 18" de diamètre pour 4 ampoules de 60W. 43⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 41131 — Fixture moderne métal noir, boules blanches. Aussi vert avacado ou or moisson. 51⁷⁰ <i>Prix Clovis</i>
 A473. Plafonnier à 3 globes, pour 3 ampoules de 60W. 14⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 Modele 5003 luminaire, style colonial, bois tourné, fini érable, métal fini cuivre antique. 42⁷⁵ <i>Prix Clovis</i>	 6525 — Modele mural, noir avec verre ambré. 14⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 Modele 5000. Luminaire de style colonial. Bois tourné, fini érable, métal fini cuivre antique. 10⁹⁰ <i>Prix Clovis</i>
 PT4025. Luminaire à 5 lumières. Bois fini noyer, métal fini laiton brillant, globe satin blanc. Hauteur 14 1/2", largeur 20". 38⁵⁵ <i>Prix Clovis</i>	<h3 style="text-align: center;">VASTE CHOIX DE GLOBES DE REMPLACEMENT</h3> 		
 Chaufferette Mark Hot Long. 48". 1500 watts. 29⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 Ventilateur de cuisine B-3303. Avec renvoi extérieur, 3 vitesses, 30 pouces de large. couleurs: cuivre antique, blanc, avacado. 51⁵⁰ <i>Prix Clovis</i>	<h3 style="text-align: center;">TRÈS VASTE CHOIX D'ABAT-JOUR POUR TOUS GENRES DE LAMPES POUR CONVENIR À TOUS LES DÉCORS</h3> 	
		6924, rue SAINT-HUBERT 276-2621 1126 est, MONT-ROYAL 527-1261 5002, rue WELLINGTON 766-4333	

Washington met en garde Hanoi contre la portée de ses actes

WASHINGTON (PA, AFP) — Les Etats-Unis ont officiellement accusé hier le Nord-Vietnam de graves violations du cessez-le-feu et l'ont mis en garde qu'il doit assumer la pleine responsabilité de ces actions.

Dans une note de protestation aux signataires de l'accord de Paris, Washington dit que le Nord-Vietnam avait illégalement dépêché 160.000 soldats, 400 véhicules, des canons anti-aériens et de l'artillerie au Sud-Vietnam.

La république démocratique du Vietnam doit accepter les entières conséquences de ses actions, souligne la note qui énumère les mouvements d'infiltration illégale de troupes et de matériel militaire du nord vers le sud. Ces faits ainsi que la récente prise de la capitale de la province de Phuoc Long, à 100 kms (60 milles) en-

viron au nord-est de Saigon témoignent du refus persistant du Nord-Vietnam de respecter les clauses les plus fondamentales de l'accord signé à Paris le 27 janvier 1972.

Interrogé sur ce que pourraient être les conséquences de l'attitude nord-vietnamienne, le porte-parole du département d'Etat, qui a rendu public le texte de la note, a souligné à plusieurs reprises que les Etats-Unis veulent voir une solution politique, et non une solution militaire au problème vietnamien.

Le porte-parole, M. Robert Anderson, s'est refusé à spéculer sur ce que pourraient faire les Etats-Unis pour répondre aux violations de l'accord de paix par Hanoi, mais il a rappelé, comme l'avait fait la Maison-Blanche la semaine dernière, que le gouvernement américain entend respecter la loi par laquelle le Congrès a interdit

en août 1973 toute action militaire américaine en Indochine.

La note fait enfin grief à Hanoi de s'être emparé de plusieurs régions qui étaient sous le contrôle de Saigon au moment du cessez-le-feu, notamment onze capitales de district et surtout l'escalade la plus récente et la plus grave qui a abouti à la chute de la capitale de la province de Phung Long et qui semble refléter une décision d'Hanoi de chercher à nouveau une solution militaire au Vietnam.

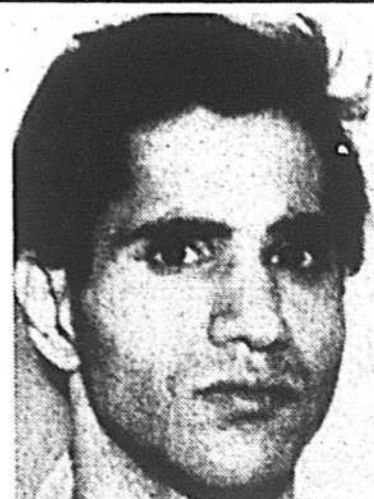
Cette offensive intervenant à la veille du second anniversaire de l'accord, fait mentir d'une manière dramatique les affirmations d'Hanoi selon lesquelles ce sont les Etats-Unis et la république du Vietnam qui violent le

cessez-le-feu, poursuit la note qui déplore que le Nord-Vietnam abandonne le chemin de la négociation pour celui de la guerre et impose ainsi des pertes cruelles au Sud-Vietnam.

Par ailleurs, le Pentagone refuse toujours de commenter la nouvelle en provenance de Hanoi selon laquelle les Etats-Unis se livreraient à des reconnaissances au-dessus du Nord-Vietnam.

Pour ce qui est de vols aux mêmes fins dans le ciel du Vietnam-Sud, les milieux officiels américains ne cachent pas que de temps à autre, dans le passé, l'Air-Force a effectué des missions de ce genre. Mais ils n'en disent pas plus long et évitent toute référence à la situation actuelle.

en bref



Sirhan B. SIRHAN (photo AP)

Sirhan veut un nouveau procès

LOS ANGELES (Reuter) — L'avocat de Sirhan Sirhan, assassin condamné de Robert Kennedy, a demandé à la Cour suprême de Californie la réouverture du procès sur la base de prétendues nouvelles données balistiques.

Me Godfrey Issac a déclaré hier qu'il existe des preuves que plus que les huit balles du revolver de Sirhan avaient été tirées sur le lieu du crime.

Le tribunal n'a pas fixé encore de date pour une audition.

Sirhan, un immigré palestinien, fut capturé par des partisans de Kennedy tandis qu'il tirait encore ses balles. Il fut condamné à mort, mais a vu sa sentence atténuée quant la peine de mort fut déclarée illégale en Californie.

D'autres impôts à payer pour Nixon

WASHINGTON (AP) — L'ancien président Nixon n'a pas payé les arriérés d'impôts qu'il devait au fisc pour l'année 1969, a déclaré, dimanche, un porte-parole des services fiscaux.

Le fisc avait déclaré, en avril, que M. Nixon lui devait \$432.787 pour les années de 1969 à 1972, ainsi que des intérêts pour les années de 1969 à 1972, ainsi que des intérêts pour les années 1970-1972. M. Nixon avait accepté de payer sans discuter. Le fisc a déclaré dimanche qu'il avait payé ce qu'il devait pour les années de 1970 à 1972, mais pas pour 1969, soit \$148.031.

Accord à la conférence de Penina

PENINA, Portugal (UPI) — Le gouvernement portugais et les trois mouvements de libération africains de l'Angola se sont mis d'accord hier sur les modalités de la mise sur pied d'un gouvernement de transition chargé d'assumer le pouvoir dans le territoire jusqu'à l'indépendance, a déclaré un porte-parole de la conférence.

Tous les points importants ont été réglés, a dit le porte-parole, qui a ajouté que l'accord serait signé dans 24 ou 48 heures, probablement demain.

Parmi les questions réglées, est-il précisé, figurent : la forme du gouvernement provisoire, la formation d'une force militaire unifiée, le sort des 400.000 colons portugais vivant en Angola, et la mise sur pied d'une armée chargée d'assurer l'ordre.

dre jusqu'à l'indépendance. Sur ce dernier point, aucune précision n'a été fournie.

Vademecum de l'espion de l'air

NEW YORK (AP) — Pour \$13, il est possible de connaître tous les détails des avions militaires du monde, grâce au "Jane's All The World's Aircraft", un livre de 830 pages qui atterrira vraisemblablement dans tous les centres d'espionnage du monde.

"Jane's" est une entreprise privée qui recueille tous les renseignements sur tous les avions, en dépouillant les revues techniques de tous les pays, en étudiant des photographies, en disséquant les discours officiels lors de symposiums officiels et les communiqués de presse et grâce à des sources plus obscures.

Des commandes auraient déjà été reçues de Moscou et Pékin, ainsi que de pays de l'Europe de l'Est et même de Tonga, l'un des plus petits pays du monde, composé d'un groupe d'îlots du Pacifique.

"Jane's" contient par exemple des détails inédits sur l'avion de reconnaissance stratégique américain SR71, surnommé "l'Oiseau noir", sur lequel le Pentagone conservait le secret le plus absolu depuis de nombreuses années. L'ouvrage lui consacre plusieurs milliers de mots, révélant notamment ses performances, que le Pentagone qualifiait jusqu'ici d'ultra-secrets.



John STONEHOUSE (photo AP)

John Stonehouse donne sa démission

LONDRES (AFP) — M. John Stonehouse, le député travailliste, ancien ministre qui, disparu sur une plage de Miami était retrouvé quelques semaines plus tard sous un faux nom en Australie, a officiellement démissionné hier soir de la Chambre des Communes.

Sa décision a été annoncée par le leader de la Chambre M. Edward Short qui, reflétant bien l'état d'esprit général des parlementaires travaillistes, a affirmé accueillir cette nouvelle avec beaucoup de satisfaction.

Singularité de la procédure parlementaire britannique, M. Stonehouse ne démissionne pas mais se porte candidat à l'intendance du manoir de Northstead. Ce poste, tout à fait symbolique, constitue avec celui de bailli des Chiltern Hundreds l'échappatoire traditionnelle des députés qui pour une raison ou une autre ne peuvent continuer à remplir leur mandat.

Une baisse des impôts de 12% aux Etats-Unis

WASHINGTON (PA, AFP) — Déclarant que l'Amérique doit mettre sa maison en ordre, le président Gerald Ford a annoncé hier qu'il demandera au Congrès de réduire de \$16 milliards l'impôt sur le revenu des particuliers. Le président a précisé que des particuliers pourraient recevoir jusqu'à 1.000 dollars de remboursement pour les impôts de 74.

Dans une avant-première de son discours sur l'état de l'Union, qu'il prononcera demain devant le Congrès, M. Ford a décrit des programmes sur l'énergie et l'économie, dont le montant s'élève à \$46 milliards, et dont des taxes plus élevées sur l'énergie qui seront finalement répercutés sur le consommateur. Celui-ci paiera 7 cents de plus pour le gallon d'essence.

"Nous sommes en difficulté, a dit le président, mais nous ne sommes pas au bord d'une nouvelle crise comme celle de 1930. Le premier fléau à combattre, dit-il, n'est plus l'inflation, mais la récession."

Les principaux points du programme que M. Ford a annoncé hier sont les suivants :

- Réduction des impôts dus par les particuliers et les sociétés de seize milliards de dollars, dont douze milliards de réduction des impôts sur le revenu dus pour 1974, et quatre milliards d'augmentation pendant un an

du crédit d'impôt pour les investissements ;

- Augmentation graduelle de un à trois dollars par baril dans les trois mois des droits d'importation sur le pétrole étranger, qui peut être imposée par M. Ford, en vertu de ses pouvoirs spéciaux, sans passer par le Congrès.

Cette mesure, note M. Ford, n'est que la première d'un programme plus complet de dispositions fiscales destinées à réduire la consommation d'énergie dont les détails seront donnés dans le message sur l'état de l'Union qu'il soumettra mercredi au Congrès.

Le programme de relance de l'économie américaine esquissé hier par le président Ford ne devrait pas commencer à faire sentir ses effets avant le printemps prochain, estiment les observateurs.

Il est donc probable que les prévisions des experts qui n'envisagent pas de reprise de l'économie américaine avant cet été seront vérifiées.

Les 46 milliards de dollars que le président Ford se propose de réinjecter dans l'économie américaine, ne commenceront pas en effet d'arriver dans la poche des contribuables et les caisses des entreprises avant le mois de mai.

Le programme du président Ford, qui sera précisé devant le Congrès mercredi, comporte cependant une lacune et un danger inquiétants.

D'une part aucune mesure nouvelle n'est prévue pour venir en aide aux chômeurs dont le nombre devrait atteindre 8 millions, soit 8 pour cent de la population active au printemps prochain, contre 6,5 millions actuellement.

D'autre part, les 46 milliards de dollars que la Maison-Blanche se propose de réinjecter dans l'économie se traduiraient par un déficit record des prochains budgets qui atteindraient 40 milliards de dollars pour celui commençant le 1er juillet prochain, et 50 milliards pour le suivant.

Les spécialistes redoutent que l'excès des dépenses publiques, joint aux récentes augmentations de salaires qui atteignent en moyenne 10 pour cent par an, ne contribuent à relancer l'inflation et la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis dès la fin de cette année.

Le tableau de l'économie américaine est peu reluisant

WASHINGTON (UPI) — Le 94ème Congrès des Etats-Unis, qui ouvre sa nouvelle session aujourd'hui, va se trouver face à la situation économique la plus désastreuse qu'ait connue le pays depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, compliquée par une crise de l'énergie dont nul n'avait exactement prévu l'ampleur.

Les perspectives ne sont guère encourageantes, ainsi que le fait apparaître le point actuel de la situation :

CHOMAGE : il a atteint le taux de 7,1 p. cent en décembre sur 92 millions de travailleurs, le niveau le plus élevé depuis 1961 avec 6.500.000 chômeurs.

SALAIRES : la paye moyenne hebdomadaire des ouvriers est tombée de 182,6 dollars en septembre à 181,43 dollars en novembre tandis que, pour la première fois depuis 10 mois le revenu global personnel des Américains diminuait de 2.200.000.000 de dollars dans la même période.

PRIX : les chiffres de décembre ne sont pas encore connus mais la hausse en novembre a été moins importante, les prix de gros n'augmentant en novembre qu'au taux annuel de 14,4 p. cent alors qu'en octobre ce taux atteignait 30 p. cent.

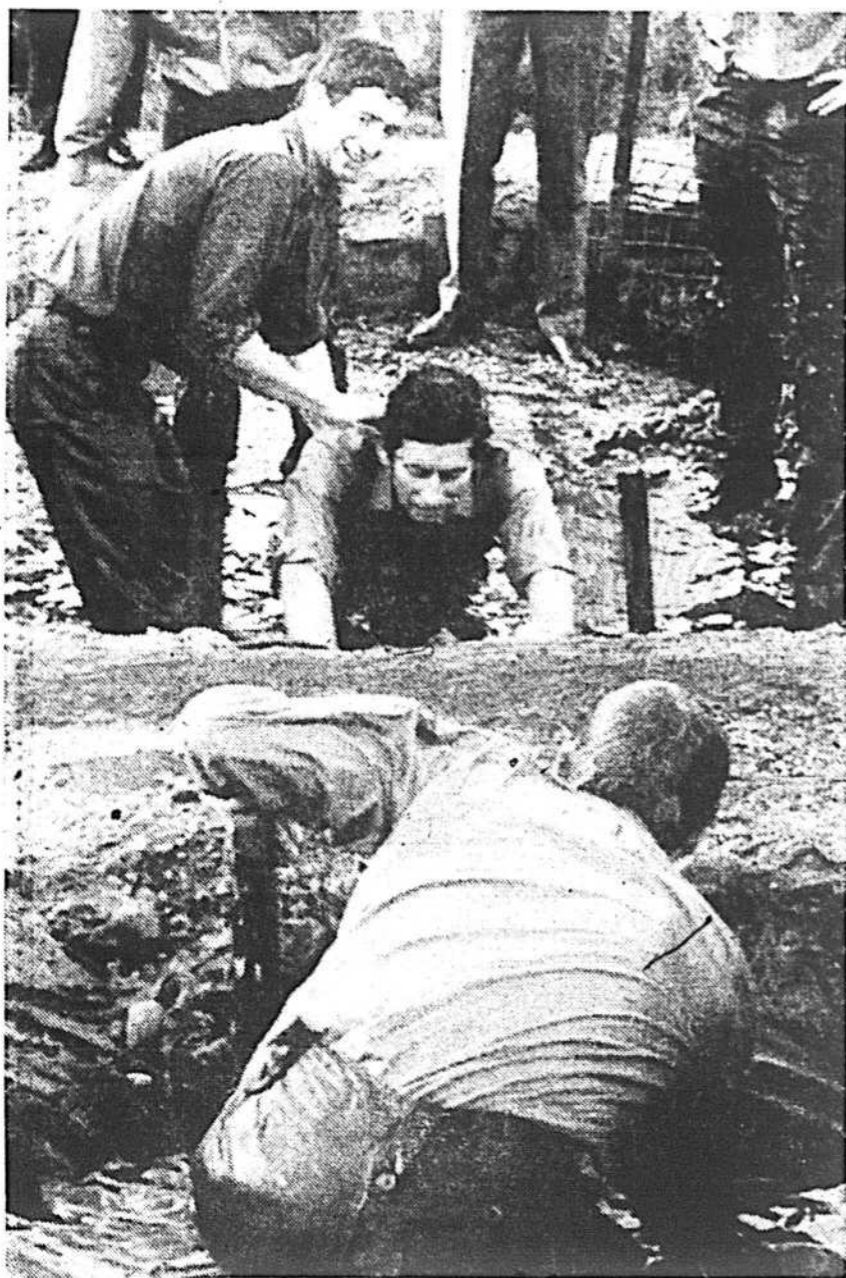
PRODUCTION : la baisse en ce domaine est la plus importante enregistrée depuis 20 ans avec une diminution de 2,3 p. cent, la production étant ainsi inférieure de 4,3 p. cent à celle de l'année précédente à la même époque.

LOGEMENT : les projets sont tombés en novembre à leur plus bas niveau depuis 8 ans.

AUTOMOBILES : les constructeurs ont fabriqué 7.300.000 voitures en 1974, soit 21 p. cent de moins qu'en 1973, année record il est vrai. La production de décembre 74 a été inférieure de 31 p. cent à celle de décembre 1973 et le taux de chômage dans cette industrie a dépassé 20 p. cent.

CREDIT A LA CONSOMMATION : la situation économique n'encourage guère le consommateur à l'emprunt, et pour la première fois depuis 1970, le total des crédits accordés est en diminution en novembre.

COMMERCE : l'excédent de la balance commerciale d'octobre s'est transformé en un déficit de 113 millions de dollars en novembre. Et, malgré une augmentation des exportations de 38 p. cent par rapport à 1973 à 97.400.000.000 de dollars, le déficit pour 74 a atteint 2.400.000.000 de dollars.



Charles l'a échappé belle...

Le prince Charles, que l'on voit ici s'entraînant chez les fusiliers marins anglais, aurait été l'objet de deux tentatives d'enlèvement de la part de terroristes irlandais. L'IRA projetait d'amener l'héritier de la couronne britannique en Irlande et d'exiger le départ des troupes anglaises d'Irlande en échange de sa mise en liberté.

Un pot-de-vin US de \$7 millions à Thieu

SAIGON (UPI) — Les milieux de l'opposition sud-vietnamienne ont accusé hier le président Thieu d'avoir consenti aux termes de l'accord de Paris de 1973 après avoir accepté un pot-de-vin direct de \$7 millions de la part des fonctionnaires américains.

(A Washington, le secrétaire d'Etat a qualifié cette information de pur non sens et de sans fondement.)

Un document obtenu par UPI, citant des sources autorisées aux Etats-Unis, dit qu'un général américain a porté des chèques de \$2 et \$5 millions à Thieu à la fin de 1972 et au début de 1973. Ce document est signé Le Chi Cong, président de l'Association des Vietnamiens d'outre-mer en Amérique du Nord.

Le général américain n'est pas nommé et outre Thieu aucune personnalité sud-vietnamienne n'est nommée non plus.

Dès que les termes de l'accord de Paris furent connus, en octobre 1972, Thieu hésita. Après trois mois et certaines modifications mineures, il accepta l'accord qui fut signé, le 27 janvier 1973, par son gouvernement, les Etats-Unis, le Vietcong et le Nord-Vietnam.

Le document en question précise que le général américain donna un chèque de \$2 millions à Thieu et il promit au président sud-vietnamien une maison pour la vie à Hawaii. Thieu répondit que les \$2 millions n'étaient pas suffisants et qu'il ne voulait pas vivre à Hawaii. Le président dit au général que sa carrière serait finie, s'il acceptait l'accord de Paris. C'est alors que le



Nguyen Van THIEU (photo AP)

général apporta un autre chèque de \$5 millions. Sur ces entrefaites, Thieu accepta l'accord. L'argent aurait été déposé à Bâle, en Suisse.

Les milieux gouvernementaux n'étaient pas disponibles pour commenter cette information.

Des avocats de l'opposition ont saisi un tribunal du fait que l'épouse du président a acheté un terrain du gouvernement. Ils soutiennent que les parents des dirigeants ne peuvent acheter de tels terrains, car la Constitution interdit aux parents de telles transactions. Mme Thieu aurait acheté 700 acres de terres du gouvernement au prix dérisoire de \$2 l'acre.

4^e tirage, 16 février 75

Plus de
\$22 millions
en prix

COMPTANT
NON IMPOSABLE

1er PRIX **\$1 million**
2e PRIX **\$1 million**
3e PRIX **\$500,000**
4e PRIX **\$250,000**

Loterie Olympique Canada

Jusqu'à 84,000 gagnants

Achetez vos billets MAINTENANT!

En vente dans les banques, sociétés de fiduciaire, caisses populaires, caisses d'économie et chez les vendeurs autorisés.

General Dynamics gagne la première manche pour le contrat du siècle...

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone a choisi hier la General Dynamics pour construire le YF-16, son futur chasseur de combat aérien. Cette firme peut ainsi bénéficier plus tard de l'un des contrats les plus élevés de l'histoire de l'aviation militaire. Elle est désormais en rivalité directe, à ce sujet, avec le Mirage F-1 M-53 construit en France.

Le contrat décerné hier à General Dynamics ne porte actuellement que sur la somme de \$417,904,000, car il prévoit seulement — au stade actuel du développement — la construction de quinze chasseurs légers YF-16. Mais l'aviation américaine s'est engagée à commander 650 chasseurs de ce type, valant une somme totale de trois milliards de dollars.

Le secrétaire à l'Air John McLucas a dit que la vente des YF-16 pourrait porter sur 2,500 à 3,000 appareils à l'échelle mondiale. Dans son entourage, on évalue entre \$15 à \$20 milliards le montant de ce marché poten-

tiel sans pour autant sous-estimer les chances du Mirage dans la course au contrat du siècle.

Quatre pays de l'Otan — la Belgique, le Danemark, la Hollande et la Norvège — sont en effet intéressés par un chasseur moderne pour remplacer leurs 350 F-104 (Starfighters) tombant en désuétude. Ce consortium se prononcera plus tard entre le YF-16, le Mirage français F-1 M-53 et le Viggen suédois Eurofighter dont les chances semblent minimes. Washington voit aussi dans l'Iran et l'Allemagne fédérale les acheteurs possibles de quelque 400 chasseurs légers, et les ventes à Israël, à des pays arabes ou d'Amérique latine offrent de vastes perspectives.

La menace de hausse du prix du chasseur américain de combat aérien (actuellement \$4,500,000 l'exemplaire) milite en faveur de l'avion français à prix fixe garanti.

On garde à ce sujet à Washington

le souvenir de la montée exorbitante du coût d'avions tels que le F-14 de l'aéronavale américaine et le transport lourd C-5A de l'Air Force.

Pour favoriser les chances de son propre chasseur de combat aérien, le secrétariat américain à la Défense a conçu un projet dit de compensation minimale des frais engagés par les quatre, si ces derniers achetaient l'avion américain. Il prévoit notamment que 40 pour cent des pièces servant à la construction de la version Otan du YF-16 seraient fabriquées par les pays du consortium.

En tout état de cause le Pentagone déclare s'attendre à la décision des quatre alliés atlantiques dans les 90 jours. Il reconnaît que Mirage et YF-16 sont très compétitifs; mais il ne veut se livrer, en attendant, à aucune spéculation sur les chances de chaque rival de remporter le contrat du siècle. Mais lors d'une conférence de presse, hier soir au Pentagone, le secrétaire à l'Air a plaidé la cause de

la standardisation au sein de l'Otan. "Nous sommes très attachés, a-t-il dit, à l'idée de la standardisation. Une tentative d'engager les Européens sur une autre voie que celle de la standardisation avec l'U.S. Air Force irait à l'encontre des objectifs poursuivis."

Au cours de ces derniers mois deux prototypes du YF-16 et deux du YF-17 ont effectué des essais comparés à la base aérienne d'Edwards en Californie. Le 17 était incontestablement parti favori de l'épreuve: on vantait particulièrement ses deux réacteurs, facteurs de sécurité accrue, en combat aérien notamment. De nombreux spécialistes notaient aussi qu'il a pour constructeur Northrop, spécialisé de longue date dans la fabrication des chasseurs légers — le F-5A et le F-5E, en particulier, opérationnels dans les aviations de 23 pays.

L'expérience de General Dynamics, ajoutaient ces experts, est sensiblement plus limitée dans le domaine des avions de chasse.



Les vice-présidents de General Dynamics, Richard Adams et Lyman Josephs, affichent leur bonne humeur à l'annonce de la décision du gouvernement américain d'adopter le chasseur YF-16 pour l'armée de l'air. Si cet avion devait l'emporter sur le Mirage français, la compagnie fabriquerait 3,000 appareils à un coût de \$15 milliards.

Baisse générale du taux d'intérêt

par Denis GIROUX

Plusieurs taux d'intérêt importants ont été abaissés hier au Canada.

La Banque Toronto-Dominion et la Banque de Nouvelle-Ecosse ont réduit le taux de base (prime rate) de 11 p.c. à 10,5 p.c.

Elles ont aussi réduit le taux sur leurs prêts hypothécaires et le taux sur le compte d'épargne sans privilège de chèque, celui-ci baissant de 8,75 p.c. à 8,25 p.c.

On s'attend généralement à ce que ces changements soient suivis par les autres banques dans les jours à venir.

Hier, les banques qui n'avaient pas encore bougé, "étudiaient la situation".

Le taux de base est important en ce qu'il sert souvent à déterminer les autres taux d'intérêt. Sa réduction, comme celle d'hier, s'accompagne généralement de baisses d'autres taux. Le taux de base était de 11 p.c. depuis le 15 novembre.

Hier, la Banque Toronto-Dominion a aussi réduit de 11,5 à 11 p.c. le taux d'intérêt qu'elle impose sur les prêts hypothécaires tombant sous la Loi nationale de l'habitation (couverts par la Société centrale d'hypothèques et de logement) alors que pour les prêts dits "conventionnels" le taux a été ramené de 12 p.c. à 11,5 p.c.

La Banque de Nouvelle-Ecosse, elle, a réduit ses taux hypothécaires de 12 p.c. à 11,75 dans le cas des prêts conventionnels et de 11,5 à 11,25 p.c. dans le cas des prêts L.N.H.

Ces nouveaux taux hypothécaires entrèrent en vigueur demain.

Dans le cas de la réduction du taux d'intérêt sur les comptes d'épargne sans privilège de chèque, la baisse n'entrera en vigueur que le 1er février prochain.

"Une baisse du coût de l'argent et une amélioration dans notre liquidité générale sont les deux principales raisons des hausses annoncées," a expli-

qué un porte-parole de la Banque Toronto-Dominion.

Ce dernier a ajouté que la demande de fonds restait cependant vigoureuse "mais" que les gens semblent épargner davantage ces jours-ci.

Le mouvement des taux aux Etats-Unis est certes une autre cause: ainsi, le Morgan Guaranty Trust de New York a réduit hier à 9,75 p.c. son taux de base, devenant la première banque américaine à défoncer le plancher de 10 p.c. La plupart des banques américaines ont réduit hier leurs taux de base à 10 et ou 10,25 p.c.

La Banque du Canada a permis le déclenchement du mouvement de baisse en réduisant vendredi dernier son taux d'escompte aux banques (taux auquel elle prête de l'argent aux banques à charte) de 8,75 à 8,25 p.c.

La Banque de Nouvelle-Ecosse a également réduit hier son taux d'intérêt pour les prêts aux petites entreprises (moins de \$200,000) de 10,5 p.c. à 10 p.c.

A Montréal, la Banque Royale a simplement annoncé une baisse de son taux de base sur les dollars américains de 11 p.c. à 10,5 p.c.

D'autre part, pour la troisième fois en quelques jours, le Trust Royal et le Montreal Trust ont réduit hier les taux sur les dépôts à terme.

Les nouveaux taux sont: dépôts de 30-59 jours à 8,5 p.c. (9,25 auparavant), de 60 à 89 jours à 8,375 (auparavant 8,75 ou 9 p.c. selon l'endroit), de 90 à 179 jours à 8,25 p.c. (anciennement 8,75 p.c.), de 180 à 364 à 8,25 au Trust Royal et à 8,50 au Montreal Trust.

Le taux sur les dépôts à plus d'un an sont inchangés au Trust Royal.

Le Montreal Trust, lui, a réduit les siens de un quart à un demi pour cent.

Le taux sur les dépôts à cinq ans est maintenant de 9,75 p.c. pour les dépôts avec paiements semestriels d'intérêt.

Thetford, une ville en chômage

par Jules BELIVEAU

"On rit bien, mais c'est pas drôle ce qui se passe à Thetford Mines."

Ces propos d'un employé du Centre de la main-d'oeuvre du Canada de Thetford Mines ne disent pas assez la tristesse qui, il y a plus d'un mois, s'est installée comme à demeure dans cette petite ville de 22,000 citoyens.

Au-dessus de la rue Notre-Dame, l'artère principale de la municipalité, les guirlandes de lumières bleues et rouges, vestiges oubliés du temps des Fêtes, ne parviennent pas à rendre moins blafard le gris du soir tombant. Pas plus d'ailleurs que les longus capes de neige blanche dont sont partiellement couvertes ces étranges et sombres montagnes s'élevant à proximité de la ville.

Au fait, à Thetford Mines, on ne rit pas.

On ne rit plus, du moins, depuis que les quelque 859 mineurs et autres employés de l'Asbestos Corporation Ltd. se sont enfin ouverts les yeux sur l'implacable réalité: il se peut que l'incendie qui a détruit de fond en comble l'usine King Beaver, le 8 décembre dernier, empêche pendant plus longtemps qu'on l'aura cru les convoyeurs de charroyer le minéral d'amianté jusqu'à elle et de hisser les résidus rocheux jusqu'au sommet des étranges montagnes des abords de la ville.



M. Jacques Lachance, gérant d'un centre de la main-d'oeuvre aux prises avec un taux de chômage de près de 30 p. cent.

Encore, si ce n'était que cela. Mais il y a les effets d'entraînement directs dans exactement 13 autres entreprises de Thetford Mines, qui ont déjà mis à pied 128 travailleurs et qui appréhendent pour les prochaines semaines des mesures semblables pour 33 autres de leurs employés.

Et pour compléter le tableau de la situation catastrophique dans laquelle est plongée toute la région de Thetford Mines, il faut en outre mentionner les 1,499 autres mises à pied permanentes — surtout — ou temporaires survenues au cours des derniers mois dans 12 entrepri-

ses diverses et n'ayant aucune relation avec l'incendie de l'usine de l'Asbestos Corporation. On retrouve parmi ces entreprises la compagnie de fabrication de roulottes, tentes-remorques et maisons mobiles Bellevue, dont la fermeture a entraîné la mise à pied de 500 travailleurs, la compagnie de fabrication de motoneiges Sno-Jet, dont les difficultés actuelles, que d'aucuns disent insurmontables, privent 450 travailleurs de leur emploi, la compagnie Tentex Confort — dont la liquidation a entraîné la mise à pied de 104 personnes, les Industries Apalaches — roulottes — dont le ralentissement saisonnier de l'activité a produit 112 mises à pied saisonnières, etc.

Selon les estimations du gérant du Centre de la main-d'oeuvre de la région de Thetford Mines, M. Jacques Lachance, additionnés à ceux du chômage dans les autres secteurs de l'ensemble des industries locales, ces chiffres produisent un taux de chômage de l'ordre de 25 à 30 p. cent. Des 21,000 travailleurs que compte la région de Thetford Mines, plus de 5,000 seraient donc actuellement... sans travail.

La grande question que se pose tout le monde à Thetford Mines est la suivante: comment et quand une solution vers une situation plus normale sera-t-elle amorcée?

A l'Asbestos Corporation, puisque c'est de ce côté que se tourne prin-

cipalement l'attention, personne n'a encore donné l'assurance que la totalité des 859 employés privés de leur emploi par l'incendie de l'usine King Beaver le retrouveront un jour. Le plus haut chiffre avance par la direction de l'entreprise jusqu'ici quant au nombre des employés qui seront repris n'a en effet guère dépassé 400.

Et ce dans les meilleures conditions envisagées par la compagnie: la semaine de travail de sept jours — plutôt que six — avec rotation de cinq jours, l'acceptation par le conseil d'administration d'un plan et de l'estimation du coût préliminaire de la construction d'une nouvelle usine primaire, la détermination précise que la réserve de minéral restant à exploiter à Thetford Mines soit suffisamment étendue et riche pour qu'elle en justifie des investissements considérables, etc.

Mais tout n'est pas dit: si la quasi totalité des employés mis à pied tiennent mordicus à retourner au travail, ils ont rejeté catégoriquement l'idée de la semaine de sept jours. Quant à la décision concernant la construction d'une nouvelle usine primaire, elle ne pourra sûrement pas être prise avant mars prochain, suivant les meilleurs estimations.

Quoi qu'il en soit, conformément à un projet accepté par leur syndicat, environ 200 des employés mis à pied doivent retourner dès aujourd'hui travailler dans les mines souterraines.

**performance
de placement**

**économie
d'impôt**

PLUS

NOUVEAU
REGIME
GARANTI

TRUST GÉNÉRAL

**régime d'épargne-retraite du
TRUST GÉNÉRAL**

TRUST GÉNÉRAL
509, rue St-Jacques, Montréal 886-9641 Poste 2000
101, rue Saint-Jacques, Montréal 886-9641 Poste 2000

pour obtenir le maximum de votre régime d'épargne-retraite
veuillez remplir ce coupon et l'adresser à
Service des régimes d'épargne-retraite

Nom _____
Rue _____
Code postal _____
Ville _____
Tel _____

F. Baillargeon: changement dans la continuité...

PROFIL D'ENTREPRISES

par Normand Lassonde

"Mini, midi, maxi" lit-on en première page du catalogue de présentation. On pense tout de suite à une collection de mode. Mais cette fois, la présentation a lieu dans les presbytères, endroit chatouilleux sur la longueur de l'ourlet. C'est pourtant en faisant appel à ce vocabulaire presque "sexy" de la mode que la compagnie F. Baillargeon Ltée offre ses bougies aux curés, chanoines, prêtres et révérends du Canada. Plus désirables sans doute d'être à la page que de buter sur des mots ils acceptent volontiers, comme la majorité de leurs prédécesseurs, de faire brûler des chandelles Baillargeon dans leur église.

Ce cas n'est pas unique; au contraire, c'est à tous les produits que s'étendent les techniques modernes de mise en marché. Cette volonté d'innovation explique sans doute pour une large part la stabilité de cette compagnie qui fabrique des chandelles et des bougies depuis 1896, à Saint-Constant, près de Montréal.

Nouveaux besoins

Mais comment traduire la vie de cette entreprise d'une façon plus complète? A écouter parler son président, M. Laurier Baillargeon, on imagine des formules. Choisissons-en une: "le changement dans la continuité". Elle va comme un gant à celui qui dirige la compagnie depuis 1938.

"C'est après la guerre que les changements se sont produits. Jusque-là, nous ne faisons que des chandelles pour les institutions religieuses: aujourd'hui, elles représentent 30% de notre marché comparativement à 70% du secteur commercial," dit-il.

Il fallait donc répondre à des nouveaux besoins, ceux des restaurateurs qui redécouvraient l'attrait des petites flammes, ceux des banlieusards plus aisés qui voulaient donner une note d'élégance à leur table. Inutile de penser aux lampions et aux cierges pour prendre le nou-

veau marché. Il fallait inventer des formes nouvelles, aborder la couleur, trouver un nouveau matériau moins coûteux que la cire d'abeille.

"A cause des règles du Droit canon, explique le surintendant de l'usine, M. Jacques Dorval, nous devons fabriquer nos bougies religieuses en cire d'abeille. Pour les bougies commerciales, nous utilisons de la paraffine, qui est un dérivé du pétrole. La compagnie a modernisé les méthodes de production, sauf pour les bougies religieuses qui ne peuvent être faites que d'une façon artisanale par une main-d'oeuvre spécialisée."

Deux procédés

L'entreprise utilise deux procédés de fabrication bien différents. Pour les lampions, cierges, chandelles et bougies de forme cylindrique, on a recours au moulage. La paraffine ou la cire liquéfiées sont versées dans des moules où on a déjà introduit, en continu, les fils de mèche. Refroidi, les moules libèrent les bougies. Il ne s'agit plus maintenant que de couper les mèches et de ciseler les bougies à la forme voulue si cette opération n'a pas déjà été faite par le dessin du moule lui-même, comme par exemple pour les chandelles en spirale. L'autre procédé, dix fois plus rapide, n'est cependant applicable qu'à la forme conique. Dans une immense tour, une ligne de séchage permet une production permanente. Accrochées à des supports, les mèches cirées trempent dans un bac de paraffine à chaque rotation. Après de 24 à 36 baigns, la bougie présente une forme conique, la base ayant un diamètre légèrement supérieur à l'autre extrémité, à cause du phénomène de gravité.

Utilisée 24 heures par jour, cette machine peut produire 90.000 bougies. Elle est la seule en opération au Canada. Une autre fonctionne aux Etats-Unis. C'est une technique d'un inventeur américain à qui F. Baillargeon Ltée verse des royalties.

50% du marché

Industrie cyclique, l'entreprise emploie quelque 125 personnes en période

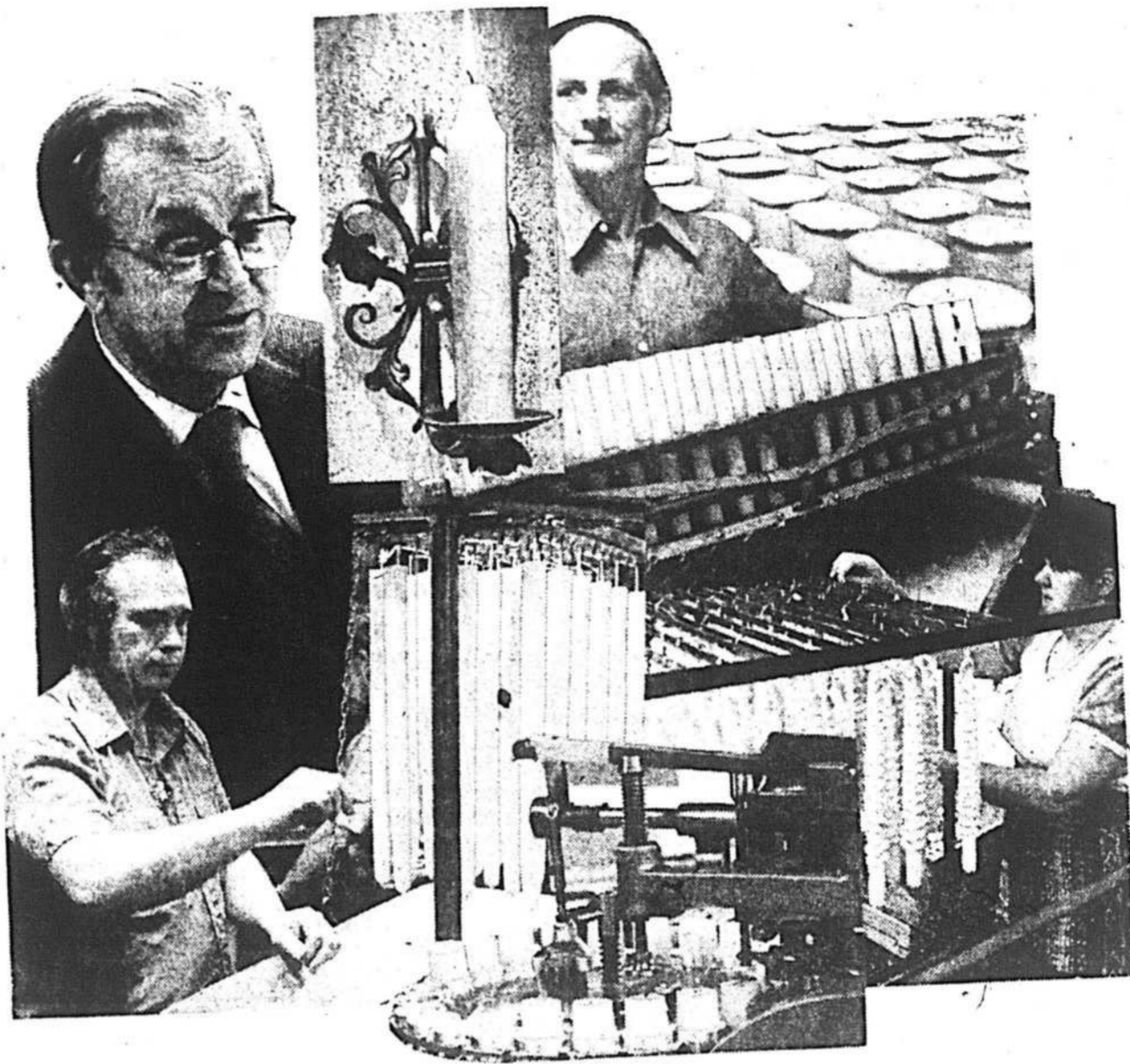
de pointe et une soixantaine pendant les moments creux. La majorité des ventes se font durant l'automne et dans les semaines précédant Noël. Pour mieux asseoir son rayonnement, F. Baillargeon a procédé à l'acquisition de deux autres entreprises de fabrication de bougies, soit Carol Candles de Vancouver (commercial) et Mac-Miller Candles de Niagara Falls (religieux). Pour la distribution, la compagnie compte sur cinq entrepôts à Québec, St-Constant, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

Aujourd'hui, l'entreprise contrôle près de 50% du marché des bougies fabriquées au Canada. Par contre, si l'on tient compte uniquement des bougies vendues, le pourcentage tombe à 30%. On voit jusqu'à quel point la vente de produits importés peut perturber le marché canadien.

Pour la compagnie Baillargeon, deux voies s'ouvraient. Augmenter ses facilités de production et étendre considérablement sa gamme de produits. L'autre solution: importer des bougies et utiliser son propre réseau de vente et de distribution pour les mettre sur le marché.

M. Baillargeon explique son choix: "Au départ, nous ne pouvons pas concurrencer les Japonais parce qu'ils paient des salaires moins élevés. Et deuxièmement, si nous n'importons pas des bougies de l'étranger, d'autres le feront et nous serons perdants."

A cela, André Baillargeon, gérant général des ventes et Florian Cadoret, gérant des ventes commerciales, ajoutent un dernier argument. Selon eux, il serait très risqué de produire des figurines ou autres gadgets du genre à cause d'une mode aussi capricieuse qu'imprévisible qui assure du jour au lendemain le succès d'une bougie mais qui peut refouler dix autres modèles au fond des tablettes du magasin. En somme, suite à un échec, il est beaucoup plus facile de rogner sur les profits de la distribution que de sacrifier complètement une ligne de production. Ce n'est quand même pas au petit bonheur que s'effectue le choix des bougies importées."



M. Laurier Baillargeon (en haut à gauche) jette un coup d'oeil à la production. En bas, à gauche, un employé mesure le diamètre d'un cierge. Au centre, un appareil automatique enfila mèche et support de métal dans les lampions. A droite, séchage de bougies arc-en-ciel. Le "glaçage" est appliqué à la main. En haut, un autre employé transporte des bougies hors du moule. En haut à droite, les lampions à la sortie des moules. Vers la gauche, un bougeoir moderne.

Laurier Baillargeon et Roland Bourget, gérant du merchandising, visitent régulièrement les grandes foires du cadeau pour trouver des nouveautés intéressantes, comparer les prix et occasionnellement donner des commandes pour la fabrication sur mesure de bougies susceptibles d'intéresser les Canadiens. L'entreprise elle-même se sert de ces foires pour promouvoir la vente de ses produits. Jusqu'ici, pour le secteur commercial, la compagnie tire 30% de son chiffre d'affaires de la vente de produits importés.

Comme les bougies ne

pas considérées comme des produits de nécessité courante, l'effort publicitaire joue un rôle primordial dans leur vente.

"Nous recevons indirectement beaucoup d'aide d'entreprises qui nous sont complètement étrangères. Par exemple, dans leur publicité, les compagnies d'alimentation ou les distilleries présentent souvent dans les journaux et à la télévision une table bien garnie autour d'un chandelier. Les gens associent alors l'élégance de la table aux bougies du chandelier. Prenons aussi un autre exemple. Nous pourrions vouloir lutter contre

ceux qui vendent des "bougies artistiques" dans les couloirs des centres d'achat. Au contraire, nous croyons qu'ils font bien connaître les bougies. Le client développera un goût pour les bougies et plus tard, il ira les chercher où les nôtres se trouvent, dans les magasins, dans les pharmacies, etc."

Pour sa part, M. Florian Cadoret attache une grande importance aux présentoirs placés dans les magasins. A l'occasion de Noël, un présentoir spécial a été créé pour mettre les bougies en valeur. Un autre présentoir offre 736 bougies de toutes sortes.

La gamme traditionnelle s'est enrichie au cours des années d'innovations qui en facilite la vente. Par exemple, les bougies ne coulent plus comme autrefois, à une exception près. La bougie arc-en-ciel, celle dont on se sert pour égayer une bouteille de Ruffino, a été conçue pour produire des cascades de couleurs en se consumant. Dernière nouveauté sur le marché: une bougie dont la base auto-adhésive colle à tous les chandeliers pour la maintenir droite.

Et les USA

A 61 ans, M. Baillargeon a réuni autour de lui des jeunes loups qui mordent

à belles dents dans le marché canadien de la bougie. Qu'attend-il pour envoyer ses hordes aux Etats-Unis?

Hésitation, soupirs, silence. Finalement, une réponse: "Nous préférons avoir une position forte au Canada."

Réponse d'homme d'affaires prudent qui ne veut pas dévoiler sa stratégie ou repli "at home" à la suite d'échecs? M. Baillargeon parlera de quelques incursions en territoire américain, de la forte concurrence des produits étrangers. Finalement, il dira: "Nous n'avons pas de politiques suivies pour les Etats-Unis." Quant aux Américains, ils ont lorgné en vain du côté de St-Constant pour faire l'acquisition de la compagnie. Ils auraient sans doute mis un peu plus fort s'ils n'avaient eu à acheter le "département religieux". Et pourtant, sans exagérer son importance, M. Baillargeon croit que ce marché, malgré l'abandon de la pratique religieuse, offre une certaine stabilité. "Les gens qui ont pris l'habitude de faire brûler des lampions continuent de le faire. Nous n'avons pas enregistré de baisse dans ce secteur. En Ontario, dans la région immédiate de Toronto, il y a de fortes concentrations de Neo-Canadiens qui fréquentent les églises", précise-t-il. Comme l'entreprise vend aussi des calices, ciboires et accessoires du culte, elle tient à poursuivre des relations étroites avec ceux qui furent ses premiers clients.

Si Frédéric revenait

Si le fondateur Frédéric Baillargeon revenait faire un tour dans son usine, ses descendants lui présenteraient deux chiffres éloquentes: un volume d'affaires de \$5 millions et une production de 25 millions de bougies variées. Pour mesurer le chemin parcouru, ce n'est pas à St-Constant mais à Place Bonaventure qu'il devrait aller pour saisir d'un coup d'oeil la diversité de l'établissement. Toujours intéressé à saisir les meilleures occasions de vente, son petit-fils Laurier a dressé un "show room" dans cette place publique. Question, comme il dit, d'être au rendez-vous avec les acheteurs du monde entier...

Le Salon de l'auto, "ça risque de me donner des envies bien au-dessus de mes moyens"

par Richard CHARTIER

"Franchement, j'aime autant pas mettre les pieds là, ça risque de me donner des envies ben au-dessus de mes

moyens. Dans l'temps, les autos étaient solides, c'était du vrai métal. Mais après, c'est devenu de la tôle pis ça s'est mis à coûter de plus en

plus cher. Asteur, c'est du vrai papier, ça coûte une fortune pis c'est fragile que l'diable! C'est beau mais ça m'intéresse pu pantoute."

C'est un expert en la matière qui parle ainsi, chauffeur de taxi de son état. Celui qui a conduit hier le représentant de LA PRESSE à la porte du septième Salon international de l'auto ne savait probablement pas qu'il était contredit par un trentaine de milliers d'autophiles massés au même moment dans la vaste enceinte d'exposition de la Place Bonaventure.

Plus qu'un salon de l'auto, l'événement est une immense foire où sont mises en vente, sous un toit commun, des voitures de modèles compétitifs. A la différence du supermarché, les clients du Salon paient chacun \$1.95 pour admirer la marchandise.

Comme dans le cadre de toute manifestation commer-

ciale du genre, l'important est de faire passer un message. Un message publicitaire, s'il en faut, auquel on donne un caractère d'information.

Fidèle à la règle d'or, chaque fabricant expose la qualité de son produit. Dans les pare-brise des modèles destinés à la vente, il accole également une fiche qui permet d'apprécier les options disponibles et le prix de détail suggéré. Quant aux défauts massés au même moment des rappels massifs dans certains cas, ils restent sous le capot; ils feront parler d'eux bien assez tôt.

Les modèles qui sortent de l'ordinaire ont droit à un traitement plus humain. Ils sont enjolivés par des hôtes en robes longues qui expliquent, tour à tour, les caractéristiques de la nouvelle Corvette à moteur rotatif ou les avantages du convertisseur catalytique dans la lutte contre la pollution. L'assu-

rance de leurs propos aurait de quoi faire rougir le mieux rodé des mécaniciens...

Chacun y met du sien. American Motors, pour un, utilise la télévision en circuit fermé pour expliquer aux visiteurs que seuls les pneus échappent à la garantie.

Ailleurs, un bolide de course célèbre retient l'attention. Des voitures folles, des voitures sages ou même ordinaires. Des voitures bizarres. Des véhicules sécuritaires. Des autos pour ceci ou pour cela.

Et, bien entendu, des Voitures avec un grand "V", Lamborghini ou Rolls Royce,

protégées du fâton populaire par des cordons de velours.

Commandité par l'Association des marchands d'automobiles de Montréal, Auto 75 réunit quelque 23 manufacturiers et fait appel, pour la première fois, à la participation "extérieure".

Il ne s'agit pas de l'Association pour la protection de l'automobiliste, mais plutôt du ministère fédéral des Transports, qui a érigé un kiosque où l'on recrée une

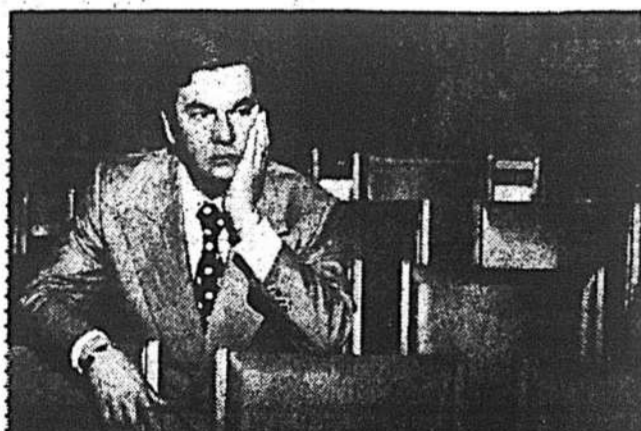
collision à 10 milles à l'heure. Il y a aussi la Sûreté du Québec et l'ivressomètre.

Selon un conseiller technique du salon, M. Ken Hill, la baisse dramatique dans les ventes d'automobiles aux Etats-Unis, l'an dernier, n'a guère touché le Canada où les ventes seraient à leur meilleur.

Le nombre important de visiteurs qui ont fait le tour du salon, depuis son ouverture

jeudi, démontre à tout le moins que les consommateurs de chez nous ne sont pas en perte d'appétit.

Nourrir les regards coûte si peu et rapporte tant...



Faites-vous un congrès pour des chaises vides?

Baucoup de chaises vides ce matin? La veille, vos congressistes ont sans doute fait la tournée des... hic... grands-ducs. Ces choses arrivent rarement à l'Estérel. Là, en plein cœur des Laurentides, vos invités pourront se détendre, se reposer et participer à leur congrès. L'Estérel est à 50 milles de Montréal. C'est peu, mais suffisamment éloigné pour empêcher vos gens de succomber à la... oh! ma tête... tentation! La table: Nous ne nous en vantons point. Nos clients le font pour nous.

Salles modernes: Toutes les salles de conférences sont dotées de l'équipement audio-visuel le plus moderne. L'Estérel peut en loger 250 dans le confort le plus absolu.

Pour votre prochain congrès, composez 866-8224, 866-3594 (lignes directes de Montréal); appel interurbain (514) 228-2571; ou écrivez à Paul Hurtubise, directeur général, Hôtel l'Estérel, Ville d'Estérel, Cité Terrebonne, Québec.

À l'Estérel ON EST D'AFFAIRES

LES MEILLEURS FRUITS DE MER
HOMARDS VIVANTS DES MARITIMES

Moby Dick's Bar Lounge
POUR LE LUNCH TOUS LES JOURS
DE 11 H À 7 H

MAINTENANT EN SAISON
LES HUITRES MALPÈQUES

Ouvert tous les jours à midi
Dimanche 5 h p.m.

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue PEEL 849-1388
En face du Sheraton Mont-Royal

Nomination BECLAWAT LTÉE



JOHN M. HENDREN
Lors d'une récente réunion du conseil d'administration, Mr John M. Hendren a été élu au poste de président et directeur de l'exploitation de la compagnie.

Beclawat Ltd / Ltée représente la compagnie manufacturière la plus en vue au Canada pour la fabrication de fenêtres, portes et produits spécialisés pour l'industrie des transports.

nouveau!

- Détecteurs de chaleur, fumée, gaz nocifs
- Ionisateurs
- Alarme anti-vol
- Protection complète
- Residentiel et commercial
- Ligne complète systèmes électronique

Vivez en sécurité avec...

Lamtrol Inc.
4527 ST-DENIS, MONTRÉAL, QUE.
Maison établie en 1970 843-3825
Concessions disponibles 843-5479

McNAMARA CORPORATION LIMITED



STANLEY R. POWELL

M. Harold McNamara, Président du Conseil d'administration et Président de McNamara Corporation Limited, une filiale à part entière de Bovis Corporation Limited de Toronto, annonce la nomination de M. Stanley R. Powell en qualité de Directeur général de McNamara Marine Division; McNamara Corporation Limited.

M. Powell est entré au service de l'organisation en 1948 et, depuis cette époque, il a gravi les échelons jusqu'à occuper les postes de Surintendant général et, tout dernièrement, de Directeur - Dragage. Son expérience approfondie dans toutes les phases de dragage hydraulique et de construction marine le qualifie parfaitement pour ses nouvelles fonctions de cadre au sommet de la division.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

DIVIDENDE NUMÉRO 17

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de \$0.32 par action ordinaire a été déclaré par le conseil d'administration. Ce dividende sera payable le 15 janvier 1975 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 31 décembre 1974.

Pour renseignements: Maurice Myrand, c.a.
Tél.: 866-9641

le 20 décembre 1974

MON Oeil SUR MONTREAL

PAR DOLLARD PERREAULT

Chez les comités de parents

La Fédération des comités de parents de l'île de Montréal vient de choisir ses dirigeants pour la prochaine année. Ce sont: M. Charles Thériault, de la commission scolaire Baldwin-Cartier, président; M. John Smith, de la commission du Lakeshore, premier vice-président; Mme Huguette Sauvé, de la CECM, 2e vice-présidente; M. Guy Turcotte, de la commission Sainte-Croix, 3e vice-président; M. Kenneth Lewis, du PSBGM, secrétaire-trésorier.

La Fédération regroupe maintenant 17 parents représentant les huit commissions scolaires de l'île et représente officiellement les parents auprès du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Surveillons notre bien le plus précieux

L'air que nous respirons sans y penser est notre bien commun le plus précieux; parfois nous prenons conscience de sa détérioration par la pollution. Peut-être faudra-t-il à l'avenir en être plus conscient et exercer une grande vigilance pour éviter un jour d'être empoisonnés.

L'accident survenu ces jours derniers à la Canadien Copper a permis de découvrir que des gaz toxiques contenant de l'arsenic étaient rejetés en grandes quantités dans l'atmosphère.

Nous avons à Montréal plusieurs groupements antipollution, mais il faudrait que chacun soit bien conscient des dangers qui nous menacent et se fasse un devoir d'ouvrir l'œil et de signaler les sources de pollution qu'il pourrait découvrir.

Des collectes de sang ont lieu demain à l'hôpital Royal Victoria, 687 ouest, avenue des Pins, de 9h30 à 16h30; à Tracy, chez Marine Industries, rue Vandal, de 9h à midi et de 14h à 17h; à Saint-Jacques de Montcalm, gymnase de l'école secondaire Saint-Louis-de-France, de 14h à 17h et de 18h30 à 21h.

M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international sera le conférencier demain midi au déjeuner-causerie de l'Institut canadien des affaires internationales au Québec, à l'hôtel Ritz.



La Société canadienne du Cancer a récemment rendu hommage à M. Louis-M. Poitevin (photo ci-haut) pour son inlassable dévouement dans la lutte contre le cancer, en lui remettant un certificat reconnaissant les services rendus à cet organisme.

Carlton. Il parlera de "L'Equation de Rome et la vocation canadienne".

Les visiteurs du Salon de l'automobile à la Place Bonaventure peuvent se renseigner sur la sécurité routière et l'assurance-automobile, au kiosque du Bureau d'assurance du Canada, sur la mezzanine.

Le Musée d'art contemporain sera le premier de dix musées canadiens à présenter la collection de 85 œuvres de 46 artistes du pays commanditée par Time Canada Ltd, dont le vernissage aura lieu le 16 janvier, à 21h. Onze artistes québécois participent à cette exposition: Chris Hayward, Jacques Hurtubise, Denis Juneau, Fernand Leduc, Rita Letendre, Jean McEwen, Guido Molinari, Guy Montpetit, Jacques de Tonnancour, Fernand Toupin et Claude Tousignant.

La Fédération des services communautaires Richelieu-Yamaska a recueilli \$145,000 au cours de sa dernière campagne de souscription qui s'est terminée le 31 décembre dernier, soit \$3,000 de plus que l'année précédente.

Albert Schweitzer naissait il y a 100 ans

STRASBOURG (AFP) — Un grand nombre de manifestations vont marquer cette année, dans le monde entier, le centième anniversaire de la naissance d'Albert Schweitzer. Le coup d'envoi en France était donné aujourd'hui en Alsace où il vit le jour à Kaysersberg (Haut-Rhin) en 1875.

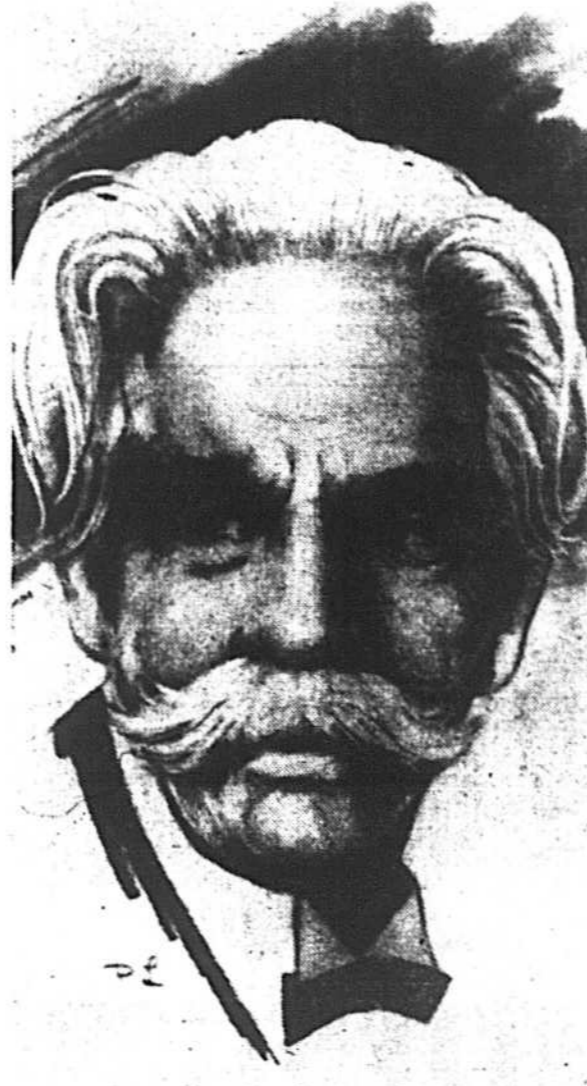
C'est sur cette terre d'entre Vosges et Rhin que se forma la personnalité d'Albert Schweitzer, pasteur, théologien libéral, philosophe, écrivain, professeur et musicien.

C'est à Strasbourg que s'épanouirent ses dons exceptionnels dont le moindre justifiait et assurait la poursuite confortable d'une carrière et qu'il décida néanmoins en 1905 de devenir le médecin des déshérités de Lambaréné (Gabon). Il débarqua pour la première fois en 1913 au cœur de la forêt équatoriale afin d'y bâtir son village-hôpital pour Africains et y poursuivit inlassablement son œuvre humanitaire parfois controversée quand fut venue la célébrité.

Ses liens avec sa province natale demeurèrent étroits. C'est à Bunsbach (Haut-Rhin), village de la vallée de Munster où il avait passé son enfance et où il avait fait construire une maison — maintenant transformée en musée — qu'il venait retremper de loin en loin sa volonté obstinée, jusqu'au dernier jour de 1959, six ans avant sa mort le 4 septembre 1965 à Lambaréné où il fut inhumé selon son vœu.

Les manifestations qui auront lieu en Alsace revêtiront à la fois le caractère de cérémonies du souvenir sur les lieux de l'écllosion de cette aventure spirituelle et d'une réflexion sur l'actualité de la pensée d'Albert Schweitzer.

Kaysersberg et Gunsbach seront successivement le 14 janvier le point de ralliement de fidèles venus de tous les horizons, parmi lesquels une



Le docteur Schweitzer, tel que vu par l'artiste Peter Linnarts, quelque temps avant sa mort, en 1965.

vingtaine de membres de la famille du médecin-philosophe et les présidents des amis d'Albert Schweitzer de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Suisse et d'Allemagne fédérale notamment.

Strasbourg inaugurera le même jour une salle Albert Schweitzer au conservatoire en mémoire de l'auteur de

JS Bach, le musicien-poète et de l'organiste. Auparavant, le 12 janvier, une veillée du centenaire aura lieu sous l'égide des églises protestantes d'Alsace au temple saint-Nicolas dont il fut le vicaire.

Dans des prédications non conformistes, le pasteur Schweitzer y critiquait déjà en 1906 certains excès des Etats colonisateurs qui se défont de

leur belle civilisation au delà des mers où ils ne sont plus que des rapaces. Ce qu'il considérait comme l'étalon de l'éthique manquant encore à l'humanité, le respect de la vie y fut évoqué par lui, le 16 janvier 1919 dans une conférence, peut-être pour la première fois.

Une table ronde réunira le 13 janvier, toujours à Strasbourg, des témoins de l'action du grand docteur des Gabonais qui traiterait de l'actualité de Schweitzer en tant qu'artisan de la paix (il reçut le prix Nobel de la paix en 1953 et dénonça ensuite le péril atomique) de la qualité de vie et de l'aide au tiers-monde.

Un square Albert Schweitzer sera inauguré, également le 13 janvier, à Paris où se tiendra le 27 janvier une séance solennelle de l'académie des sciences morales et politiques dont il fut membre. En mai, auront lieu à l'UNESCO, à Paris, un colloque international sur sa vie et son œuvre et à Strasbourg, un colloque sur leurs aspects plus spécifiquement religieux.

Une multitude d'autres conférences, expositions, colloques, et concerts répondront dans l'année à toutes ces manifestations, d'Atlanta (Georgie) aux Etats-Unis, à Tokyo, des pays scandinaves à l'Inde en passant par l'Allemagne fédérale, la Suisse, Varsovie et Sofia.

vosre horoscope

LES ENFANTS NES CE JOUR seront de précoces intellectuels. Ils auront besoin de variété, de changement, et pour eux, une occupation les reposera d'une autre, mais ils auront horreur de l'oisiveté. Ils manqueront souvent d'attention et d'application. Ils ne supporteront pas la contrainte.

♈ DU 21 MARS AU 20 AVRIL
BELIER

Soyez souple, mais surtout évitez les intuitions, elles seront fausses, presque tout le temps. Soyez astucieux mais avec logique et après avoir bien réfléchi, sinon cela risquerait de vous nuire, plus que de vous aider.

♉ DU 21 AVRIL AU 20 MAI
TAUREAU

Les astres vous pousseront à un certain replis sur le passé; vous devez éviter l'enthousiasme excessif, ou un romantisme désuet. Soyez moderne, avancez avec une prudence certaine et évitez la solitude.

♊ DU 21 MAI AU 21 JUIN
GEMEAUX

Vous avez intérêt à travailler avec l'aide d'autrui. Même si vous avez parfaitement confiance en vous et si vous avez la certitude que vous avez raison, prenez le temps d'en discuter.

♋ DU 22 JUIN AU 22 JUILLET
CANCER

Vous êtes assez tranquille pour les succès au foyer, ou avec le conjoint, mais il ne faut tout de même pas vous laisser en ces domaines à des nonchalance excessives sous prétexte que tout va bien.

♌ DU 23 JUILLET AU 23 AOUT
LION

Vous pouvez évaluer vos possibilités avec une certaine justesse et une rigueur meilleure que d'habitude. Maîtrisez vos enthousiasmes qui sont donnés par de nombreuses influences planétaires.

♍ DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE
VIERGE

Vous aurez besoin, à la fois, de vous dépenser et aussi, attention, de dépenser. Votre activité mentale et sentimentale est intense et peut donner pas mal de succès en tous domaines, y compris celui des arts.

♎ DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE
BALANCE

Les chefs, et tous ceux disposant d'une autorité, seront particulièrement favorisés. Attention, cependant, à ce que cette vitalité ne tourne pas à l'agitation et essayez de ne vous occuper que de vos propres affaires.

♏ DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE
SCORPION

Vous aurez tendance à vous mêler de ce qui ne vous regarde pas, surtout dans le domaine familial. Les conflits entre filles et belles-mères seront inévitables. Faites preuve de modération.

♐ DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE
SAGITTAIRE

Cette journée sera marquée par l'instabilité dans les amours comme dans les affaires. Vous serez inconstant, capricieux et surtout méfiant. Ayez la bonne volonté de mettre votre caractère difficile de côté.

♑ DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER
CAPRICORNE

Vous chercherez à défendre votre situation, vos projets, vos aspirations dans le domaine de la réalité concrète et du travail. Vous aurez des contacts faciles, des relations avec autrui pleines de spontanéité et de sympathie.

♒ DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER
VERSEAU

Les bons aspects planétaires soutiennent votre intuition, votre inspiration, mais vous êtes toujours exposé à des "coups de frein" qui mettent votre patience à rude épreuve.

♓ DU 20 FEVRIER AU 20 MARS
POISSONS

Il ne vous déplaîra pas d'avoir l'occasion de manifester votre agressivité et une victoire assez facile sur vos ennemis vous est promise. De ce fait, votre prestige et votre autorité seront renforcés.

VENTE D'ENTREPOT SOULIERS POUR HOMMES de marque SLATER BOTTES D'HIVER
pour hommes et femmes

1/2 PRIX

Ouvert du lundi au vendredi
9 h a.m. à 5 h p.m.
Samedi 9 h a.m. à 3 h

1095, ST-GREGOIRE
coin Christophe-Colum



Arrêtez donc de faire cela et accordez-vous un plaisir pour la vie!

Vous pouvez penser EN CE MOMENT que la courte souffrance de l'épilation vaut son prix pour être débarrassée des poils superflus pour une ou deux semaines. Mais, il ne vous vient pas à l'idée qu'un autre "prix" entre en ligne de compte.

Et pourtant si souvent, vous payez "prix" en continuant ainsi à vous épiler pour des années!

1. Vous aggravez votre problème en stimulant la croissance d'autres poils inactifs qui apparaissent autour de ceux que vous épiliez. Vous êtes forcée d'épiler plus de poils — de plus en plus gros et foncés — plus souvent.

2. Vous rendez votre peau rude, en causant des irritations, éruptions, cicatrices, et quoi encore!

3. Vous déformez des follicules pileux, ce qui rendra toute épilation radicale effectuée par la suite, plus coûteuse, plus longue et plus ennuyeuse.

Mais vous n'avez plus besoin de courir ces risques maintenant qu'une clinique Gregory System se trouve à votre portée. Avec la thermolyse Gregory, vous découvrez un service d'épilation radicale avec tout ce que cela comporte — sécurité, rapidité, confort, bas prix et conditions de paiement qui vous accommoderont.

Faites donc l'essai de ce service de beauté spécialisé, de qualité supérieure. Téléphonnez maintenant et prenez rendez-vous pour une consultation et un traitement-démonstration sans aucuns frais.

Cliniques d'Épilation Permanente
systeme gregory

Lun., mar., mer., 10-7; jeu., ven., 10-8

CENTRE-VILLE: 1010 ouest, rue Ste-Catherine
301, Edifice Dominion Square 651-9741
SNOWDON: 5253, boulevard Décarie
Suite 502 (à côté du Théâtre Snowdon) 481-3522
GALERIES D'ANJOU: Suite 227
8001 boul. Les Galeries d'Anjou 354-1600

Offre spéciale "Ultra Féminine" d'Helena Rubinstein

L'hiver est dur à votre peau. Elle a besoin de la protection efficace de la gamme "Ultra Féminine" d'Helena Rubinstein.

1. Emulsion hydratante émouillante qui, comme la crème démaquillante et la lotion hydratante, complète l'action de la crème aux hormones. 120 ml.
Prix courant Eaton 11.50
Offre spéciale du fabricant 7.75

2. Lotion rafraîchissante émouillante couleur citron qui tonifie et aide à éliminer toute trace de démaquillant. 4 oz
Prix courant Eaton 4.95
Offre spéciale du fabricant 3.25

3. Crème aux oestrogènes et progestérones dans des proportions assurées être les plus efficaces pour la peau. 4 oz
Prix courant Eaton 11.50
Offre spéciale du fabricant 7.75

4. Crème démaquillante émouillante et hydratante. 8 oz
Prix courant Eaton 6.50
Offre spéciale du fabricant 4.25

5. Lotion aux oestrogènes pour les mains, non grasse, pénètre rapidement et aide à garder les mains douces et souples. 8 oz.
Prix courant Eaton 5.00
Offre spéciale du fabricant 2.75

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish, Carrefour Laval, Rayon 216
Venez ou téléphonez 842-9211 Livraison des commandes de 3.00 et plus

EATON

Comptoir bleu des gâteaux Eaton

Nous avons toutes les raisons d'être fier de notre boulangerie-pâtisserie: nos produits sont préparés dans nos cuisines, ici même dans le magasin. En plus de notre pain et nos brioches préparés à l'ancienne, nous préparons le gâteau des occasions spéciales. Venez voir comment l'on fait les beignes selon une recette traditionnelle, juste sous vos yeux. Notre crème glacée vous ravira et nos sandwiches et mets congelés sont comme vous les aimez! Venez vous régaler chez Eaton Centre-ville au rez-de-chaussée et au niveau du métro. Rayon 481.

Achats en personne seulement.
Destination Eaton.

Offre spéciale de la semaine
Tarte aux cerises
1.29 ch.

EATON

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeurROCH DESJARDINS
vice-présidentJEAN SISTO
éditeur adjointYVON DUBOIS
directeur de l'informationMARCEL ADAM
éditorialiste en chef

Les travailleurs se nuisent

Même si la manifestation des camionneurs, dans les rues de Montréal, hier, s'est déroulée dans l'ordre, elle n'atteste pas moins d'un désordre dans le monde du travail. Les syndiqués et autres travailleurs commencent à se nuire les uns les autres, en ce sens que la grève des uns lèse souvent les droits légitimes des autres.

L'exemple de la construction est révélateur. En paralysant les chantiers, les ferrailleurs privent de leurs revenus des travailleurs à l'emploi d'entrepreneurs spécialisés dans le transport de la terre ou du gravier en vrac. De plus, ces travailleurs se voient en butte à la violence des Teamsters, lesquels cherchent à les entraîner dans une grève de sympathie.

On pourrait citer maints exemples: la grève des ports du St-Laurent qui paralysa des milliers de travailleurs non grévistes; la grève des postes, désastreuse pour plusieurs petites entreprises; la grève des chemins de fer qui entraîna la perte de denrées périssables, différa la livraison de blé à des pays en détresse, etc.

Au début du syndicalisme, la grève ne nuisait vraiment qu'au patron. Aujourd'hui, elle nuit à des quantités de gens qui n'y sont pour rien. On a là une conséquence du gigantisme. Les syndicats ont, désormais, tous les caractères d'un monopole. Une grève des professeurs peut paralyser tout l'enseignement; une grève d'infirmières peut paralyser tous les hôpitaux; une grève des chemins de fer peut paralyser toute l'économie.

A bien des égards, les structures monopolistiques peuvent se révéler nécessaires et bienfaitantes. Mais à la lumière de l'expérience acquise ces dernières années, il faut bien reconnaître que le monopole syndical des métiers ou professions peut avoir des aspects tout aussi nocifs et condamnables que le monopole corporatif des produits ou services essentiels.

En grandissant, les syndicats, comme l'entreprise, n'ont pu s'empêcher de devenir aveugles et inhumains. Leur action se fait de plus en plus égocentrique et perd, de ce fait, tout sens des proportions. La vengeance d'un groupe retombe,

presque invariablement, sur toute la collectivité. C'est la démocratie à rebours.

Au Moyen Age, le corporatisme permit à certains métiers, notamment aux maçons, de devenir une élite privilégiée par rapport au reste de la collectivité. De nos jours, le syndicalisme réédite le phénomène, mais à une échelle infiniment plus vaste. Certaines professions et certains métiers se révèlent, aujourd'hui, tellement puissants, syndicalement parlant, qu'ils peuvent obtenir à peu près tout ce qu'ils veulent. Ils n'ont même plus besoin de la grève; ils bravent, à volonté, non seulement leurs patrons immédiats, mais encore l'opinion publique, les gouvernements, la loi elle-même, et ce, sans encourir beaucoup de risques. C'est inquiétant.

La démocratie délire. Elle ne repose plus sur le principe de la majorité, du moins au Québec où le clivage ne s'établit plus entre grands et petits, pauvres et riches, faibles et forts, mais bien plutôt entre une minorité organisée et la majorité inorganisée, et il arrive que cette minorité est infiniment plus puissante que la majorité. Les gouvernements ont beau être élus par cette dernière, ils n'en gouvernent pas moins, dans une large mesure, en fonction des pressions que lui fait subir la première.

Comment rétablir un sain équilibre démocratique?

Il semble bien que seuls le bon sens et la bonne volonté y parviendront. La majorité inorganisée a autant besoin de la minorité organisée que cette dernière a besoin de l'autre. Aussi, importe-t-il de repenser les relations des deux en fonction des besoins de tous.

On ne peut continuer impunément à tordre le bras du système. On finira par le casser, et tout le monde y perdra. Vaut mieux, de part et d'autre, mettre de l'eau dans son vin et prendre en considération l'importance qu'il y a, pour tous, de s'entendre sur les clauses d'un nouveau contrat social et de les respecter.

Jean PELLERIN

Quel droit à l'information?

L'affaire a créé si peu de remous ici qu'il est nécessaire de dire d'abord ce qu'elle n'est pas.

Il ne s'agit pas de l'arsenic de la "Canadian Copper Refiners" de Montréal-Est, dont nos journaux ont à bon droit beaucoup parlé, mais d'un autre arsenic. Le sombre drame des empoisonnements collectifs se déroule à Yellowknife, qui n'est pas un village des Cantons de l'Est, mais la capitale des Territoires du Nord-Ouest. Enfin, le secret (dans toute histoire d'arsenic il y a toujours un secret) n'a pas été éventé par Radio-Canada mais par la Canadian Broadcasting Corporation, mieux connue de son auditoire par les lettres CBC.

Mercredi soir dernier, ladite CBC a révélé la teneur d'un rapport secret du gouvernement fédéral sur le danger d'empoisonnement par arsenic dans l'eau bue par la population de Yellowknife. Pendant combien de temps le rapport a-t-il été tenu secret? Pendant 9 ans. A une époque où l'information peut être transmise à la vitesse du son, 9 années, c'est un peu long.

A la suite des révélations de mercredi dernier, toute la population de Yellowknife a paniqué. Tout le monde là-bas se sent atteint de cancer. Psychose collective? Peut-être. Pourtant, certains indices donnent à penser que non seulement l'inquiétude est fondée mais que des décès sont attribuables à l'eau contaminée.

A la panique a succédé la colère dans la population (environ 9,000 h.). On a interpellé le premier membre du cabinet qu'on a pu joindre, pour lui demander des comptes. Ça ne me regarde pas, répondit l'homme, adressez-vous au ministre de la Santé.

Le ministre de la Santé s'appelle Marc Lalonde. M. Lalonde est bien embarrassé. Il n'était pas ministre quand on a confectionné le rapport. Il a répondu à peu près n'importe quoi, si bien que le même jour un novelliste rapportait que le ministre ne s'emouvait pas et un autre que le ministre s'emouvait. Je pense qu'aux dernières nouvelles — mais on ne peut être sûr de rien — M. Lalonde a demandé une nouvelle enquête. Une nouvelle enquête qui sera, n'en doutons pas, suivie d'un nouveau rapport.

Ce qui reste plus frappant dans toute cette affaire, qui n'est pas une histoire pour rire, c'est ceci: selon certaines autorités, le gouvernement n'a pas le devoir strict de divulguer le contenu d'un rapport. M. Lalonde n'a pas invoqué cet argument. On devine pourquoi. Comment justifier le secret quand le secret est peut-être, en l'occurrence, la cause même de maux sans nom?

Mais cette réserve, si l'interprétation qu'on en donne est exacte, soulève une question générale de taille: comment peut-on parler valablement du droit du public à l'information, si les instances les plus officielles peuvent, pendant 9 ans, maintenir un comportement qui conduit à enfiévrer le droit du public à l'information, en une matière aussi grave que la santé? Et n'ayons pas la naïveté de nous demander de quelle ambiance de secret on entoure, dans les mêmes milieux, les rapports de police!

La vigilance des media (dans le cas de la CBC, organisme qui doit son existence au gouvernement, il conviendrait de parler d'intrépidité sinon de témérité) reste-t-elle la seule garantie contre une discrétion qui frise, dans le cas présent, l'inconscience?

Guy CORMIER

Les Italo-Canadiens et l'anglais

Les journaux d'hier faisaient état de nouveau d'un groupe de parents italiens de la région de Montréal qui font suivre à leurs bambins des cours d'anglais en vue de pouvoir les inscrire dans des écoles anglaises en septembre prochain.

Ces cours se donnent dans des sous-sols d'églises sous la direction de professeurs bénévoles et à l'initiative d'un groupe d'une quinzaine d'Italiens qui ont formé ce qu'ils appellent le Conseil de l'éducation italo-canadienne.

On a parlé à ce propos de classes clandestines. D'autres ont dénoncé cette initiative comme un moyen détourné de déjouer la loi 22 dont l'un des articles prévoit que les enfants ne connaissant suffisamment ni le français ni l'anglais seront dirigés vers les écoles françaises.

Comme la plupart des media d'information ont fait connaître l'existence de ces cours et n'ont guère eu de difficulté à les localiser, il paraît un peu exagéré, en premier lieu, de qualifier toute l'affaire de "clandestine". En deuxième lieu, on peut à usi se demander s'il s'agit bien d'un moyen détourné de déjouer la loi 22 quand on sait que cette même loi n'interdit rien du genre et a assujéti le choix de l'école à des tests d'aptitude. Ces jeunes Italiens prennent simplement les moyens de satisfaire aux exigences de la loi. D'ailleurs, des parents d'autres origines raciales seraient, semble-t-il, en train d'imiter l'exemple du groupe italien.

Non, en réalité, comme on l'a déjà dit, les parents italiens ont trouvé une faille dans la loi et ils ont décidé de l'exploiter. C'était au gouvernement, lorsqu'il a conçu sa loi 22, de baser son choix de l'école sur d'autres critères que celui de la connaissance de l'anglais ou du français. D'ailleurs, le critère retenu empêche également le transfert d'écoliers anglophones vers l'école française qui aurait pu se faire autrement.

Les législateurs seraient donc bien inspirés de se demander s'il n'y aurait pas lieu d'amender la loi.

Mais, en attendant, faut-il dramatiser ces événements? Probablement pas. En tout cas, on peut essayer pour le moins de comprendre l'attitude de ceux qui posent de tels gestes.

La plupart des Italo-Canadiens vivent dans des zones francophones. Leurs enfants apprennent le français dans la rue; ils veulent les diriger vers l'école anglaise pour qu'ils y ajoutent la connaissance de l'anglais.

Selon certaines statistiques, les Italiens, à une très forte majorité, s'intégreraient au groupe français. 90 pour cent d'entre eux parleraient le français et gagneraient leur vie dans cette langue. Mais, sans vouloir pour autant les angliciser, ils désirent que leurs enfants soient bilingues.

Les membres de Conseil de l'éducation italo-canadienne ont expliqué qu'ils tiendraient peut-être moins à l'école anglaise si les écoles françaises dispensaient un meilleur enseignement de l'anglais.

LES CLASSES CLANDESTINES D'ANGLAIS.



GILERO
(Droits réservés)

ce que pense LE LECTEUR

Au sujet d'un texte de Michel Tremblay

Votre édition de la veille de Noël aura profondément déçu et même dégoûté des dizaines de milliers de vos lecteurs.

Jusqu'à ces dernières années, LA PRESSE, qui se disait "dévouée aux meilleurs intérêts des Canadiens français", se souciait de formation autant que d'information (...). Les enfants y trouvaient de beaux contes de Noël; les adultes pouvaient s'instruire des usages des différents pays, etc. Cette même édition de la veille de Noël comportait souvent un cahier spécial que d'aucuns tenaient à conserver (...).

En cette année tragique 1974, votre édition du 24 décembre ne comporte rien de tout cela. Loïn d'essayer de ramener le lecteur aux meilleures sources, LA PRESSE croit devoir se faire l'expression de tout ce qu'il y a de plus vulgaire et de plus déprimant dans notre société, comme si le principe démocratique de la majorité (et reste à voir s'il s'agit d'une majorité), la question de fait devrait supplanter et remplacer le principe civilisateur de l'Incarnation du Verbe de Dieu (...).

L'article qui donne le ton, le premier-Montréal spécial, publié en page frontispice de votre édition, constitue le plus grand déshonneur pour votre journal. C'est cynisme voltairien de publier, avec tant d'éclat en ce 24 décembre, une parolle vomissure, intitulée de surcroît, "En cette belle nuit de Noël", et qui se termine par ces mots "C'est Noël".

A quelles sources d'amertume, de néant et de désespoir Michel Tremblay s'est-il abreuvé pour éclabousser toute une population d'insultes aussi abominables? S'il a perdu la foi, s'il a déjà assisté à la Messe de minuit en état d'ivresse, si les orgues lui ont donné l'impression de rugir et les choeurs, de beugler, si les huit cents fidèles lui ont paru avoir la tête vide en se prosternant au moment de l'Élévation, etc., etc., pourquoi ne reste-t-il pas caché et muet dans son lit jusqu'à ce qu'il recouvre meilleure santé physique et morale?

Pourquoi surtout le Président et éditeur de LA PRESSE a-t-il accepté de donner tant de relief à une page

qui équivaut à un crachat de mépris lancé à la face des 100,000 lecteurs du grand quotidien montréalais?

Aux noms malheureux de Volttaire, de Jean-Paul Sartre et de Michel Tremblay, faut-il ajouter celui de Roger Lemelin?

H. BOILEAU
Montréal

Un texte "dégueulasse"

Il est dommage que "le plus grand quotidien français d'Amérique" n'ait pas trouvé autre chose à publier, la veille de Noël, et en première page, s'il vous plaît, qu'un texte dégueulasse et maladif de Michel Tremblay. Si l'auteur en est fier, comme il l'avoue lui-même, il en trouvera un grand nombre qui en ont été dégoûtés.

LA PRESSE espère-t-elle augmenter son tirage avec un littérature de cette farine? Heureusement que M. Jean-Guy Dubuc nous a rappelé le sens de Noël dans son éditorial intitulé "Le message vient de Bordeaux".

François DESMARAIS
Outremont

"Cartons poussiéreux"

Monsieur Roger Lemelin,
Président et Éditeur

Cher Monsieur Lemelin,

En ce lendemain de Noël, je m'extrait de la majorité silencieuse pour venir vous exprimer mes réserves sérieuses vis-à-vis la prose de M. Tremblay qui, à mon humble avis, aurait pu rester dans ses "cartons poussiéreux".

Si vous évaluez cette simple mise au point de ma part, à mes frères, les Québécois, utile et profitable, je vous serais profondément reconnaissant de la leur faire connaître car je peux vous dire que dans le milieu que je fréquente, vous avez la réputation d'un homme juste et honnête.

Veillez croire, cher monsieur Lemelin, en l'expression de mes sentiments les plus distingués et aussi de mes meilleurs vœux pour l'année 75.

Gilles de la ROCHELLE,
conseiller linguistique,
Ottawa

Monsieur Gilles de la Rochelle
240 rue Cooper
Ottawa
Ontario.

Monsieur,

J'accuse réception de votre commentaire concernant le conte de M. Michel Tremblay.

Il faut accepter ce conte pour ce qu'il est, c'est-à-dire une création littéraire inspirée du misérabilisme qui triture actuellement notre milieu. Personnellement je lui ai trouvé des qualités de réalisme et de sensibilité discrète.

Merci de m'avoir écrit.
L'Éditeur et Président,
Roger LEMELIN

"Bye Bye '74": une bien piètre émission

Société Radio-Canada

Montréal

Monsieur,

Vraiment, on manque d'imagination à Radio-Canada. Chaque année on revient toujours à la même façon de nous amuser aux dépens des personnes, aux dépens surtout de la religion. C'est dégoûtant.

Ce n'est pas nouveau cependant à Radio-Canada. C'en est même une maladie, très significative d'ailleurs. Cela m'inquiète. Je suis également surpris et peiné de voir la Société d'Etat dépenser tant d'argent des contribuables pour finalement se moquer d'eux et de ce qui les touche le plus au plus intime de leur cœur dans un programme d'aussi mauvais goût et de si piètre valeur.

C'est bien dommage et je proteste avec bien d'autres contre pareil état de choses.

J'ajoute également que Radio-Canada ne s'est pas tellement forcée dans sa programmation des fêtes. On nous a montré du déjà vu.

Je n'arrive pas à croire qu'on ne puisse pas nous présenter des spectacles de meilleure qualité à Radio-Canada. Il y a pourtant des gens intelligents à Radio-Canada.

René MCGUIRE, capucin,
Pointe-aux-Trembles

Bravo pour "Bye Bye"

Bravo à Roger Fournier. Nous avons besoin de programmes de ce genre avec la vie d'aujourd'hui.

Marthe PILON
Dollard-des-Ormeaux

Vincent PRINCE

Or, justement, là-dessus, il est assez difficile de ne pas leur donner en grande partie raison.

Les Italo-Canadiens ne sont pas les seuls à déplorer le caractère inadéquat de l'enseignement de l'anglais dans nos écoles françaises. C'est un grave bobo qu'il faudrait corriger avant d'user de trop de coercition pour diriger un plus grand nombre d'écoliers vers l'école française.

On pourrait sûrement faire beaucoup mieux à ce chapitre, notamment dans une commission scolaire comme la C.E.C.M. L'anglais, comme langue seconde, devrait être enseigné par des anglophones. Du moins, de façon générale.

On a dit qu'il était difficile, pour des questions de promotion, de recruter des enseignants anglophones pour enseigner l'anglais dans nos écoles françaises. Un anglophone dans un secteur francophone ne peut aspirer à devenir directeur des études, principal d'école ou haut fonctionnaire de la commission scolaire. Il est automatiquement plafonné. La carrière de professeur de langue seconde, en d'autres termes, n'aurait aucun attrait.

Pourtant, à l'intérieur d'un organisme comme la Commission des écoles catholiques de Montréal où enseignants anglophones et enseignants francophones relèvent d'un même employeur, il devrait être possible de procéder à des échanges au moins sur de courtes périodes. Un enseignant anglophone qui dispenserait l'enseignement de l'anglais dans une école française pendant trois ou quatre ans pourrait ensuite retourner dans son secteur

sans être tellement retardé au niveau des promotions. Et, si l'on croit à l'importance d'une langue seconde bien enseignée, on pourrait aussi ajouter une prime au salaire pour rendre l'emploi plus attrayant.

En tout cas, il y a assez longtemps qu'un peu partout on se plaint de la pauvreté de l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises pour qu'on se décide enfin à faire quelque chose. Un certain courage s'impose sans doute pour donner pareil coup de barre, étant donné le contexte politique que nous connaissons, mais avons-nous le choix?

Peu importe les progrès que l'on pourra connaître au plan de l'implantation du français comme langue de travail au Québec avec la loi 22, la connaissance de l'anglais demeurera toujours nécessaire pour l'accession à certains postes de la hiérarchie des affaires.

La récente livraison du bulletin interne de la Banque Royale du Canada, "Entre-Nous", est assez éloquent à cet égard. Cette entreprise canadienne, voire multinationale, dont le siège social est à Montréal, n'a peut-être pas fait tous les efforts de francisation qu'on peut attendre d'elle mais son attitude reflète une sympathie qu'on aurait tort de ne pas noter. Or, avec elle, il faut bien convenir qu'on ne saurait facilement déloger l'anglais au palier des rapports commerciaux avec l'extérieur de la province et surtout avec l'extérieur du pays.

Le poste CFVO-TV congédie ses cinq journalistes

par André BELIVEAU

Coup de théâtre hier à CFVO-TV, la nouvelle station de télévision coopérative de l'Outaouais: dans un geste dont les motifs sont difficilement compréhensibles, la direction a soudainement licencié tous les journalistes de la station et

a retiré de la programmation la seule émission d'information qui y était inscrite.

Les cinq personnes ainsi mises à pied sont le directeur de l'information, M. Louis Tardif, et les journalistes Michel Beauparlant, Robert Philibert, Lyse Huot et René Petit.

Des irrégularités entoureraient les cinq congédiements au "Jour"

par Guy DESHAIES

Même si la majorité des membres de la Société des rédacteurs du quotidien Le Jour a approuvé le licenciement de cinq rédacteurs, certains journalistes du Jour estiment que ces mises à pied ont donné lieu à une série d'irrégularités commises par le conseil de rédaction et notamment par le rédacteur en chef du journal, M. Yves Michaud.

éditrice, a approuvé les cinq mises à pied par procuration n'ayant pu être présent à l'assemblée au cours de laquelle les rédacteurs ont approuvé à majorité simple le licenciement.

M. Maurice Giroux, secrétaire général de la rédaction et délégué de la société des rédacteurs au conseil d'administration, a refusé personnellement d'entériner les mises à pied en s'abstenant de voter au conseil d'administration et en exposant les irrégularités susmentionnées.

En gros, M. Giroux a argué que M. Michaud n'avait pas procédé à toutes les étapes prévues par le mécanisme de réévaluation des journalistes pour en arriver à la conclusion qu'il fallait recommander le non-renouvellement des contrats des cinq intéressés.

Au surplus, M. Giroux a fait valoir qu'il aurait fallu la majorité des deux tiers des membres de la Société des

rédacteurs pour licencier les cinq journalistes puisque la constitution prévoyait telle majorité lors d'une expulsion et qu'il y avait déjà eu un précédent dans le cas du journaliste Jean-Pierre Fournier contre qui l'administration n'avait pu rassembler les deux tiers des votes des rédacteurs pour lui faire perdre son poste de secrétaire de la rédaction. M. Fournier avait offert sa démission de son gré plus tard.

Bref, selon certains rédacteurs du Jour, une procédure de fin d'engagement qui ne résisterait pas aux critères usuels de n'importe quel syndicat. Au Jour, les employés ne sont pas syndiqués et les journalistes font partie d'une société des rédacteurs qui participe aux décisions administratives.

Pour le moment, les cinq journalistes (ce sont eux qui avaient sollicité un emploi au Jour) préfèrent taire leur nom mais ils doivent se ma-

nifester par une déclaration commune d'ici la fin de semaine.

Ils affirment qu'aucun d'entre eux n'aurait été congédié si le vote des deux tiers avait été requis, si le processus d'évaluation de leurs tâches et de leur travail avait été suivi, s'ils avaient pu se défendre avant d'être condamnés et si le conseil de rédaction n'avait pas décidé péremptoirement de s'en débarrasser avec ou sans la démocratique société des rédacteurs.

Pour le moment, nul ne sait si le journal a l'intention d'embaucher d'autres journalistes plus expérimentés à la place des cinq dont la direction estime qu'ils ne correspondent pas aux critères rédactionnels exigés par cette maison.

Cette équipe produisait quotidiennement, cinq jours par semaine, une émission d'information locale et régionale de 30 minutes intitulée "Le Quotidien", qui disparaît en même temps qu'elle.

Dans une note datée du 13 janvier adressée aux journalistes et à tous les membres du personnel, le comité exécutif de CFVO explique ainsi son étonnante décision:

"Considérant les coûts dans l'opération du bloc "Le Quotidien"; "Considérant la faiblesse du "Quotidien" dans l'atteinte des objectifs;

"Considérant l'importance pour la Coopérative de télévision de l'Outaouais de mettre à l'heure une nouvelle programmation visant plus spécifiquement à faire intervenir la participation, principe de base de la coopérative;

"Considérant le besoin d'augmenter la programmation locale et régionale en regard de l'objectif de diffuser 16 h 30 (d'émissions locales et régionales chaque semaine);

"Le Comité exécutif, sur la recommandation du directeur général, a décidé de retirer "Le Quotidien" des ondes de CFVO-TV.

"Par conséquent, nous sommes dans l'obligation de vous aviser que les services du personnel de la salle des nouvelles ne sont plus requis, et cela à compter du 13 janvier 1975 à 18h."

Selon le directeur de l'information, M. Louis Tardif, rien ne laissait présager cette mesure lorsque, vers 17 h 50 hier soir, il fut convoqué avec les quatre autres journalistes à une rencontre avec la direction de la station.

Cette rencontre eut lieu à 18h. M. Gilles Poulin, le directeur général, nous dévoila la teneur de la note du comité exécutif et nous annonça notre licenciement. Tout le monde était estomaqué. Nous avons quitté les lieux sans même que les trois agents de sécurité de la firme SOS engagés pour la circonstance n'aient eu à intervenir.

Nous avons vainement tenté hier soir de joindre M. Poulin: il était en réunion dans les locaux de la station et n'a pas retourné notre appel. Sa secrétaire nous a cependant confirmé la teneur de la note et l'essentiel des faits.

Elle a également confirmé que la direction entend maintenant mettre un comité sur pied "afin de réviser les politiques d'informations à CFVO-TV".

Les cinq licenciés ont déjà résolu pour leur part de former un "comité de résistance" avec l'objectif de faire réviser la décision de la direction.

CFVO-TV n'a commencé à diffuser que le 1er septem-

bre dernier après avoir obtenu du Conseil de la radio-télévision canadienne la permission d'exploiter la première station de télévision coopérative du Québec.

Ses promoteurs avaient affirmé, lors des audiences du CRTC, s'être donné les trois priorités suivantes: l'information, la culture et l'éducation, et le divertissement. Ils avaient considérablement insisté sur la nécessité de l'information régionale et locale, qui était grandement négligée par les stations existantes.

Affiliée au réseau TVA, CFVO devait diffuser 98 heures par semaine, dont 16 h 30 d'émissions produites localement. Depuis son entrée en ondes, souligne M. Tardif, elle n'avait pourtant réussi à produire chaque semaine que 6 h 15 d'émissions régionales, dont les 2h 30 du "Quotidien", maintenant banni de la programmation.

"Je ne vois pas comment, en éliminant tous les journalistes et en diminuant la programmation régionale de 40 p. cent, on compte se rapprocher des objectifs exposés devant le CRTC", a-t-il commenté.

Le personnel de CFVO ne jouit encore d'aucune véritable sécurité d'emploi. Un mouvement de syndicalisation — avec affiliation à la Fédération nationale des communications (CSN) — se dessinait cependant depuis quelque temps. On avait même convoqué une réunion à ce sujet pour jeudi prochain. Tout en reconnaissant que les journalistes exerçaient "un certain leadership au sein du personnel", M. Tardif hésite toutefois à attribuer le geste patronal à une volonté délibérée de briser ce mouvement de syndicalisation.

Tout comme il renonce à y voir une volonté délibérée de censure. Pour lui, il s'agirait plutôt d'un "geste de panique" et d'une très mauvaise compréhension du rôle et de la nature de l'information journalistique dans une station de télévision.

"Poulin pense que la participation en information, c'est inviter le gars qui a été témoin d'un accident à venir raconter l'accident en ondes. C'est un peu simpliste, mais il est convaincu qu'en étendant ce principe, on peut en arriver à se passer complètement des journalistes."

La Coopérative de télévision de l'Outaouais compte environ 9.000 sociétaires. C'est sur eux que les cinq journalistes licenciés comptent s'appuyer pour forcer la direction à rendre des comptes et à réviser sa décision.

Ils entendent également demander au CRTC d'exiger de CFVO le respect des engagements pris lors des audiences, particulièrement au sujet de sa politique d'information.

CHANGEMENTS télé-presse

18:00 **4 7 10 30** Parle, parle, jase, jase. Inv.: juge Marcel Beauchemin, Me Roland Blais. Sujet: le viol. Animateurs: Réal Giguère et Suzanne Lapointe.
23:00 **2 9 11 13** Appelez-moi Lise. Inv.: Pierre Dufresne, le groupe

Contraction, Claudia Larmarche et Hubert Loisel.

MERCREDI

16:30 **7** Cinéapéro: "Sept Winchester pour un massacre". It. 1967. Western d'E. G. Rowland avec Edd Byrnes, Guy Madison. — Après la guerre de Sécession, un colonel continue la lutte contre les Nordistes à la tête d'une bande d'irréductibles.



CFOR 92.5 CKMF 94.3
CBM 95.1 CJFM 95.9
CKVL 96.9 CHOM 97.7
CHRC 98.1 CBF 100.7
CHLT 102.7 CFDM 104.3
CFGL 105.7

18:00 CBF, Prélude au soir

"Lulus, Ton à l'is" (Hindemith); Hans Pfitzner, piano.

18:30 CBM, Classical Guitar

Celedonio Pepe, Celin et Angel Romero, guitares. Concerto en ré majeur (Telemann), "Concierto Andaluz" (Rodrigo).

19:02 CBF, Orchestral Concert

Oeuvres de Verdi, Mozart, Cilea et Puccini.

20:02 CBF, L'Art aujourd'hui

A l'occasion de la publication d'un livre de H. H. Stuckenschmidt sur Schenbergs, entretiens de Maurice Fieuret avec le célèbre musicologue.

21:00 CBF, Documents

Claude Lévi-Strauss.

21:00 CBF, Canadian Concert Hall

Oeuvres de Kodaly et Mozart.

22:00 CBF, Les Petits ensembles

Sonate en sol pour violon et piano (Haydn), Sonate, op. 134 (Shostakovich).

22:30 CBF, Ce soir à l'opéra

"Khovanshchina" (Moussorgsky); Alekséï Krivtcheny, Vladimir Pyavko, Aleksei Maslennikov, Viktor Nechipailo, Irina Arkhipova, dir. Boris Khaikin.

23:00 CBF, L'Atelier des indés

"Ironie du sort", de Nadine Margliore, "Souvenir d'après-midi" et "Octobre", de Norman Landry, et "La Bulle d'air", de Laurent Lachance.

23:00 CBF, Vienne la nuit

La vie et l'oeuvre de Stravinsky.

23:03 CBF, A Little Night Music

Oeuvres de Wagner, Debussy et Purcell.

MERCREDI

13:00 CBF, Contrepoint

Quintette K. 452 (Mozart); Friedrich Gulda, piano, et ses, a vent de la Philharmonique de Vienne.

13:03 CBF, Afternoon Concert

Oeuvres de Haydn, Bach, Schumann, Debussy, Rachmaninov, Capet, Debussy, Granados, etc.

14:00 CBF, Airs d'opéra

Extr. de "Rigoletto" (Verdi) et "Lakmé" (Delibes); Mado Robin.

Extr. de "Hamillet" (Thomas) et du "Jongleur de Notre-Dame" (Massenet); Michel Denis.

choix d'émissions

18:00 **10** — Parle, parle, jase, jase. Avec Réal Giguère et Suzanne Lapointe. Réal Giguère a reçu une longue ovation en entrant dans le studio, hier. Il a commencé par une émission comme les autres, mais ce soir il aura un sujet et pas n'importe quel sujet: le viol! Alors il a invité une victime, un psychiatre, un médecin, un juge et un avocat, mais pas de violateur.
19:30 **2** — La petite semaine. Le feuilleton de Michel Faure, avec Yvon Dufour, Olivette Thibault, Jean Besré et Louise Portal. Lucien veut agrandir sa boutique, mais Ginette n'est pas d'accord.
20:30 **2** — Vedettes en direct. Avec le groupe Harmonium.
20:30 **10** — Symphonien. Le feuilleton de Marcel Gamache, avec Gilles Latulippe et Janine Sutto. Et, en supplément, Fernand Gignac, vieux partenaire de Gilles Latulippe à la télévision et sur la scène du Théâtre des Variétés.
21:00 **2** — Rue des pignons. Flagosse reçoit un coup de fil mystérieux d'un inconnu qui l'interroge sur "Tit-Bé et sa mère".
21:30 **2** — Le 60. Plusieurs sujets dont un document sur la Tchécoslovaquie d'aujourd'hui.
23:00 **2** — Appelez-moi Lise. A la fortune du pot.
24:00 **2** — Le visage du plaisir. Un bon film américain de 1961 ("The Roman Spring of Mrs Stone"). Avec Vivian Leigh et Warren Beatty.

R.-T.

cette sacrée télé

PAR RUDEL-TESSIER

C'est parti! Le dixième "Concours du plus bel homme du Canada" a été lancé hier soir par Madame Payette — qui ne semble pas avoir retenu la suggestion d'Aline Desjardins, qui a demandé, "en toute innocence, pourquoi les concurrents ne devraient pas se présenter en caleçon de bain. Madame Payette n'a évidemment pas été scandalisée par l'idée d'Aline Desjardins, mais elle a objecté, en ricanant, que ces beaux hommes désignés par la voix populaire subiraient peut-être fort mal l'épreuve de la nudité. C'est encore, bien sûr, un coup de la vieille dent que Madame Payette a contre les hommes, car les hommes ont toujours séduit les plus grands artistes, Vinci, Raphaël, Cocteau.

longtemps, que Madame Payette est une sorte d'humoriste, qui a trouvé là un filon qu'elle exploite — comme Guy Fournier exploite le filon antiféministe. Et leur admiration pour Madame Payette fait partie de l'arsenal qu'ils mettent dans la vitrine où ils annoncent leur virilité. Je ne dis pas cela pour faire de la peine à Madame Payette, car je serais plutôt en sympathie avec son féminisme agressif, puisqu'elle mène le bon combat, et qu'il faut beaucoup d'agressivité pour gagner les guerres — même les guerres justes, surtout, peut-être, les guerres justes!

Napoléon l'a dit: ce ne sont pas les bons généraux qui gagnent les batailles, mais les généraux chanceux. Madame Payette n'a pas de chance, tout simplement. Elle ne fait pas peur à l'ennemi!

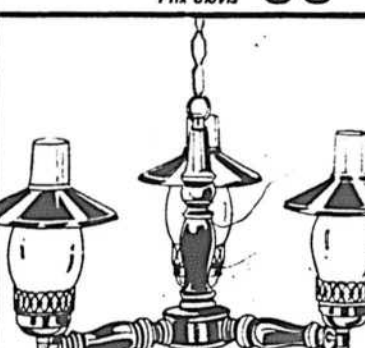

Cela dit, parce que l'occasion se présentait, je serais plutôt en faveur de les candidats au titre de "plus bel homme du Canada" soient soumis à l'épreuve du bikini. Tel qu'il est, ce concours est vraiment trop démocratique, car, on le sait maintenant, n'importe qui peut s'atten-

dre à être proclamé "le plus bel homme du Canada" — ce qui en fait une loterie aussi immorale que les autres.

Quant on ne gagne pas le gros lot, on est malheureux — ce qui fait que presque tout le monde est malheureux tout le temps. Mais cette loterie du plus bel homme du Canada est par-dessus le marché humiliante. Ne pas gagner le gros lot, c'est décevant, mais cela ne comporte aucune humiliation, tandis que ne jamais entendre son nom, soir après soir, pendant des semaines, année après année, quand on lit la liste de ceux qui ont au moins une petite chance de se mériter le titre — qui ont une mère, des sœurs, des filles, une femme, pour vous trouver aussi beau que Monsieur Net ou André Payette, cela est difficilement supportable à la tête haute. Je sais que je n'ose plus relever la tête depuis des années!

Alors, je pense, pour d'autres raisons qu'Aline Desjardins, que les candidats devraient être obligés de se déshabiller le grand soir venu, et obligés de faire acte de candidature en soumettant une photo nue jusqu'à la dernière indécence (inclusivement ou exclusivement) et authentifiée par leur signature devant notaire. Comme ça, nous les exclus, nous pourrions toujours prétendre que nous avons, nous, de la vertu.

AUBAINES de JANVIER EN ÉCLAIRAGE

 BEA18. Tiffany 18" Choix de couleurs: ambre, beige, blanc, vert, bleu. 59⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 Tiffany 106-58. 18" diamètre. Choix d'arrangement de couleurs: ambre, beige, vert, bleu, etc... 69⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 A739. Fixture suspension fini laiton. Verre cristallisé 18" de diamètre pour 4 ampoules de 60W 43⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 41131 — Fixture moderne métal noir, boule blanche. Aussi vert avacodo ou or moisson. 51⁷⁰ <i>Prix Clovis</i>	
 A473. Plafonnier à 3 globes, pour 3 ampoules de 60W. 14⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 Modèle 5003 luminaire, style colonial, bois tourné, fini érable, métal fini cuivre antique. 42⁷⁵ <i>Prix Clovis</i>	 6525 — Modèle mural, noir avec verre ambré. 14⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 Modèle 5005. Luminaire de style colonial. Bois tourné fini érable, métal fini cuivre antique. 62⁷⁰ <i>Prix Clovis</i>	
 Chauffelette Mark Hot Long. 48" 1500 watts. 29⁹⁵ <i>Prix Clovis</i>	 PT4025. Luminaire à 5 lumières. Bois fini noyer, métal fini laiton brillant, globe satin blanc. Hauteur 14 1/2", largeur 20". 38⁵⁵ <i>Prix Clovis</i>	VASTE CHOIX DE GLOBES DE REMPLACEMENT		
 Ventilateur de cuisine B-3303 Avec renvoi extérieur, 3 vitesses, 30 pouces de large, couleurs: cuivre antique, blanc, avacodo. 51⁵⁰ <i>Prix Clovis</i>	TRÈS VASTE CHOIX D'ABAT-JOUR POUR TOUS GENRES DE LAMPES POUR CONVIENT À TOUS LES DÉCORS			
				
		6924, rue SAINT-HUBERT 276-2621 1126 est, MONT-ROYAL 527-1261 5002, rue WELLINGTON 766-4333		

Décès - Remerciement - in memoriam

ALLAIRE (Adélaïde) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 83 ans, est décédée M. Adélaïde Allaire, épouse de feu Corine Allard. Il laisse dans le deuil ses dix enfants et plusieurs petits-enfants. Demeurant rue Orléans. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons Charles-E. Rajotte Inc., 3635, rue Hochelaga, pour se rendre à l'église Saint-Jean-Baptiste - de - La-Salle, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont

priés d'y assister sans autre invitation.
BACHAND (Jeanne) — A Verchères, le 13 janvier 1975, à l'âge de 78 ans est décédée Mme veuve Phyllis Bachand, née Jeanne St-Pierre. Elle laisse dans le deuil sa sœur Mme Vital Laporte. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Gérard Jodoin, 4, rue St-André à Verchères, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

BELANGER (Roméo) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 68 ans, est décédé Roméo Bélanger, retraité des Shop Angus, époux d'Yvonne Picard, demeurant rue Beaugrand. Il laisse dans le deuil son beau-frère René Blais, époux de Maria Picard ainsi que plusieurs parents. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giguère et Tomasso Inc., 899, rue Hochelaga, à 9 h 30 pour se rendre à l'église Ste-Louise-de-Marillac, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Salon fermé de 5 à 7 h. Pa-

rents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
BIGRAS (Aline) — A Montréal, le 13 janvier 1975 à l'âge de 65 ans est décédée Mme Lucien Bigras, née Aline Dion. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons Lorenzo Neveu, 7766, rue St-Hubert à 10h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Schlesinger reconnaît que la CIA a commis certains "écarts"

WASHINGTON (AFP, UPI) — Le secrétaire à la Défense, James Schlesinger, a reconnu hier qu'il avait découvert un petit nombre d'activités répréhensibles de la CIA lorsqu'il avait pris la direction de l'agence de renseignement en 1973. M. Schlesinger, qui venait de témoigner devant la commission d'enquête sur les activités de la CIA dirigée par le vice-président Nelson Rockefeller a déclaré aux journalistes qu'il avait lui-même mené une enquête sur l'agence en devenant son directeur pour six mois. Le secrétaire à la Défense avait été nommé à ce poste au moment où la CIA était accusée d'avoir aidé dans une certaine mesure les cambrioleurs du Watergate et d'avoir été impliquée au moins indirectement dans l'effraction au domicile du psychiatre de M. Daniel Ellsberg, alors poursuivi pour avoir divulgué les dossiers du Pentagone. Dans le cours de

cette enquête, a-t-il souligné, certains faits ont été mis au jour. Il s'est cependant refusé à préciser lesquels. Avant que la commission se mette au travail, M. Rockefeller a promis qu'elle irait au fond du problème et rassemblerait tous les faits sur les accusations, portées d'abord par le New York Times, selon lesquelles l'agence de renseignement a surveillé près de dix mille citoyens américains aux Etats-Unis mêmes à l'époque des gouvernements Johnson et Nixon, et s'est livrée à d'autres opérations notoirement en violation de ses statuts. "La commission a un objectif, aller au fond du problème", a dit le vice-président Rockefeller, "tous les faits seront amenés à la lumière", a-t-il ajouté. M. Rockefeller a poursuivi en indiquant que le président Ford avait fixé comme objectif à la commission de

déterminer si la CIA avait pris des initiatives que son statut lui interdit: "La commission donnera une réponse", a indiqué M. Rockefeller, qui a ajouté que la commission déterminerait en outre si les garde-fous actuels sont suffisants pour empêcher la CIA de se livrer à l'espionnage à l'intérieur même du territoire des Etats-Unis ou si des modifications s'imposent. Dans ce cas, la commission recommandera des changements, a-t-il dit. Le vice-président a cependant ajouté: "Nous devons pouvoir disposer d'un service de renseignements... ce'a est essentiel à notre liberté." La commission a également entendu M. William Colby, directeur de la CIA. M. Richard Helms, qui était directeur de la CIA au moment où la plupart des activités illégales se seraient produites a succédé à M. Schlesinger.

A. Gold & Sons
Vente de Complets
Faits sur Mesure



Ord. \$195
\$158
ÉPARGNEZ \$37 2 POUR \$310

GILETS FAITS SUR MESURE \$37⁵⁰
PANTALONS FAITS SUR MESURE \$47⁵⁰

En provenance de nos meilleures usines, voici une fabuleuse collection de tissus importés vous offrant un grand choix de couleurs, textures et motifs. Comme toujours, nous vous assurons une coupe et une allure impeccables et... "Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection."

• LE CARREFOUR LAVAL
• 888 a. STE CATHERINE • 800 a. STE CATHERINE
• LES GALERIES DANJOU • FAIRVIEW, PTE CLARE

A. Gold & Sons

VOICI CE QU'É FAUCHER OFFRE AUX FUTURS ÉPOUX EN 1975:

- 1° Tirage d'une robe de mariée d'une valeur de \$150, tous les samedis après-midi à 16h30.
- 2° Album de douze photos en couleurs d'une valeur de \$150, offert gratuitement à tous les acheteurs d'un mobilier de trois pièces.
- 3° Tirage au sort d'un ameublement complet d'une valeur de \$6,689, le samedi 27 avril 1975



MOBILIER DE CHAMBRE DE STYLE FUTURISTE

Ce mobilier comprend une commode basse à six tiroirs, d'une largeur de six pieds, et une commode haute à deux portes dissimulant quatre tablettes. Toutes deux sont munies d'un plateau en arborite et les tiroirs sont en plaques bois de rose. Une tête de lit d'une largeur de 39, 54 ou 60 po (106 po moyennant supplément) fait aussi partie de l'ensemble, ainsi qu'un miroir rectangulaire qui s'obtient en différents modèles.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER \$459 les 4 pièces

Tables de chevet assorties \$59.95 ch.

ÉLÉMENTS DE SALLE DE SÉJOUR DE STYLE FUTURISTE

Ensemble à éléments modulaires. Les causeuses peuvent être groupées en lignes, par trois ou par quatre ou disposées à votre goût. Il en va de même pour les tables, qui peuvent être utilisées seules ou groupées. Les coussins et le dossier des causeuses sont galbés pour assurer un bon maintien, et rembourrés d'une confortable épaisseur de caoutchouc mousse. Les coussins sont amovibles et recouverts de vinyle lavable à la machine.

GRAND SPÉCIAL CAUSEUSE TABLE \$11495 \$5495

MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR MODERNE

Ce mobilier de création toute récente comprend un grand canapé à quatre places et un fauteuil assorti. Les dossiers élevés et les coussins rembourrés d'une épaisseur de 6" po contribuent au confort qu'il procure. Le châssis contient des ressorts No-Sag et est très solide. Le tout est garni d'un tissu Hercules pratiquement inusable, en deux motifs dont un rayé de brun, d'orange et de beige. Les bras sont rembourrés. Une ambiance sensationnelle que seul Faucher peut vous offrir.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER \$429 les deux pièces

MOBILIER DE CUISINE DE STYLE FUTURISTE, 5 pièces

Ce mobilier comprend une superbe table ronde de 42 pouces de diamètre au plateau de verre fumé monté sur un socle blanc, et quatre chaises assorties moulées dans la même matière.

BAS PRIX DE FAUCHER \$23995

■ Marchandise réservée moyennant acompte.

TABLES À PIÉTEMENT TUBULAIRE CHROMÉ ET PLATEAU EN VERRE FUMÉ

Table de centre \$7495
Table de bout \$6995
Petite table (Modèle gigogne) \$6995

LIT STYLE "BATEAU"

En bois massif fini érable colonial. La partie inférieure comprend deux tiroirs très spacieux. Piétement massif à motif tourné.

BAS PRIX DE FAUCHER \$10995 matelas non compris

COUPON DE PARTICIPATION

NOM
ADRESSE
VILLE PROV.
TEL. LA PRESSE

Roi DES BAS PRIX
48, boul. des LAURENTIDES
Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590

décès

REMERCIEMENTS/IN MEMORIAM

BOILEAU (Guy) — A Montréal, le 13 janvier 1975 à l'âge de 51 ans est décédé Guy Boileau, célibataire, fils de feu Wilfrid Boileau et de Marie-Anne Boivin, frère de Lucille, André, M. et Mme Wilfrid Boileau jr (Madeleine), Annette, Jacques, M. et Mme Pierre Boileau (Aline), M. et Mme Maurice Boileau (Claire), M. et Mme Robert Ouellette (Lise) et Claude; lui survivent plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Paul et Fortin, 835 est, avenue Laurier, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de l'Île Bizard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAIS (Amanda) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 91 ans, est décédée Amanda Lacasse, épouse en premières noces de feu Marcel Bernier et en deuxième noces de feu Napoléon Hardy et en troisième noces de feu Stanislas Brais. Mère de Rose (Mme veuve C. Lefebvre), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J.A. Guilbault Inc., 5339, boul. Saint-Michel, à 9h45, pour se rendre à l'église Saint-François-Solano où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANATONQUIN (Romuald) — A Roxboro, le 12 janvier 1975, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Romuald Canatouquin, époux d'Yvette Lessard, père de Jean, William et Line. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J.R. Deslauriers Ltée, 4780, rue de Salaberry, pour se rendre à l'église Marie-Reine-de-la-Paix, Roxboro où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Hudson, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COCKX (Lamothe) — A Chomedey, Ville Laval, le 12 janvier 1975, à l'âge de 87 ans est décédé M. Jacques Cockx, époux de feu Olivia Godon. Il laisse dans le deuil son fils adoptif M. Guy Lamothe, opticien d'ordonnances, son épouse Cécile, ses neveux et nièces: M. et Mme René Guillaumier, de Laval, M. et Mme Armand Godon, de St-Timothée, ainsi que ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J.C. Filiatrault et Fils, 90, boul. Lévesque, à Pont-Viau, à 1h45 pour se rendre à l'église St-Gilles de Pont-Viau où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

CHALIFOUR (Germaine) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Paul-Emile Chalifour, née Germaine Provencal, demeurant rue Bordeaux. Outre son époux, il laisse dans le deuil ses sœurs: Jeannette (Mme Marcel Giguère), Olivia (Mme Lionel Frappier), Rita (Mme Conrad Lavallée), son frère, Roland, époux de Rita Soulière, sa belle-sœur Jeannette (Mme Roméo Milton), ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Roger Chalifour, Mme Marcel Chalifour, Mme Raoul Chalifour, M. Roland Chalifour, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 2590, rue Rouen à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin (coin Sherbrooke et Delormier), où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARDINAL (René) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 73 ans, est décédé M. René Cardinal, époux de Lucille Goulet. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Giroux et Fils Inc., 11130, boul. Pie-IX, pour se rendre à l'église Ste-Colette, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Evelina) — A Montréal, le 13 janvier 1975 à l'âge de 83 ans est décédée Mme veuve Léon Charbonneau, née Evelina Bigras; elle laisse son fils Léon jr, sa bru Simone McCaughan, sa petite-fille Mme Gaëtan Loiseau (Claudette). Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc., 6520, rue St-Denis 276-3691 pour se rendre à l'église Notre-Dame d'Anjou, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMOY (Pierrette) — A Montréal, le 12 janvier 1975 à l'âge de 43 ans est décédée Mme Hébert Commo, née Pierrette Brunette, demeurant 11707 L'Archevesque. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 2645, est, rue Henri-Bourassa à 9 h 30 pour se rendre à l'église Ste-Colette, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DALCOURT (Philomène) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 80 ans, est décédée Philomène Richard, épouse de feu Arthur Dalcourt, mère du Rév. Robert, S.C., Gabrielle (Mme René Gagnon), Pierrette (Mme Serge Chabot), Jacques, époux d'Huguette Guimond, Germaine (Mme André LePage), Jean-Guy, époux de Linda Lono, elle laisse aussi sa belle-fille Mme veuve Lionel Dalcourt, 15 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse, à 1h45 pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 2h p.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Jean-Louis) — A Ste-Thérèse, le 12 janvier 1975, à l'âge de 63 ans, est décédé Dr Jean-Louis Desjardins, chirurgien-dentiste, époux de Françoise Duquet, demeurant rue St-Joseph. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

Maurice Savaria Inc., 61, rue Blainville ouest, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS (Wilfrid) — A Longueuil, le 11 janvier 1975, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Wilfrid Desrosiers, époux de Marie Paradis, demeurant à Longueuil, il laisse sa fille Mme Violette Lamoureux, 4 petits-enfants: Diane, France, Louise et Marc, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Jean-Paul, Gaston, son épouse Jacqueline Laviolette, Marcel, son épouse Gabrielle D'Aoust, Raymond, son épouse Adrienne Duquette, Yvon, son épouse Jacqueline Corveau, Mme Armand Létourneau (Lorette), Mme Guy Lemay (Thérèse), Mme Paul Raymond (Rolande). Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

Ed. Darche et Fils Inc., 1370, chemin Chamblay, Longueuil, à 9h45 pour se rendre à l'église St-Pie-X, de Longueuil, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIONNE (Raoul) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Raoul Dionne, époux de Dorila Beaulieu, père d'Aurore (Mme André Beaulieu), Rita (Mme L. Aubry), Rolande (Mme M. Kalush), Jacques, époux de Mariette Robert, Armande (Mme L. Jodoin), André, époux de Fleurette Robert, Ronald, époux de Monique Laplaine, il laisse aussi plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse à 1 h 45 pour se rendre à l'église Ste-Bibiane où le service sera célébré à 2 h p.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOIN (Corinne) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Doin, née Corinne Hébert. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Roland Bisson Engg., 11117 boul. St-Vital, Montréal-Nord, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Mlle Anita) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 75 ans, est décédée Mlle Anita Gauthier, fille de feu Clovis Gauthier et de feu Marie-Louise Bigras. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dans au Père Michel Gauthier du Japon seraient appréciés.

GENDRON (Laurent) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Laurent Gendron, époux de Georgette Desjardins, père de Judith. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 2085, rue de Salaberry, pour se rendre à l'église Ste-Odile où le service sera célébré à 10 h a.m., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROU (Alida) — A St-Laurent, le 12 janvier 1975, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Alida Jasmin, épouse d'Omger Grou, mère de Marcel, Bernard, Gérard (décédé), Louise, Gisèle, Yvette, Léopold et Pierre. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Boudrias et Cormier Ltée, 816, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Hippolyte, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HADDAD dit AUDETTE (Michel) — A Montréal, le 11 janvier 1975, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Michel Haddad dit Audette époux d'Annette Dadiac. Il laisse dans le deuil ses enfants: son fils Jean, ses filles Madeleine, Marguerite épouse du révérend George Shaheen, Marina, Jamilly, épouse de Marcel Rahol et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENCELLE (Germaine) — A Montréal, le 14 janvier 1975, à l'âge de 78 ans, est décédée Germaine Laurencelle, célibataire, fille de feu Honoré Laurencelle et de Cécilia Bastien. Elle laisse son frère Jules, ses nièces et neveux Germaine Barbeau (Mme J. Marcolle), Madeleine Roland, épouse de Jacques Barbeau, Maurice Barbeau, époux de Marie-Laure St-Laurent, Pauline Barbeau, épouse de Georges Gariépy, Louise et Monique Laurencelle. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Paul et Fortin, 835 est, avenue Laurier, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Berthe) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Louis-Arthur Germain, née Berthe Guimond. Elle laisse dans le deuil son frère Adelard Guimond et onze enfants: Claire (Mme Paul Dubuc), Fernande (Mme Louis Matucci), Jean-Paul, Cécile (Mme Gérard Roy), Jacqueline (Mme Marcel Desjardins), Gérard, Madeleine (Mme Marcel Dagenais), Marie-Marthe (Mme Yvon Meillette), Aline (Mme Gaston Cardinal), Marcel, François, ainsi que de nombreux petits et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 4505 ouest, Notre-Dame, pour se rendre à l'église Sainte-Elisabeth où le service sera célébré à 10h30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMILTON (William H.) — A l'Hôpital Général de Lakeshore, le 11 janvier 1975 est décédé M. William H. Hamilton, époux d'Edna Davies, père de Gail (Mme W. Dawson), Grant W. et beau-père de James Wilkin, lui survivent aussi Sœur Lillian et Frères Herbert, Guy et George. Un service privé a eu lieu lundi le 13 janvier en la chapelle des salons D.A. Collins, Pointe-Claire.

LAFERRIERE (Rita) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 51 ans, est décédée Mlle Rita Laferrrière, fille de feu Horimidas Laferrrière et de feu Alice Asselin. Demeurant rue Chambly. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Charles-E. Rajotte Inc., 3635, rue Hochelaga, pour se rendre à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 9h, et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRANCE (Jeanne) — A Montréal, le 13 janvier 1975 est décédée Mlle Jeanne Lafrance, fille de feu Joseph Eugène Lafrance et de feu Sophie Godbout. Elle laisse dans le deuil, 2 frères: Maurice, époux de Viola Côté, Laurent, époux de Jeanne Thérèse, 2 sœurs: Cécile et Germaine, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Société Coopérative des Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAJEUNESSE (Yvonne) — A Montréal, le 11 janvier 1975, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Sylvio Lajeunesse, née Yvonne Forest. Elle laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Marcel Lajeunesse (Reine Desjardins); ses petits-enfants, Francine, Claude, époux de Denise St-Denis, Suzanne et Robert; ses frères, Avila et Lucien; sa sœur, Mme Adolphe Lajeunesse (Annette). Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, pour se rendre à l'église Ste-Elisabeth, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENCELLE (Germaine) — A Montréal, le 14 janvier 1975, à l'âge de 78 ans, est décédée Germaine Laurencelle, célibataire, fille de feu Honoré Laurencelle et de Cécilia Bastien. Elle laisse son frère Jules, ses nièces et neveux Germaine Barbeau (Mme J. Marcolle), Madeleine Roland, épouse de Jacques Barbeau, Maurice Barbeau, époux de Marie-Laure St-Laurent, Pauline Barbeau, épouse de Georges Gariépy, Louise et Monique Laurencelle. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENCELLE (Germaine) — A Montréal, le 14 janvier 1975, à l'âge de 78 ans, est décédée Germaine Laurencelle, célibataire, fille de feu Honoré Laurencelle et de Cécilia Bastien. Elle laisse son frère Jules, ses nièces et neveux Germaine Barbeau (Mme J. Marcolle), Madeleine Roland, épouse de Jacques Barbeau, Maurice Barbeau, époux de Marie-Laure St-Laurent, Pauline Barbeau, épouse de Georges Gariépy, Louise et Monique Laurencelle. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Paul et Fortin, 835 est, avenue Laurier, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPLANTE (Alice) — A Verdun, le 13 janvier 1975, à l'âge de 65 ans est décédée Mme Alice Dion, épouse de feu Donat Laplante, demeurant 4013 rue Gertrude, mère de 10 enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc., 512, rue de l'Église, pour se rendre à l'église Notre-Dame-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Michel de Napierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORAIN (Dorilla) — A Rivière-des-Prairies, le 12 janvier 1974, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Donat Lorain, née Dorilla Lorange. Elle laisse dans le deuil outre son époux, son fils Roland, sa bru Réjeanne Gervais ainsi que 3 petits-enfants: Normand, Christiane et Louise. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

A. Savaria Ltée, 5001, boul. Henri-Bourassa à 10 h 35 pour se rendre à l'église Ste-Marthe de Rivière-des-Prairies où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (Moria) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 76 ans, est décédée Maria Rocheleau, épouse de feu Joseph Lavalée, mère de Thérèse (Mme Jean-Paul Leroux), Marcelle (Mme Roland Montcalm), André, époux d'Henriette Coste. Elle laisse aussi plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 8328, rue St-Denis, à 8h45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h a.m. et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Roméo) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 87 ans, est décédé Roméo Lebrun, époux en 2es noces de feu Béatrice Gareau, en 2es noces de feu Hélène Métivier et en 3es noces de feu Adèle Sarazin. Il laisse ses enfants: Henri, Mme Joseph Gérard (Eva), Georges et Raymond Gareau, ainsi que Gilles Métivier, Thérèse et Huguette. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc., 6520, rue St-Denis, 276-3691, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Annonciation, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Mlle Louise) — A l'Hôpital St-Marie de Trois-Rivières, le 13 janvier 1975, à l'âge de 23 ans, est décédée Mlle Louise Legault, demeurant à St-Clet. Elle laisse son père, 5 garçons et 2 filles. Les funérailles auront lieu jeudi après-midi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

F. Pilon & Fils, à St-Clet, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Marthe, Co. Vaudreuil où le service sera célébré à 3h, et de là au cimetière de Ste-Marthe, Co. Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSSIER (Calixte) — A Mariville, le 12 janvier 1975, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Calixte Lussier, époux d'Albertine Moreau. Outre son épouse, il laisse ses enfants: M. et Mme Donat Lussier (Gisèle Messier), M. et Mme Emile Bissonnette (Gisèle), M. et Mme Normand Bédard (Thérèse), M. et Mme André Roy (Lise), M. et Mme Jocelyn Maynard (Monique), M. et Mme Claude Sylvain (Marielle) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Delphis Monast & Fils, 600, rue St-Charles, Mariville, pour se rendre à l'église paroissiale de Mariville, où le service sera célébré à 10 h a.m., et de là au cimetière de Mariville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h p.m.

Alfred Dallaire Inc., 1922, boul. Rosemont, à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEONARD (Armand) — A St-Laurent, le 14 janvier 1975, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Armand Léonard, époux de Berthe Fagnan, père de Jacqueline (Mme Gérard Laurin), Denise (Mme Pierre Lagacé). Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Boudrias et Cormier Ltée, 816, boul. Ste-Croix, ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LITALIEN (Jean-Louis) — A Montréal-Nord, le 12 janvier 1975, à l'âge de 24 ans, est décédé M. Jean-Louis Litalien, époux de Ginette Lantôt. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses parents: M. et Mme Louis Litalien, son frère Jacques, ses sœurs: Céline, Lise et Lorraine, ses beaux-parents: M. et Mme Roland Lantôt, ses beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

A. Savaria Ltée, 5001, boul. Henri-Bourassa est à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Camille où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORD (Blanche) — A St-Cyrille de l'Islet, le 11 janvier 1975, à l'âge de 69 ans, est décédée Blanche Carlos, épouse de feu Gérard Lord. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Henriette (Mme Antonin Morin), Jean-Claude (Marcel Simard), Conrad (Laurette Guimond), Julien (Charlotte Lacasse), André (Aline Lord) et Hélène (Mme Claude Gagné). Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Kirouac & Fils, de l'Islet Ville, à 1h45, pour se rendre à l'église St-Cyrille où le service sera célébré à 2 h p.m., et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture.

MASSE (Roger) — A Verdun, le 12 janvier 1975, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Roger Massé, président de la boutique l'Orchidée Inc., époux de Pierrette Boulay. Père de Christian. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 5551, rue Wellington, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONTPETIT (Hélène) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Hélène Montpetit, née Fleury, épouse de feu Desviva Montpetit. Elle laisse dans le deuil ses enfants Marcel, époux de Hélène Boudier, Roland, époux de Pauline Lussier, Raymond, époux de Barbara Farber, ainsi que 2 petits-enfants: Gilles et Lise. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 4340, rue St-Denis, à 1 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Très-Sacrement, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NEVEU (Joseph) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Joseph Neveu, époux de Liliane Lalonde. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Fleurette (Mme Maurice Lalonde), ses petits-enfants: Luc, Yves et Guy. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J. A. Legault, 16114 boul. Gouin ouest pour se rendre à l'église Ste-Genève, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Pierrefonds, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAGEAU (Gilles) — A Montréal, le 11 janvier 1975, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Gilles Pageau, époux de Rita Ratelle, père de Pierrette (Mme Henri Ménard), son petit-fils Vincent. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 1922, boul. Rosemont, à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAIEMENT (Etienne) — A Beaconsfield, le 10 janvier 1975, à l'âge de 51 ans, est décédé Etienne Paiement, fils de feu Joseph Paiement et d'Allice Lauzon. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Madeleine, Thérèse et Cécile (Mme Jacques Portelance), ainsi que Claude et Estelle Portelance, neveu et nièce. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure

2, boul. Beaconsfield, Beaconsfield, pour se rendre à l'église St-Joachim de Pointe-Claire, où le service sera célébré à 10h30 et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Direction Raoul Bourgie Inc., 1750, rue Notre-Dame, Lachine.

PAPINEAU (Emile) — Accidentellement à Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Emile Papineau, fils de feu Joseph Papineau et de feu Lucie Paquette. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Jeanne et Rachel. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 4340, rue St-Denis, pour se rendre à l'église St-Jean Baptiste où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

PROULX (Marie-Louise) — A Montréal, le 12 janvier 1975 à l'âge de 78 ans est décédée Mme veuve Jean-Baptiste Proulx, née Marie-Louise Labelle, demeurant à Boucherville, autrefois de Touché des Monts. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Charles E. Rajotte Inc., 3635, rue Hochelaga, pour se rendre à l'église Marie-Reine-des-Coeurs, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUETTE (Joseph Léon) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Joseph Léon Paquette, époux de Méline Maillet. Outre son épouse, il laisse dans le deuil Fleurant (Marie-Laure Toupin), Mme Edouard Paquette (Simone Milot), Jean-Paul (Thérèse Tellier), Mme Vianney Lapointe (Rita), André (Jeanne Bertrand) et Bernard, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Cardinal et Neveu Enr., 2695, rue Dandurand, à 9 h 30, pour se rendre à l'église Saint-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRIER (Hélène) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Lucien Poirier, née Hélène Bisson, elle laisse dans le deuil ses enfants: Guy, époux de Louise Robin, Mme H. R. Miles (Céline), ses petits-enfants, son frère et ses sœurs. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Roland Bisson Engg., 130, boul. Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Nicolas, où le service sera célébré à 11 h a.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICARD (Donat) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Donat Ricard, propriétaire des Taxis LaSalle, époux d'Argentine

décès

REMERCIEMENTS/IN MEMORIAM

BOILEAU (Guy) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 51 ans est décédé Guy Boileau, célibataire, fils de feu Wilfrid Boileau et de Marie-Anne Boivin, frère de Lucille, André, M. et Mme Wilfrid Boileau jr (Madeleine), Annette, Jacques, M. et Mme Pierre Boileau (Aline), M. et Mme Maurice Boileau (Claire), M. et Mme Robert Ouellette (Lise) et Claude; lui survivent plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Paul et Fortin, 835 est, avenue Laurier, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de l'Île Bizard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAIS (Amanda) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 91 ans, est décédée Amanda Lacasse, épouse en premières noces de feu Marcel Bernier et en deuxième noces de feu Napoléon Hardy et en troisième noces de feu Stanislas Brais, Mère de Rose (Mme veuve C. Lefebvre), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J.-A. Guilbault Inc., 5359, boul. Saint-Michel, à 9h45, pour se rendre à l'église Saint-François-Solano où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANATONQUIN (Romuald) — A Roxboro, le 12 janvier 1975, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Romuald Canatouquin, époux d'Yvette Lessard, père de Jean, William et Line. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J.R. Deslauriers Ltée, 4780, rue de Salaberry pour se rendre à l'église Marie-Reine-de-la-Paix, Roxboro où le service sera célébré à 9h, et de là au cimetière de Hudson, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COCKX (Lamothe) — A Chomedey, Ville Laval, le 12 janvier 1975, à l'âge de 87 ans est décédé M. Jacques Cockx, époux de feu Olivia Godon. Il laisse dans le deuil son fils adoptif M. Guy Lamothe, opticien d'ordonnances, son épouse Cécile, ses neveux et nièces: M. et Mme René Guillevin, de Laval, M. et Mme Armand Godon, de St-Timothée, ainsi que ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J.C. Filiatrault et Fils, 90, boul. Lévesque, à Pont-Viau, à 1h45 pour se rendre à l'église St-Gilles de Pont-Viau où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

CHALIFOUR (Germaine) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Paul-Emile Chalifour, née Germaine Provencal, demeurant rue Bordeaux. Outre son époux, il laisse dans le deuil ses sœurs: Jeannette (Mme Marcel Giguère), Oliva (Mme Lionel Frappier), Rita (Mme Conrad Lavallée), son frère, Roland, époux de Rita Soulière, sa belle-sœur Jeannette (Mme Roméo Milton), ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Roger Chalifour, Mme Marcel Chalifour, Mme Roland Chalifour, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 2590, rue Rouen à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin (coin Sherbrooke et Delormier), où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARDINAL (René) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 73 ans, est décédé M. René Cardinal, époux de Lucille Goulet. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Giroux et Fils Inc., 11130, boul. Pie-IX, pour se rendre à l'église Ste-Croix, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Evelina) — A Montréal, le 13 janvier 1975 à l'âge de 83 ans est décédée Mme veuve Léon Charbonneau, née Evelina Bigras; elle laisse son fils Léon jr, sa bru Simonne McCaughan, sa petite-fille Mme Gaëtan Loiseau (Claudette). Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc., 6520, rue St-Denis 276-3691 pour se rendre à l'église Notre-Dame d'Anjou, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMOY (Pierrette) — A Montréal, le 12 janvier 1975 à l'âge de 43 ans est décédée Mme Hébert Commo, née Pierrette Brunette, demeurant 11707 L'Archevesque. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 2645, est, rue Henri-Bourassa à 9 h 30 pour se rendre à l'église Ste-Croix, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DALCOURT (Philomène) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 80 ans, est décédée Philomène Richard, épouse de feu Arthur Dalcourt, mère du Rév. Robert, S.C., Gabrielle (Mme René Gagnon), Pierrette (Mme Serge Chabot), Jacques, époux d'Huguette Guimond, Germaine (Mme André LePage), Jean-Guy, époux de Linda Lono, elle laisse aussi sa belle-fille Mme veuve Lionel Dalcourt, 15 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse, à 1h45 pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 2h p.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Jean-Louis) — A Ste-Thérèse, le 12 janvier 1975, à l'âge de 63 ans, est décédé le Dr Jean-Louis Desjardins, chirurgien-dentiste, époux de Françoise Duquet, demeurant rue St-Joseph. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

Maurice Savaria Inc., 61, rue Blainville ouest, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS (Wilfrid) — A Longueuil, le 11 janvier 1975, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Wilfrid Desrosiers, époux de Marie Paradis, demeurant à Longueuil, il laisse sa fille Mme Violette Lamoureux, 4 petits-enfants: Diane, France, Louise et Marc, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Jean-Paul, Gaston, son épouse Jacqueline Laviolette, Marcel, son épouse Gabrielle D'Aoust, Raymond, son épouse Adrienne Duquette, Yvon, son épouse Jacqueline Corriveau, Mme Armand Létourneau (Lorette), Mme Guy Lemay (Thérèse), Mme Paul Raymond (Rolande). Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

Ed. Darche et Fils Inc., 1370, chemin Chambly, Longueuil, à 9h45 pour se rendre à l'église St-Pie-X, de Longueuil, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS
GARIEPY (Edouard) — Mme Edouard Gariepy et ses enfants remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie, lors du décès de M. Edouard Gariepy, survenu le 11 octobre 1974.

DIONNE (Raoul) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Raoul Dionne, époux de Dorila Beaulieu, père d'Aurore (Mme André Beaulieu), Rita (Mme L. Aubry), Rolande (Mme M. Kalush), Jacques, époux de Mariette Robert, Armande (Mme L. Jodoin), André, époux de Fleurette Robert, Ronald, époux de Monique Laplaine, il laisse aussi plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse à 1 h 45 pour se rendre à l'église Ste-Bibiane où le service sera célébré à 2 h p.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOIN (Corinne) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Doin, née Corinne Hébert. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Roland Bisson Engr., 11117 boul. St-Vital, Montréal-Nord, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Mlle Anita) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 75 ans, est décédée Mlle Anita Gauthier, fille de feu Clovis Gauthier et de feu Marie-Louise Bigras. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons au Père Michel Gauthier du Japon seraient appréciés.

GENDRON (Laurent) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Laurent Gendron, époux de Georgette Desjardins, père de Judith. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 2095, rue de Salaberry, pour se rendre à l'église Ste-Odile où le service sera célébré à 10h a.m., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROU (Alida) — A St-Laurent, le 12 janvier 1975, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Alida Jasnin, épouse d'Omer Grou, mère de Marcel, Bernard, Gérard (décédé), Louise, Gisèle, Yvette, Léopold et Pierre. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Boudrias et Cormier Ltée, 816, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Hippolyte, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HADDAD dit AUDETTE (Michel) — A Montréal, le 11 janvier 1975, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Michel Haddad dit Audette époux d'Annette Dadice. Il laisse dans le deuil ses enfants: son fils Jean, ses filles Madeleine, Marguerite épouse du révérend George Shaheen, Marina, Jamily, épouse de Marcel Rahol et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, pour se rendre à l'église Saint-Nicolas-Orthodoxe, où le service sera célébré à 2h, et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENCELLE (Germaine) — A Montréal, le 14 janvier 1975, à l'âge de 78 ans, est décédée Germaine Laurencelle, célibataire, fille de feu Honorius Laurencelle et de Cécilia Bastien. Elle laisse son frère Jules, ses nièces et neveux Germaine Barbeau (Mme J. Marcogliesse), Madeleine Roland, épouse de Jacques Barbeau, Maurice Barbeau, époux de Marie-Laure St-Laurent, Pauline Barbeau, épouse de Georges Gariepy, Louise et Monique Laurencelle. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Paul et Fortin, 835 est, avenue Laurier, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Berthe) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Louis-Arthur Germain, née Berthe Guimond. Elle laisse dans le deuil son frère Adelfard Guimond et onze enfants: Claire (Mme Paul Dubuc), Fernande (Mme Louis Mattiucci), Jean-Paul, Cécile (Mme Gérard Roy), Jacqueline (Mme Marcel Desjardins), Gérard, Madeleine (Mme Marcel Dagenais), Marie-Marthe (Mme Yvon Meilleur), Aline (Mme Gaston Cardinal), Marcel, François, ainsi que de nombreux petits et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 4505 ouest, Notre-Dame, pour se rendre à l'église Sainte-Elisabeth où le service sera célébré à 10h30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p. pas de fleurs, dons au Comité de Récréation du Foyer Saint-Henri seraient appréciés.

HAMILTON (William H.) — A l'Hôpital Général de Lakeshore, le 11 janvier 1975 est décédé M. William H. Hamilton, époux d'Edna Davies, père de Gail (Mme W. Dawson), Grant W. et beau-père de James Wilkin, lui survivent aussi Sœur Lillian et Frères Herbert, Guy et George. Un service privé a eu lieu lundi le 13 janvier en la chapelle des salons D.A. Collins, Pointe-Claire.

LAFERRIERE (Rita) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 51 ans, est décédée Mlle Rita Laferrrière, fille de feu Hormidas Laferrrière et de feu Alice Asselin. Demeurant rue Chambly. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Charles-E. Rajotte Inc., 3635, rue Hochelaga, pour se rendre à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 9h, et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRANCE (Jeanne) — A Montréal, le 13 janvier 1975 est décédée Mlle Jeanne LaFrance, fille de feu Joseph Eugène LaFrance et de feu Sophie Godbout. Elle laisse dans le deuil, 2 frères: Maurice, époux de Viola Côté, Laurent, époux de Jeanne Théberge, 2 sœurs: Cécile et Germaine, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Société Coopérative des Frais Funéraires 4848, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 11h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAJUNESSE (Yvonne) — A Montréal, le 11 janvier 1975, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Sylvio Lajunesse, née Yvonne Forest. Elle laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Marcel Lajunesse (Reine Desjardins); ses petits-enfants, Francine, Claude, épouse de Denise St-Denis, Suzanne et Robert; sa sœur, Mme Adolphe Lajunesse (Annette). Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposée ce soir à 7h.

LUSSIER (Calixte) — A Mariville, le 12 janvier 1975, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Calixte Lussier, époux d'Albertine Morneau. Outre son épouse, il laisse ses enfants: M. et Mme Donat Lussier (Gisèle Messier), M. et Mme Emile Bissonnet (Gisèle), M. et Mme Normand Bédard (Thérèse), M. et Mme André Roy (Lise), M. et Mme Jocelyn Maynard (Monique), M. et Mme Claude Sylvain (Marielle) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Delphis Monast & Fils, 600, rue St-Charles, Mariville, pour se rendre à l'église paroissiale de Mariville, où le service sera célébré à 10h a.m., et de là au cimetière de Mariville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h p.m.

LAPLANTE (Alice) — A Verdun, le 13 janvier 1975, à l'âge de 65 ans est décédée Mme Alice Dion, épouse de feu Donat Laplante, demeurant 4013 rue Gertrude, mère de 10 enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

L. Thériault Inc., 512, rue de l'Eglise, pour se rendre à l'église Notre-Dame-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de St-Michel de Napierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Laurin (Dorilla) — A Rivière-des-Prairies, le 12 janvier 1974, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Donat Laurin, née Dorilla Lorange. Elle laisse dans le deuil outre son époux, son fils Roland, sa bru Régiane Gervais ainsi que 3 petits-enfants: Normand, Christiane et Louise. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

A. Savaria Ltée, 5001, boul. Henri-Bourassa à 10 h 35 pour se rendre à l'église Ste-Marthe de Rivière-des-Prairies où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (Maria) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 76 ans, est décédée Maria Rocheleau, épouse de feu Joseph Lavallee, mère de Thérèse (Mme Jean-Paul Leroux), Marcelle (Mme Roland Montcalm), André (Charlotte Lacasse), André (Aline Lord) et Hélène (Mme Claude Gagné). Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 8328, rue St-Denis, à 8h45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9h a.m. et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Roméo) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 87 ans, est décédé Roméo Lebrun, époux en 1ères noces de feu Béatrice Gaireau, en 2es noces de feu Hélène Métivier et en 3es noces de feu Adèle Sarazin. Il laisse ses enfants: Henri, Mme Joseph Guérard (Eva), Georges et Raymond Gareau, ainsi que Gilles Métivier, Thérèse et Huguette. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc., 6520, rue St-Denis, 276-3691, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Annonciation, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Mlle Louise) — A l'Hôpital Ste-Marie de Trois-Rivières, le 13 janvier 1975, à l'âge de 23 ans, est décédée Mlle Louise Legault, demeurant à St-Clet. Elle laisse son père, 5 garçons et 2 filles. Les funérailles auront lieu jeudi après-midi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

F. Pilon & Fils, à St-Clet, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Marthe, Co. Vaudreuil où le service sera célébré à 3h, et de là au cimetière de Ste-Marthe, Co. Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSSIER (Calixte) — A Mariville, le 12 janvier 1975, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Calixte Lussier, époux d'Albertine Morneau. Outre son épouse, il laisse ses enfants: M. et Mme Donat Lussier (Gisèle Messier), M. et Mme Emile Bissonnet (Gisèle), M. et Mme Normand Bédard (Thérèse), M. et Mme André Roy (Lise), M. et Mme Jocelyn Maynard (Monique), M. et Mme Claude Sylvain (Marielle) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 1922, boul. Rosemont, à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEONARD (Armand) — A St-Laurent, le 14 janvier 1975, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Armand Léonard, époux de Berthe Fagnan, père de Jacqueline (Mme Gérard Laurin), Denise (Mme Pierre Lagacé). Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Boudrias et Cormier Ltée, 816, boul. Ste-Croix, ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LITALIEN (Jean-Louis) — A Montréal-Nord, le 12 janvier 1975, à l'âge de 24 ans, est décédé M. Jean-Louis Litalien, époux de Ginette Lantôt. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses parents: M. et Mme Louis Litalien, son frère Jacques, ses sœurs: Céline, Lise et Lorraine, ses beaux-parents: M. et Mme Roland Lantôt, ses beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

A. Savaria Ltée, 5001, boul. Henri-Bourassa est à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Camille où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORD (Blanche) — A St-Cyrrille de l'Islet, le 11 janvier 1975, à l'âge de 69 ans, est décédée Blanche Carlos, épouse de feu Gérard Lord. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Henriette (Mme Antonin Morin), Jean-Claude (Margot Simard), Conrad (Laurence Guimond), Julien (Charlotte Lacasse), André (Aline Lord) et Hélène (Mme Claude Gagné). Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Charles E. Rajotte Inc., 3635, rue Hochelaga, pour se rendre à l'église Marie-Reine-des-Coeurs, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSÉ (Roger) — A Verdun, le 12 janvier 1975, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Roger Massé, président de la boutique l'Orchidée Inc., époux de Pierrette Boulay. Père de Christian. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée, 5551, rue Wellington, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONTPETIT (Hélène) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Hélène Montpetit, née Fleury, épouse de feu Dosilva Montpetit. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Marcel, époux de Hélène Boulet, Roland, époux de Pauline Lussier, Raymond, époux de Barbara Farber, ainsi que 2 petits-enfants: Gilles et Lise. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 4340, rue St-Denis, à 1 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Très-Sacrement, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NEVEU (Joseph) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Joseph Neveu, époux de Lillian Lalonde. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Fleurette (Mme Maurice Lalonde), ses petits-enfants: Lyne, Luc, Yves et Guy. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J. A. Legault, 16114 boul. Gouin ouest, pour se rendre à l'église Ste-Genève, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de Pierrefonds, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAIEMENT (Etienne) — A Beaconsfield, le 10 janvier 1975, à l'âge de 51 ans, est décédé Etienne Paiement, fils de feu Joseph Paiement et d'Allice Lauzon. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Madeleine, Thérèse et Cécile (Mme Jacques Portelance), ainsi que Claude et Estelle Portelance, neveu et nièce. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure

2.,boul. Beaconsfield, Beaconsfield, pour se rendre à l'église St-Joachim de Pointe-Claire, où le service sera célébré à 10h30 et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Direction Raoul Bourgie Inc., 1750, rue Notre-Dame, Lachine.

PAPINEAU (Emile) — Accidentellement à Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Emile Papineau, fils de feu Joseph Papineau et de feu Lucie Paquette. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Jeanne et Rachel. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 4340, rue St-Denis, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (Marie-Louise) — A Montréal, le 12 janvier 1975 à l'âge de 78 ans est décédée Mme veuve Jean-Baptiste Proulx, née Marie-Louise Labelle, demeurant à Boucherville, autretrois de Trinité des Monts. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Charles E. Rajotte Inc., 3635, rue Hochelaga, pour se rendre à l'église Marie-Reine-des-Coeurs, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUETTE (Joseph Léon) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Joseph Léon Paquette, époux de Méline Maillet. Outre son épouse, il laisse dans le deuil Fleurant (Marie-Laure Toupin), Mme Edouard Paquette (Simone Milot), Jean-Paul (Thérèse Tellier), Mme Vianney Lapointe (Rita), André (Jeanne Bertrand) et Bernard, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Cardinal et Neveu Enr., 2695, rue Dandurand, à 9 h 50, pour se rendre à l'église Saint-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRIER (Hélène) — A Montréal, le 13 janvier 1975, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Lucien Poirier, née Hélène Bisson, elle laisse dans le deuil ses enfants: Guy, époux de Louise Robin, Mme H. R. Miles (Céline), ses petits-enfants, son frère et ses sœurs. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Roland Bisson Engr., 130, boul. Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Nicolas, où le service sera célébré à 11 h a.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICARD (Donat) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Donat Ricard, propriétaire des Taxis La Salle, époux d'Argentine Giguère. Il laisse ses enfants: Dr Gilles Ricard, son épouse Claire Piette, Mme Jean-Paul Olligny (Huguette) ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc., 7388, rue Viau, 727-2847 pour se rendre à l'église St-Léonard, où le service sera célébré à 3h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SABOURIN (Marie-Jeanne) — A Rigaud, le 13 janvier 1975, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Téphosphore Sabourin, née Marie-Jeanne Pharang. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Fernand Roussin, 89, rue St-Jean-Baptiste, Rigaud, pour se rendre à l'église paroissiale de Rigaud où le service sera célébré à 3 h p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEGUIN (Adrienne) — A Montréal, le 12 janvier 1975, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Ovide Séguin, née Adrienne Gauthier. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons

</

économie
ET FINANCES

MONTREAL

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Table of stock prices for Montreal, including columns for 'Valeurs', 'Ventes', 'Haut', 'Bas', and '10:30'.

INDICES A LA BOURSE DE MONTREAL

Summary table of market indices for Montreal, including 'Ind.', 'S. pub.', 'Banques', 'Comp.', and 'Pap.'.

TORONTO

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Table of stock prices for Toronto, including columns for 'Valeurs', 'Ventes', 'Haut', 'Bas', and '10:30'.

les bestiaux

Text article discussing livestock markets, including prices for various types of cattle and hogs.

INDICES A LA BOURSE DE TORONTO

Summary table of market indices for Toronto, including 'Ind.', 'Aur.', 'Mét.', and 'Pét.'.

Moins de voitures étrangères aux USA

Text article discussing the decline in foreign car sales in the USA, mentioning companies like Volkswagen and Toyota.

NEW YORK

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Table of stock prices for New York, including columns for 'Valeurs', 'Ventes', 'Haut', 'Bas', and '10:30'.

INDUSTRIELLES JUNIOR

Table of junior industrial stock prices.

MINES - PETROLES

Table of mining and petroleum stock prices.

A - B

Table of stock prices categorized under 'A - B'.

C

Table of stock prices categorized under 'C'.

M - O

Table of stock prices categorized under 'M - O'.

P - S

Table of stock prices categorized under 'P - S'.

T - Z

Table of stock prices categorized under 'T - Z'.

les métaux

Text article discussing metal markets, including prices for various metals and alloys.

la Bourse en bref

MONTREAL

Summary table of market news for Montreal.

MONTREAL

Table of market data for Montreal.

TORONTO

Table of market data for Toronto.

Comment s'y... retrouver?

Text article providing guidance on how to navigate the stock market, including tips on finding companies and understanding market movements.

à terme

Table of forward market data for Winnipeg.

les devises

Table of foreign exchange rates.

la production automobile

Text article discussing the automotive production industry, including trends and forecasts.

la Bourse en bref

Summary table of market news for Montreal.

la Bourse en bref

Summary table of market news for Montreal.

la Bourse en bref

Summary table of market news for Montreal.

Hausse des tarifs de taxi dans l'est de Montréal

par Georges LAMON

A l'instar des usagers du taxi du secteur centre de l'agglomération montréalaise (A-11), ceux des municipalités de Montréal-Nord, Anjou, Saint-Léonard, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est (secteur A-5) doivent payer, depuis hier, 10 cents de plus au départ et 10 autres cents par mille parcouru; ces deux tarifs passent ainsi de 50 à 60 cents.

Cette hausse des tarifs de taxi pour l'est de Montréal intervient un mois après celle accordée par la Commission des transports du Québec (16 décembre), pour le centre de l'agglomération montréalaise (A-11).

Il restera encore le secteur ouest de l'agglomération (A-12) à recevoir l'assentiment de la Commission des transports du Québec pour hausser à son tour les tarifs du transport par taxi.

Rappelons que le règlement numéro 6 relatif au transport par véhicule taxi, adopté le 25 septembre 73, divise l'agglomération montréalaise en trois secteurs: l'est le centre et l'ouest.

Chaque secteur devait fonder une ligue de taxi, qui avait chacune le rôle de saisir elle-même la Commission des transports du Québec de toute demande d'augmentation des tarifs et surtout de venir justifier cette demande devant elle.

Jusqu'ici donc deux ligues de taxi, celles de l'est et du

centre, ont demandé et obtenu une augmentation des tarifs à 60 cents, limite qui avait d'ailleurs été imposée par le règlement numéro 6.

Pas avant février

En ce qui regarde les municipalités situées à l'ouest de Montréal (secteur A-12), il semble bien que l'augmentation n'entrera pas en vigueur avant février ou mars 75.

En effet, la demande d'augmentation de tarif du secteur ouest de l'agglomération montréalaise (A-12) n'aurait, semble-t-il, été publiée

dans la Gazette officielle du Québec que le 14 décembre 74 pour la première fois. Comme il faut compter encore plus d'un mois avant que la Commission n'entende les parties et rende sa décision, qui doit finalement être publiée dans la Gazette officielle, cela nous portera à la fin février-début mars 75.

M. Maurice Brabant, président de la Ligue du taxi de l'Est de Montréal (A-5) trouve malgré tout inacceptable cette limite à 60 cents surtout pour les "voyages" à l'extérieur du secteur de l'est qui se font à 70 p. 100 vers l'ouest et le sud.

M. Brabant explique d'ailleurs qu'en vertu du règlement numéro 6, il est interdit à un chauffeur de taxi d'un secteur de prendre à son bord un client dans un autre secteur que le sien.

Ainsi un chauffeur de taxi de Montréal-Nord qui dépose un client dans le centre-ville de Montréal ne peut pas prendre à son bord un autre client pour le conduire à Anjou.

"Retour à vide"

A son avis, ce "retour à vide" nécessiterait bien une augmentation de 30 cents le mille parcouru pour compenser cette perte encourue.

De toute manière, M. Brabant, compte bien, avec l'aide des deux autres ligues de taxi, faire front commun pour abolir cette pratique en faisant amender le règlement numéro 6 en conséquence. Car, estime-t-il, ce règlement a contribué à diviser encore davantage les propriétaires de taxis à Montréal.

En conséquence, la seule solution possible, selon M. Brabant, pour rentabiliser cette industrie qui éprouve beaucoup de difficultés à survivre, serait d'instaurer le permis métropolitain.

"Les propriétaires-artisans de l'est et du nord de Montréal (secteur A-5) ne veulent plus de barrières à Montréal dans l'industrie du taxi, soutient M. Brabant, et la seule solution c'est d'accorder un permis métropolitain."

La ligue de taxi du centre (A-11) compte actuellement 5.338 taxis contre 334 pour le secteur est-nord et 274 pour le secteur ouest.

L'incendie du 31 octobre 1974

Des témoins: les 18 pompiers étaient réellement malades

par Ingrid SAUMART

La commission d'enquête Allison sur les incendies du week-end rouge a recommandé ses auditions en lieu, après le congé de Noël. Hier, le juge George Allison assisté de Me Jacques Clément, a entendu 18 témoins, tous des pompiers, qui ont "combattu ou pas" l'incendie du 31 octobre 1974.

On se souvient que ce jour-là, une partie des pompiers avaient déserté leurs casernes et s'étaient réunis au centre Paul-Sauvé. Ceux qui étaient sur les lieux du sinistre se sont-ils sentis menacés? Ont-ils demandé à être conduits à l'hôpital plutôt que de débrayer? Avaient-ils peur? Autant de choses que la commissaire Allison a tenté de découvrir à la lumière des témoignages de chacun.

Malheureusement, il n'est sorti des audiences d'hier que bien peu d'informations. Les pompiers n'avaient pas peur, à une exception près, même si dans certaines casernes on avait déjà reçu

plusieurs appels téléphoniques incitant les gens sur place à débrayer. Chose certaine, tous les malades étaient réellement malades, d'après les témoignages des intéressés.

Sur les dix-neuf pompiers qui ont réclamé des soins, dans la soirée du 31 novembre dernier, à l'hôpital Saint-Luc, sept seulement ont été déclarés aptes à reprendre le travail immédiatement. Tous les autres ont été mis au repos pour une période d'environ cinq jours. Selon le témoignage du docteur Cyrille Raymond, chirurgien, tous ont été traités pour intoxication due à la fumée, quelques-uns pour entorses ou étirements musculaires et un dernier pour une conjonctivite.

"Je crois, déclarait également le docteur Raymond, que la majorité des gens traités ce soir-là n'aurait pas mérité un congé, mais il faut prendre la parole des patients qui viennent nous voir. Je crois que trois personnes seulement étaient suffisamment malades pour ne

pas retourner au travail." Il faut préciser cependant que le docteur Raymond n'a pas vu les 19 pompiers qui se sont présentés à l'urgence de Saint-Luc et qu'il a déclaré à la cour "que c'est suite à la lecture des dossiers établis par les médecins résidents qu'il avait pu venir témoigner". Deux pompiers sont d'ailleurs venus contredire son témoignage. Le premier, Me Gilles Nantel a raconté qu'il avait été installé sur une civière, qu'on lui avait fait des radiographies pulmonaires et finalement qu'on lui avait donné de l'oxygène.

Pour sa part, le pompier Claude Poirier s'est dit en complet désaccord avec le témoignage du médecin et il a raconté que lui aussi avait reçu de l'oxygène, qu'il avait été installé sur une civière et que le médecin de garde lui avait prescrit des médicaments. "D'autres étaient aussi mal en point que moi, a-t-il ajouté. Quand un homme est vert, ça n'est certainement pas parce qu'il est en bonne condition."



LES MAUX DE NOTRE LANGUE

PAR PIERRE BEAUDRY
(collaboration spéciale)

Un bien triste amusement (III)

Jeune, j'ai bénéficié de l'influence de parents et d'enseignants qui respectaient mon intelligence et m'ont aidé à la développer en m'inculquant le respect des structures que constitue la grammaire et la syntaxe. Et je n'ai pas été le seul à en profiter. A preuve, le progrès qui s'est fait dans notre société ces dernières années.

Si la démagogie qui préside aujourd'hui à la diffusion de fautes aussi épouvantables que "c'est le fun" avait été aussi lâchement courante à cette époque qu'aujourd'hui, c'est en anglais que les Québécois s'exprimeraient en 1975. Car Dieu sait s'il en a fallu du courage et de la ténacité pour résister, surtout dans les années 40, à la vague d'anglicisation qui déferlait sur nous avec l'industrialisation massive.

Mais nous avons tenu le coup. Et nous devons continuer. Chaque fois que nous laissons l'anglais pénétrer notre langue, il pénètre nos coeurs, nos esprits, et nous reculons d'autant.

Dans leur actuel flirt avec le métissage linguistique, il est un élément que nos démagogues ont complètement perdu de vue: la formation de nos enfants. Ceux-ci ne seront que ce que nous en aurons fait. S'il est relativement facile pour les adultes de faire la distinction entre une boutade lancée dans l'intimité et l'expression juste, il en est tout autrement pour l'enfant.

Aussi me semble-t-il particulièrement odieux de la part des services administratifs concernés, d'avoir autorisé pour un "projet d'initiative locale" la désignation bêtement anglicisante "La maison l'fun" dont faisaient récemment état nos journaux.

Outre l'effarant manque d'imagination dont on a ainsi fait preuve pour nommer une réalité destinée uniquement aux enfants, l'inconscience qui les met en présence d'un aussi évident mépris de leur langue ne peut que les encourager à la paresse intellectuelle. Par quel raisonnement pourrait-on, en effet, les amener à se corriger tous les jours, comment pourrait-on leur faire comprendre la nécessité, par exemple, de dire non pas TRUCK mais CAMION, non pas HOSE mais TUYAU, non pas WASHER mais RONDELLE si d'autre part ils constatent qu'en haut lieu, c'est l'anglicisation qui est prônée?

Parents, à vous de protester, si les responsables sont trop aveugles pour comprendre.

Les raffineurs: le prix du sucre devrait baisser

par Michel ROESLER

Le prix du sucre devrait baisser au cours du deuxième semestre de 1975, estime, dans un long communiqué diffusé en fin de semaine, l'Institut canadien du sucre.

La raison invoquée est double:

- la consommation du sucre a sensiblement diminué tant au Canada que dans plusieurs autres pays;
- les disponibilités mondiales se sont améliorées.

Pendant ce temps, sur le marché mondial le prix du sucre poursuit son mouvement à la baisse.

En fin de semaine, trois importantes raffineries américaines ont annoncé des diminutions du prix du sucre industriel.

National Sugar Refining Corp., Amstar Corp. et Sucrest Corp. ont baissé le prix du sac de 100 livres du sucre extra fin de \$3.60. Ce qui le met à \$53.40.

L'Institut canadien du sucre, dans son communiqué, indique que du 1er janvier au 30 novembre 1974, les ventes de sucres raffinés ont reculé de 12 p. cent par rapport à l'année précédente.

Si on compare les mois de novembre 1973 et 1974, on remarque que la baisse de consommation a été de 22 p. cent. La cause de cette diminution, qui inquiète les raffineries, a été la hausse ahurissante du prix de cette dernière tout au long de l'année 1974.

Le président de l'Institut canadien du sucre, M. William C. Brown, insiste par ailleurs pour dire que les

hausse du prix du sucre tout au long de l'année ne sont pas le fait des raffineries. Elles sont dues aux fluctuations du marché mondial. Et il ajoute que le prix du sucre brut entre pour 90 pour cent dans le prix de vente net du sucre raffiné. Autrement dit, les raffineries n'ont fait que répercuter la hausse sur le consommateur sans accroître leurs propres profits.

Cette explication, qui ne satisfait pas M. André Ouellet, ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, sert toutefois d'argument à M. Brown lorsqu'il dit notamment "qu'en s'appropriant sur le marché mondial libre, les raffineries canadiennes avaient toujours favorisé, dans l'ensemble, les intérêts des consommateurs du pays".

S'en prenant au projet de M. André Ouellet d'intervenir directement dans les approvisionnements du sucre au Canada, M. Brown a déclaré que toute tentative d'intervention sur le marché libre, telle que la création d'un organisme gouvernemental d'achat ou la conclusion de contrats d'achat à long terme avec les pays fournisseurs, pourrait avoir des répercussions fâcheuses sur le secteur sucrier ainsi que sur celui des produits alimentaires sucrés.

Les raffineries craignent une intervention de l'Etat dans leurs affaires. Mais leur réputation est mauvaise aux yeux du public et favorise nettement cette intervention. Reste à savoir si elle règlera le problème des approvisionnements canadiens en sucre.

Retour au travail à la Bricklin

Le travail a repris à l'usine de montage de la compagnie Bricklin Canada Ltd., lundi, après un débrayage qui avait commencé jeudi dernier.

Environ 250 employés à la production avaient alors quitté leurs postes dans une dispute au sujet du déblaiement de la neige.

Le directeur du personnel et des relations publiques, M. Clifford Taylor, a signalé que tous les employés qui avaient débravé étaient retournés au travail. D'autre part, les ouvriers mis à pied la semaine dernière seraient également de retour jeudi, a-t-il ajouté.

lor

Le prix de l'once d'or aujourd'hui à Londres est coté en dollars américains en baisse de \$3.75 à \$176.50.

les obligations

Offre dem.	Offre dem.
GOVERNEMENT DU CANADA	SERVICES PUBLICS
5 ^e oct. 1 1975 99 1/2	Alta Gas 9 1/2 15 déc. 1990 87 87
A 7 ^e déc. 15 1975 101 1/2	Bell 10 3/4 30 juin 1975 78 99
B 9 ^e fév. 1 1977 100 1/2	BC Tel. 11 15 jan. 1996 101 1/2 102
C 9 ^e avril 1 1978 102 1/2	Mar. Tel. 10 1/2 1er nov. 1995 101 1/2 101
D 7 ^e ter. déc. 1970 101 1/2	Nor & Cent 9 1/2 15 jan. 1990 99 91
E 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	Tr Cda PL 9 20 déc. 1993 84 1/2 85
F 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
G 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	INDUSTRIELLES
H 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	Alcan 10 1/2 1974 103 102 1/2
I 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	BYO 10 1/2 1973 103 1/2
J 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	BC Tel. 11 15 jan. 1996 101 1/2 101 1/2
K 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	Bell 10 3/4 30 juin 1975 78 99
L 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	Mar. Tel. 10 1/2 1er nov. 1995 101 1/2 101
M 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	Nor & Cent 9 1/2 15 jan. 1990 99 91
N 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	Tr Cda PL 9 20 déc. 1993 84 1/2 85
O 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
P 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	PROVINCIALES
Q 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	B.C. Hydro. 8 1/2 2 janv. 1982 101 101 1/2
R 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	B.C. Hydro. 10 2 janv. 2000 99 1/2 100
S 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	Pr. Manitoba. 9 5 déc. 1981 101 1/2 101 1/2
T 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	Manitoba. 10 5 déc. 1999 99 1/2 99 1/2
U 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	Pr. Nfld. 10 ter. déc. 1981 102 1/2 103
V 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	Pr. Nfld. 10 1/2 ter. déc. 1981 102 1/2 103
W 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	Pr. Nfld. 10 1/2 ter. déc. 1981 102 1/2 103
X 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	Ont. Hyd. 9 1/2 10 janv. 2000 101 1/2 101 1/2
Y 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	Pr. Ont. 9 1/2 19 nov. 1981 102 1/2 103 1/2
Z 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	Pr. Ont. 10 1/2 19 nov. 1981 102 1/2 103 1/2
AA 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	Pr. Saskatch. 9 2 déc. 1981 102 1/2 103 1/2
AB 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	Pr. Saskatch. 10 2 déc. 1999 102 1/2 102 1/2
AC 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	A.G. 7 1/2 15 déc. 1991-1994 83 1/2 85 1/2
AD 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	Prin. B. 7 1/2 1er mars 1996-1994 78 1/2 80 1/2
AE 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	Man. T. 8 1/2 1er mars 1999 87 1/2 87 1/2
AF 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	(A) échangeables pour de 11 1/2 du ter. oct. 1979.
AG 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
AH 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
AI 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
AJ 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
AK 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
AL 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
AM 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
AN 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
AO 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
AP 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
AQ 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
AR 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
AS 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
AT 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
AU 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
AV 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
AW 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
AX 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
AY 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
AZ 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
BA 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
BB 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
BC 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
BD 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
BE 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
BF 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
BG 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
BH 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
BI 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
BJ 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
BK 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
BL 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
BM 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
BN 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
BO 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
BP 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
BQ 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
BR 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
BS 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
BT 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
BU 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
BV 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
BW 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
BX 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
BY 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
BZ 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CA 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
CB 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
CC 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CD 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
CE 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CF 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
CG 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
CH 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CI 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
CJ 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CK 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
CL 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
CM 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CN 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
CO 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CP 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
CQ 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
CR 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CS 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
CT 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CU 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
CV 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
CW 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CX 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
CY 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
CZ 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
DA 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
DB 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
DC 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
DD 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
DE 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
DF 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
DG 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
DH 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
DI 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
DJ 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
DK 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
DL 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
DM 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
DN 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
DO 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
DP 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
DQ 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
DR 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
DS 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
DT 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
DU 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
DV 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
DW 1 ^{er} juillet 1 1978 103 1/2	
DX 1 ^{er} oct. 1 1975 101 1/2	
DY 1 ^{er} ter. déc. 1970 101 1/2	
DX 9 ^e juin 15 1974 101 1/2	
DZ 1 ^{er} oct. 1 1	

VANCOUVER

PAR LA PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Vancouver, including columns for 'Ventes', 'Hauf', 'Bas', 'Ferm.', and 'Ch.' for various companies like Ab Miris, Adonis, Alice Lk, etc.

les grains

Table of grain market data, including 'LUNDI 13 JANVIER 1975 (WINNIPEG)' and 'GRAINE-COLZA THUNDER BAY'.

fruits/légumes

Table of fruit and vegetable market data, including 'LUNDI 13 JANVIER 1975' and 'GRAINE-COLZA VANCOUVER'.

Ronde cruciale de pourparlers monétaires

WASHINGTON (PC) — Au moment où l'économie de plusieurs pays industrialisés fait face à une importante dépression, s'amorce à Washington une ronde cruciale de pourparlers monétaires internationaux dont l'objectif est de régler le problème que posent les dettes contractées par les achats de pétrole. Les observateurs prévoient que le ministre canadien des Finances, M. John Turner, tiendra un rôle virtuellement important et délicat, celui de conciliateur entre les Etats-Unis et l'Europe. De part et d'autre, on admet qu'un quelconque appui financier serait de nature à secourir les membres les plus vulnérables de la Communauté internationale, ceux que menace la banqueroute provoquée par l'escalade des prix du pétrole et des autres denrées de base. Autant chez les Européens, on a sa propre idée sur les moyens de régler le problème et les vues diffèrent sur le compromis qui pourrait être appliqué. Le chancelier britannique de l'Echiquier, sir Denis Healey, a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il est optimiste quant à l'issue des pourparlers de cette semaine. Pourtant, son homologue américain, M. Jack Bennett, secrétaire au Trésor, fait preuve d'un optimisme plus que mitigé quant à l'éventualité d'un compromis. Huis clos Les ministres des 24 pays les moins développés se sont rencontrés hier au quartier général du Fonds monétaire international. C'est d'ailleurs dans une autre salle, mais dans le même édifice, que se sont rassemblés les ministres des dix pays les plus riches. Comme le sera la réunion de cette semaine, ces deux rencontres préliminaires ont été tenues à huis clos. On attendait hier en fin de journée des communiqués qui devaient être remis à la presse à l'issue des deux rencontres. Le représentant canadien, M. Turner, ministre des Finances, devait arriver hier soir dans la capitale américaine et participer à la réunion des 10, présidée par le ministre japonais des Finances. M. Turner aura l'occasion de faire valoir les vues de son gouvernement sur la majorité des questions qui seront débattues. Par la suite, son rôle deviendra sans doute plus effacé. En effet, M. Turner doit présider mercredi les délibérations d'un groupe connu sous le nom de Comité intermédiaire sur le système monétaire international qui s'assemblera pour une séance de travail d'une durée de deux jours, tenue dans les quartiers généraux de l'Organisation panaméricaine de la Santé. Ce comité est essentiellement composé de 20 membres, mais les délégués de quelque 100 autres membres du Fonds international y auront d'une quelconque manière droit de parole. A titre de président de ce comité, M. Turner voudra adopter une attitude neutre et provoquer la recherche d'un compromis dont les effets seraient de soutenir la structure internationale et de satisfaire aux desiderata de l'Europe et des Etats-Unis. M. Turner a été élu à la présidence de ce comité en octobre dernier, à l'occasion de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international. Depuis son élection, le ministre canadien aura régulièrement poursuivi des consultations auprès des principaux pays membres. Ainsi, il s'est rendu deux fois à Washington, où il s'est entretenu avec les dirigeants du Fonds et avec le secrétaire américain au Trésor. Politiquement et économiquement, les vues canadiennes se marient assez bien avec le rôle que jouera le ministre des Finances. En effet, le gouvernement canadien a déjà contribué pour \$300 millions à un fonds de dépannage de quelque \$3.4 milliards réunis par le Fonds et destinés, sous forme de prêts, à aider quelque 33 pays mis en difficulté par les quatre dernières hausses de prix du pétrole. Puisqu'il tient à la fois le rôle d'importateur et celui d'exportateur, le Canada sera à même de comprendre les divers points de vue exprimés au cours du débat. Et puisque son économie n'a pas été touchée outre mesure par la hausse des coûts du pétrole, le Canada cherchera à exprimer des vues plus sereines relatives à la mise en place de mécanismes destinés à secourir des pays durement frappés, tels l'Italie et la Grande-Bretagne, ou les pays les plus défavorisés.

le dollar

MONTREAL — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne est inchangé aujourd'hui à \$0.99 19.25 et la livre sterling est en baisse de \$2.34 49.100. NEW YORK — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine est stable à \$1.00 7.25 et la livre sterling est en baisse de \$1.52 3.20.

titres au comptoir

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'LUNDI 13 JANVIER 1975' and various stock symbols like Biron Bay, Brunel Las, etc.

carrières ET PROFESSIONS

Advertisement for 'carrières ET PROFESSIONS' featuring 'PRÉPOSE INTERMÉDIAIRE AU CRÉDIT ET RECOURS' and 'GÉRANT DE DISTRICT EQUIPEMENT DE CONSTRUCTION'.

Advertisement for 'Acheteurs-stagiaires' from 'Cadbury Schweppes Powell Ltée', detailing qualifications and application process.

Advertisement for 'ACHETEUR ADJOINT' from 'Cadbury Schweppes Powell Ltée', listing requirements and contact information.

Advertisement for 'ADMINISTRATEUR AFRIQUE FRANCOPHONE' and 'ADMINISTRATEUR DE PROJET AFRIQUE FRANCOPHONE'.

Advertisement for 'GÉRANT DE DISTRICT EQUIPEMENT DE CONSTRUCTION' from 'La Compagnie Poclair Canada Ltée'.

Advertisement for 'ARTS GRAPHIQUES' from 'MÉTROPOLE LITHO INC.', offering a \$20,000+ position.

Advertisement for 'HÔPITAL N.D. DE STE-CROIX MONT-LAURIER, QUÉ.' offering 'OFFRE D'EMPLOI' for various medical and administrative roles.

Advertisement for 'ADJOINT À L'ADMINISTRATION' from 'STUDIOS D'ORGUES HAMMOND'.

Advertisement for 'CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT VIVANT' and 'ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS'.

Advertisement for 'DIRECTEUR SERVICES FINANCIERS' from 'MÉTROPOLE LITHO INC.'.

Advertisement for 'AGENT ASSURANCES COLLECTIVES' from 'ManuVie'.

Advertisement for 'GÉRANTS DE MAGASIN' from 'LA PRESSE'.

Advertisement for 'DESSINATEUR DEMANDÉ' from 'BO-PLEX INC.'.

Advertisement for 'LA PRESSE VOUS OFFRE LE MEILLEUR CHOIX DE CARIÈRES ET PROFESSIONS TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE.'.

Advertisement for 'DIRECTEUR DES FINANCES' from 'Le Centre Hospitalier d'Youville de St-Jérôme'.

Advertisement for 'GÉRANTS DE MAGASIN' from 'LA PRESSE'.

DUPUIS

CENTRE-VILLE ET CARREFOUR LAVAL

COMPOSEZ **842-6171**

VENTE en BLANC et en COULEURS

De quoi habiller votre lit avec élégance et à très bon prix

Valeur de 18.99 et 22.99
A — EDREDONS, LÉGERS ET CHAUDS. Rembourrés de polyester. Finition 50% polyester et 50% coton. Bordure d'acétate et de nylon. Attrayantes fleurs blanches sur fond bleu, rouge ou jaune.

64 x 70 po. **1450** ch. 70 x 84 po. **1750** ch.

Valeur de 11.99 et 13.99

B — VALANCE DE LIT. Pour lit simple ou double.

Simple **950** ch. Double **1050** ch.

Valeur de 4.99

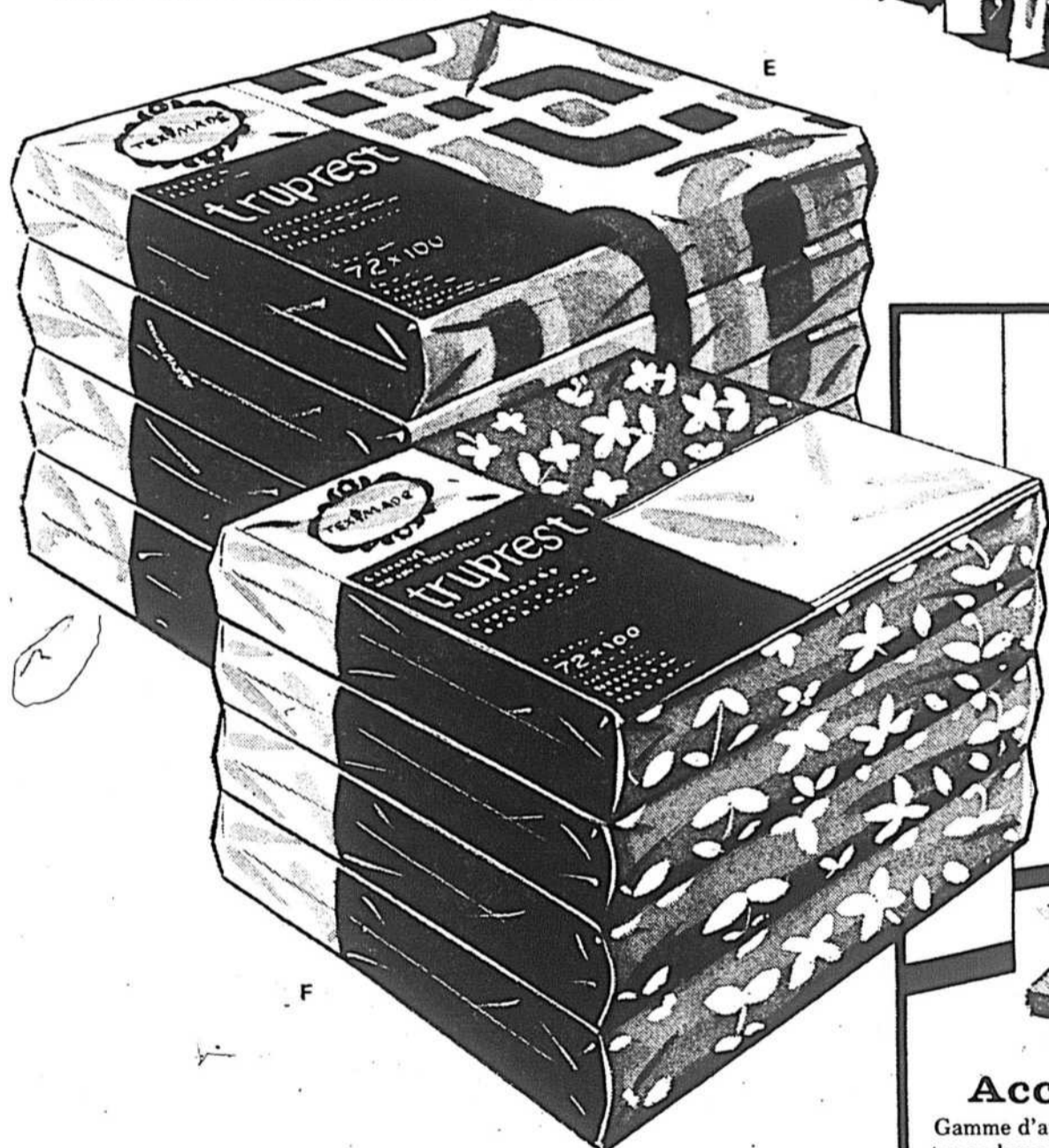
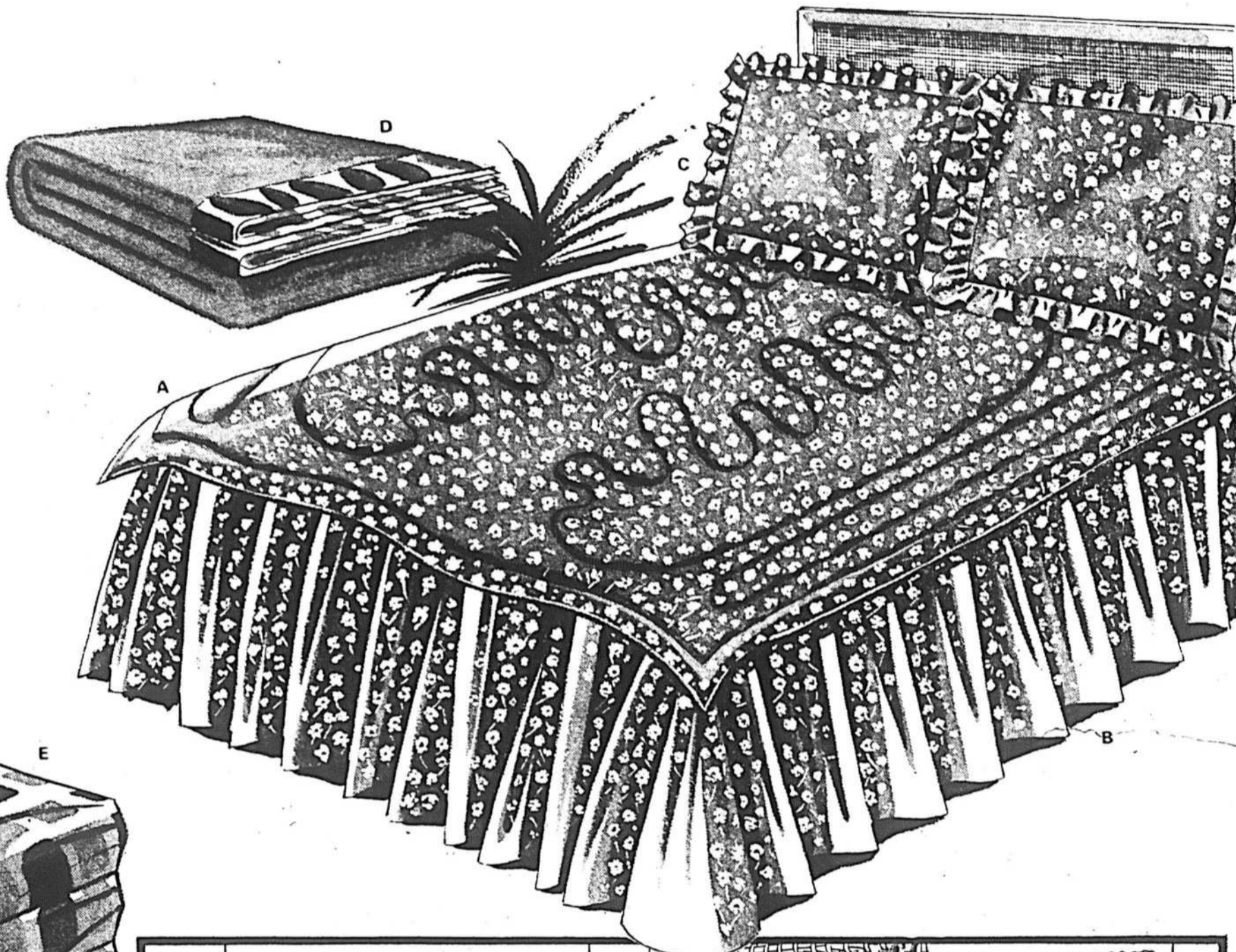
C — COUVRE-OREILLERS. En polyester et coton d'entretien facile. 20 x 26 po. **399** ch.

D — COUVERTURES LAVABLES À LA MACHINE

Chaudes et légères. Fabrication canadienne. Légères imperfections n'affectant en rien la durabilité ni l'apparence.

Tissu 70% polyester, 27% viscose et 3% nylon. Motifs et couleurs variés. 72 x 84 po. Autres modèles en magasin. **749** ch.

COMPOSEZ 842-6171 TROISIEME — RAYON 160



Draps et taies d'oreillers sans repassage, à bas prix.

Dim.: 39 x 75 po
 72 x 100 po
 Valeur de 7.99

629 ch.

Dim.: 54 x 75 po
 81 x 100 po
 Valeur de 8.99

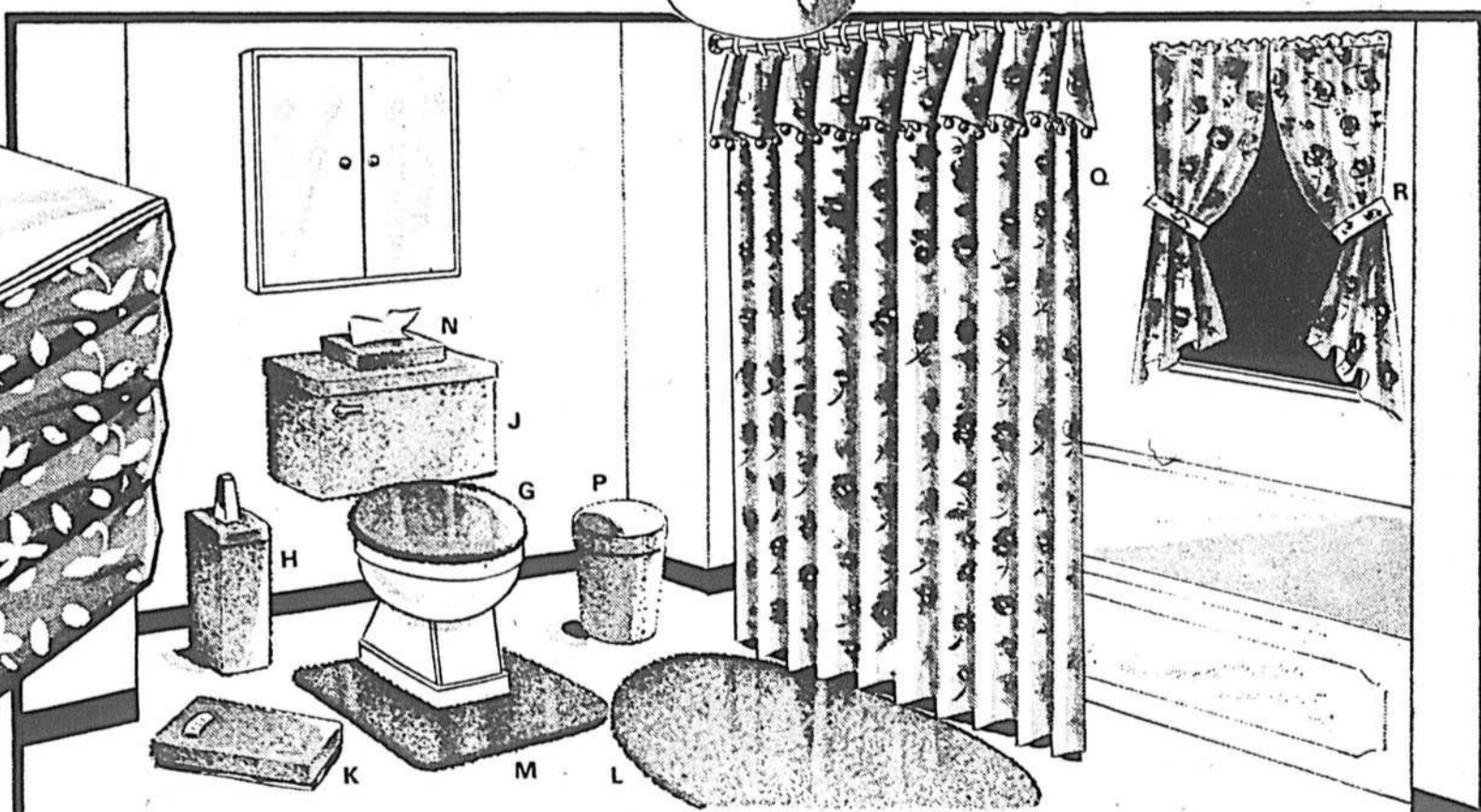
699 ch.

Taies
 Valeur de 3.99
349 la paire

E — Draps et taies "Labyrinth". Polyester et coton. Motif géométrique. Ton or, noir, lilas, vert, bleu.

F — Draps et taies "Dominion Textile". 128 fils au pouce carré. Tissu 50% polyester et 50% coton. Motif de fleurs et feuilles stylisées sur fond brun, vert, bleu, ton or.

COMPOSEZ 842-6171 TROISIEME — RAYON 150



Accessoires en peluche d'Orlon*

Gamme d'articles en peluche d'Orlon*, signés "Dorothy Deam". Rouge, noir, bleu, vert, ton or, brun, melon, blanc, rose, prune.

G — Couvre-siège Valeur de 2.99 **219** ch.

H — Couvre-brosse Valeur de 7.49 **549** ch.

J — Couvre-réservoir Valeur de 9.99 **749** ch.

K — Couvre-pèse-personne Valeur de 2.19 **149** ch.

*Marque déposée

L — Descente de bain (ovale) antiderapante 24 x 36 po. Valeur de 9.99 **749** ch.

M — Tapis contour 24 x 25 po. Valeur de 9.99 **749** ch.

N — Couvre-boîte Valeur de 2.99 **219** ch.

P — Corbeille à papier Valeur de 6.49 **499** ch.

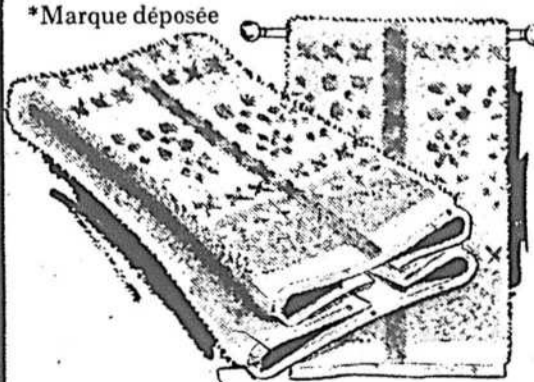
Vinyle épais et résistant

Q. Rideaux de douche R. Rideaux de fenêtre
 72 x 72 po. 34 x 54 po.
 Valeur de 10.00 Valeur de 6.50

749 ch. **499** ch.

Ensemble de rideaux de salle de bains, en vinyle à motif de fleurs sur fond bleu, vert, brun, lilas.

COMPOSEZ 842-6171 TROISIEME — RAYON 140



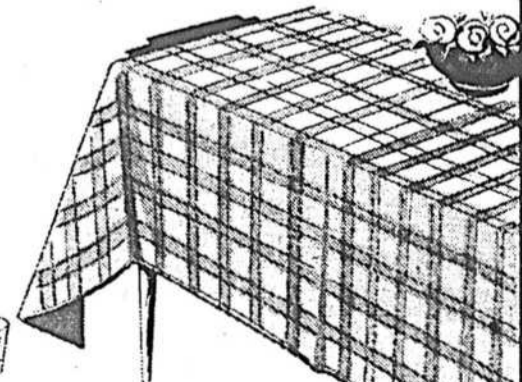
S. Coton éponge
2 pour 389

Serviettes de bain, douces et absorbantes. Couleurs variées, 24 x 44 po.



T. Linges à vaisselle
4 pour 299

En tissu 59% lin et 41% coton. Motif de rayures et de losanges. Couleurs variées. 20 x 30 po.



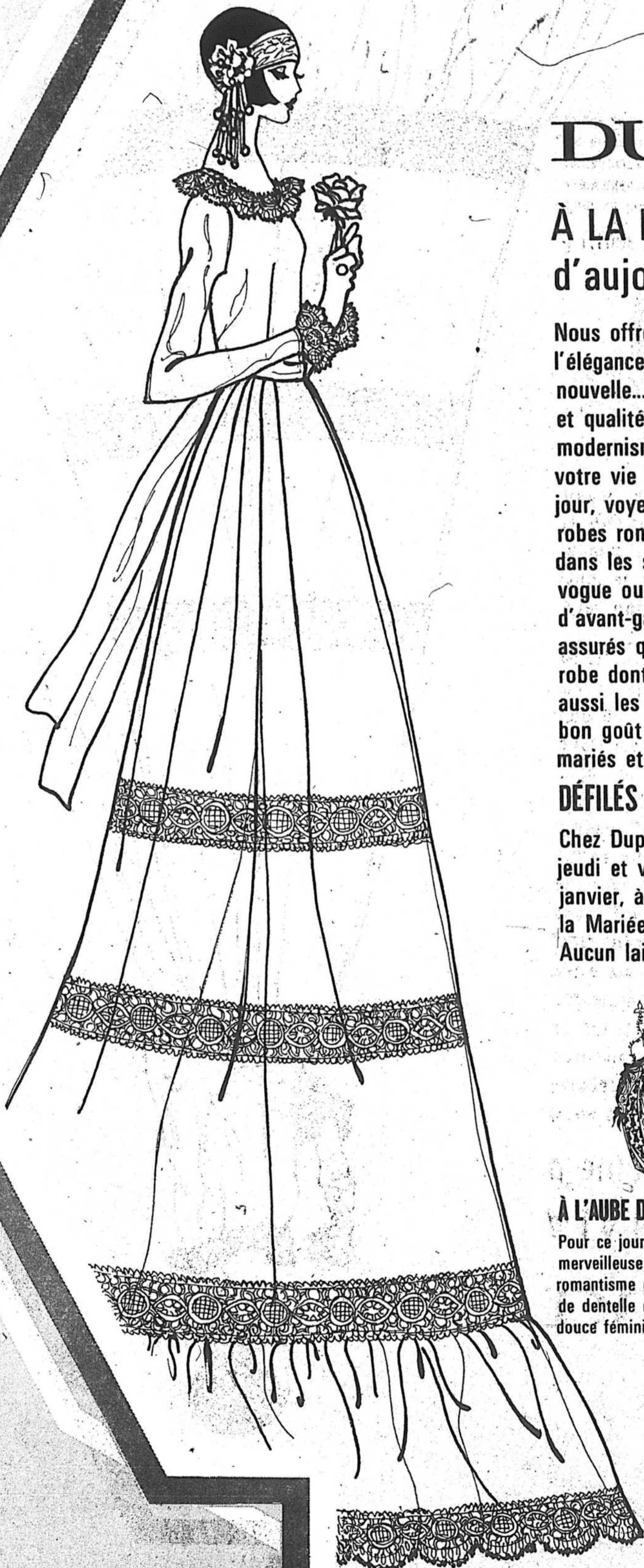
U. Toile de lin et coton
 50 x 50 po. 50 x 68 po.
229 ch. **299** ch.

Nappes de toile et coton pour le service de tous les jours. Attrayants motifs quadrillés.

COMPOSEZ 842-6171 TROISIEME — RAYON 140



MOQUEZ-VOUS DU MAUVAIS TEMPS... PRENEZ LE MÉTRO JUSQU'À BERRI-de MONTIGNY



DUPUIS

À LA MARIÉE d'aujourd'hui...

Nous offrons beaucoup plus que l'élégance à l'aube de votre vie nouvelle... Nous offrons service et qualité, confort et modernisme à chaque étape de votre vie à deux... Pour le grand jour, voyez notre collection de robes romantiques... Que ce soit dans les styles vieillots si en vogue ou dans les styles d'avant-garde, nous sommes assurés que vous trouverez la robe dont vous rêvez. Voyez aussi les tenues élégantes et de bon goût pour les mères des mariés et pour le cortège...

DÉFILÉS DE LA MARIÉE

Chez Dupuis centre-ville, les jeudi et vendredi, 16 et 17 janvier, à 19h30, au Salon de la Mariée, deuxième étage. Aucun laissez-passer requis.



À L'AUBE DE VOTRE VIE À DEUX...

Pour ce jour de rêve enfin réalisé... une merveilleuse robe en chiffon ivoire d'un romantisme exquis. De délicates insertions de dentelle de Cluny accentuent encore la douce féminité de cette robe. 6 à 14.

125.00 ch.

LE SALON DE LA MARIÉE
DEUXIÈME — RAYON 532

LES JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI, 16, 17, 18 JANVIER, CHEZ DUPUIS AU CENTRE-VILLE...

GAGNEZ

UN VOYAGE POUR 2
À VANCOUVER VIA

CP Air

PLUS... UN SÉJOUR,
7 JOURS ET 6 NUITS AU

Holiday Inn
VANCOUVER

PLUS...
3 VALISES

Jetliner

VENEZ PARTICIPER... BONNE CHANCE À TOUS!